

31 DECEMBRE 2010

***COMPTES CONSOLIDES ANNUELS
DU GROUPE SNCF
(NORMES IFRS)***

En millions d'Euros

34, rue du Commandant René Mouchotte

75014 Paris



SOMMAIRE

COMPTES CONSOLIDES ANNUELS DU GROUPE SNCF	1
SOMMAIRE	2
ETAT DE SITUATION FINANCIERE	5
ACTIF CONSOLIDE.....	5
PASSIF CONSOLIDE	6
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	7
ETAT DU RESULTAT GLOBAL.....	8
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	9
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE.....	10
NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES ANNUELS.....	11
1. REFERENTIEL COMPTABLE.....	11
1.1. Règles et méthodes comptables.....	11
1.2. Estimations comptables.....	14
1.3. Modifications apportées à l'exercice et aux exercices comparatifs.....	15
2. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE	17
2.1. Création de la branche Gares & Connexions	17
2.2. Prise de contrôle à 100% d'Ermewa	17
2.3. Opération de rapprochement entre Keolis et EFFIA.....	17
2.4. Création et prise de contrôle conjoint de Eurostar International Limited (« EIL »).....	17
2.5. Convention des Trains d'Equilibre du Territoire	18
2.6. Classement de SeaFrance en activités détenues en vue de la vente	18
3. OPERATIONS SUR LE PERIMETRE.....	19
3.1. Prise de contrôle à 100% d'Ermewa	19
3.2. Opération de rapprochement entre Keolis et EFFIA.....	21
3.3. Création et prise de contrôle conjoint d'EIL.....	23
4. PRINCIPES COMPTABLES.....	24
4.1. Principes de consolidation	24
4.2. Regroupements d'entreprises	25
4.3. Conversion des états financiers des filiales étrangères	26
4.4. Conversion des opérations en devises	27
4.5. Ecarts d'acquisition	27
4.6. Immobilisations incorporelles.....	27
4.7. Immobilisations corporelles.....	27
4.8. Dépréciation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles	29
4.9. Actifs et passifs relatifs aux actifs détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées.....	30
4.10. Opérations de location financement.....	30
4.11. Actifs financiers.....	31
4.12. Stocks	34
4.13. Créances d'exploitation	34
4.14. Paiements en actions.....	34
4.15. Passifs financiers.....	35
4.16. Instruments dérivés et comptabilité de couverture.....	35
4.17. Subventions d'investissement	36
4.18. Impôts différés.....	36
4.19. Provisions	37

4.20.	Avantages du personnel.....	38
4.21.	Comptabilisation du chiffre d'affaires	39
4.22.	Informations sectorielles.....	39
4.23.	Soldes intermédiaires du compte de résultat.....	40
5.	ECARTS D'ACQUISITION.....	41
6.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43
7.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	44
8.	TESTS DE PERTE DE VALEUR	47
8.1.	UGT présentant des écarts d'acquisition importants par rapport au total des écarts d'acquisition.....	47
8.2.	UGT présentant des indices de perte ou de reprise de valeur.....	48
9.	ACTIFS FINANCIERS	50
9.1.	Créance sur Réseau Ferré de France	51
9.2.	Créance sur la CDP	52
9.3.	Actifs moyen terme.....	52
9.4.	Autres prêts et créances.....	52
9.5.	Actifs financiers de concession	53
10.	PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES HLM	53
11.	PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES	53
12.	PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES	55
13.	STOCKS ET EN COURS	55
14.	CREANCES D'EXPLOITATION.....	56
15.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	57
16.	CAPITAUX PROPRES	59
16.1.	Capital	59
16.2.	Participations ne donnant pas le controle (interets minoritaires).....	59
17.	AVANTAGES DU PERSONNEL.....	60
17.1.	Description des avantages du personnel.....	60
17.2.	Valeur actualisée des engagements et provisions.....	62
17.3.	Charge comptabilisée	62
17.4.	Ajustements liés à l'expérience.....	63
17.5.	Facilités de circulation.....	64
18.	PROVISIONS	64
18.1.	Variation des provisions	64
18.2.	Commentaires sur les provisions.....	64
19.	PASSIFS FINANCIERS.....	65
19.1.	Répartition courant/non courant des passifs financiers.....	65
19.2.	Echéancier des emprunts et dettes financières.....	67
19.3.	Ventilation des emprunts et dettes financières par devises	67
19.4.	Ventilation des emprunts et dettes financières par taux	68
19.5.	Juste valeur des passifs financiers.....	68
20.	INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES.....	68
20.1.	Instruments dérivés de change	69
20.2.	Instruments dérivés de taux.....	71
21.	GESTION DES RISQUES DE MARCHE ET COUVERTURE	72
21.1.	Stratégie suivie.....	72
21.2.	Couverture de flux de trésorerie.....	74
21.3.	Couverture de juste valeur	75
22.	DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES COMPTES CREDITEURS.....	76
23.	ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES.....	77

24.	INFORMATIONS SECTORIELLES.....	78
25.	ACHATS ET CHARGES EXTERNES.....	79
26.	CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS.....	80
27.	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS.....	80
28.	PERTES DE VALEUR.....	81
28.1.	SNCF Voyages - Matériels classiques (Corail, Elipsos).....	81
28.2.	SNCF Proximités – Intercités.....	81
28.3.	SNCF Infrastructure – Maintenance et travaux.....	81
28.4.	SNCF Geodis – Fret SNCF Ferroviaire.....	81
28.5.	SNCF Geodis – Transport multimodal / Transporteurs ferroviaires.....	82
29.	RESULTAT DE CESSION D’ACTIFS.....	82
30.	COÛT DE L’ENDETTEMENT FINANCIER NET.....	82
31.	IMPOTS SUR LES RESULTATS.....	83
31.1.	Analyse de la charge d’impôt.....	83
31.2.	Preuve d’impôt.....	83
31.3.	Actifs d’impôt non constatés.....	83
31.4.	Impôts différés comptabilisés.....	84
32.	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	84
32.1.	Opérations de location.....	85
32.2.	Keolis.....	86
33.	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	88
33.1.	Transactions menées avec l’Etat.....	88
33.2.	Transactions avec les autorités organisatrices de transport.....	89
33.3.	Transactions réalisées avec d’autres entreprises publiques.....	89
33.4.	Transactions avec les sociétés HLM du groupe ICF.....	90
33.5.	Transactions avec les sociétés mises en équivalence.....	90
34.	REMUNERATION DES DIRIGEANTS.....	90
35.	LITIGES.....	90
35.1.	Contentieux lié à la concurrence.....	90
36.	PERIMETRE.....	92
36.1.	Nombre de sociétés consolidées.....	92
36.2.	Périmètre détaillé.....	92

ETAT DE SITUATION FINANCIERE
ACTIF CONSOLIDE

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Ecarts d'acquisition	5	1 607	886
Immobilisations incorporelles	6	1 430	605
Immobilisations corporelles	7	16 976	15 600
Actifs financiers non courants	9	7 049	6 850
Titres mis en équivalence	11	373	429
Impôts différés actifs	31	1 094	992
Actifs non courants		28 528	25 363
Stocks et en-cours	13	905	806
Créances d'exploitation	14	6 517	5 825
Actifs d'exploitation		7 422	6 631
Actifs financiers courants	9	2 392	3 529
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	4 708	4 101
Actifs courants		14 522	14 262
Actifs détenus en vue d'être cédés	23	337	1
Actif		43 387	39 626

(1) Retraité des modifications détaillées en note 1.3.

Les notes présentées aux pages 11 à 92 font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

PASSIF CONSOLIDE

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009 ⁽¹⁾
Capital	16	4 971	4 971
Réserves consolidées		1 237	2 527
Résultat Groupe		697	-980
Capitaux propres - Groupe		6 905	6 518
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	16	80	78
Capitaux Propres totaux		6 985	6 596
Engagements envers le personnel non courants	17	1 752	1 594
Provisions non courantes	18	950	1 175
Passifs financiers non courants	19 à 21	16 386	14 887
Impôts différés passifs	31	468	96
Passifs non courants		19 557	17 753
Engagements envers le personnel courants	17	83	81
Provisions courantes	18	209	240
Dettes d'exploitation	22	10 196	8 485
Passifs d'exploitation		10 489	8 807
Passifs financiers courants	19 à 21	5 985	6 464
Passifs courants		16 473	15 271
Passifs relatifs aux actifs détenus en vue d'être cédés	23	372	6
Passif		43 387	39 626

(1) Retraité des modifications détaillées en note 1.3.

Les notes présentées aux pages 11 à 92 font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	24	30 466	24 882
Achats et charges externes	25	-15 224	-11 988
Charges de personnel	26	-12 154	-10 415
Impôts et taxes		-1 072	-930
Autres produits et charges opérationnels		147	139
Marge opérationnelle		2 163	1 688
Dotations aux amortissements	27	-1 534	-1 344
Variation nette des provisions		-97	-200
Résultat opérationnel courant		531	145
Résultat de cession d'actifs	29	268	432
Effets positifs des opérations de périmètre	3	586	0
Pertes de valeur	28	23	-1 037
Résultat opérationnel		1 409	-460
Coût de l'endettement financier net et autres	30	-305	-226
Coût financier des avantages au personnel	17	-53	-77
Résultat financier		-358	-303
Résultat des activités ordinaires avant impôt		1 051	-763
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	11	6	14
Impôt sur les sociétés	31	-95	-205
Résultat net des activités ordinaires		962	-954
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	23	-240	-17
Résultat net de l'exercice		722	-972
Résultat net - Part du groupe		697	-980
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		25	8

(1) Les éléments financiers relatifs à Seafrance n'ont pas été reclassés sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités abandonnées » dans la colonne 2009. Les éléments comparatifs sont présentés en note 23. Notamment, le résultat opérationnel de Seafrance est négatif de 59 M€ sur 2009.

Le capital de la société mère est constitué d'une dotation de l'Etat et non d'actions (voir note 16.1). Par ailleurs, le Groupe est hors champ d'application de la norme IAS 33 « Résultat par actions ». Pour ces deux raisons, aucun résultat par action n'est calculé ni présenté dans les comptes consolidés du Groupe.

Les notes présentées aux pages 11 à 92 font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net de l'exercice		722	-972
Autres éléments de résultat global :			
Variation des écarts de conversion		53	-9
Variation de valeur des actifs disponibles à la vente	21	13	13
Variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	21	46	5
Quote-part des autres éléments de résultat global des sociétés mises en équivalence		-1	5
Impôt relatif aux autres éléments de résultat global	31	-4	-6
Autres éléments de résultat global de la période net d'impôt		107	8
Résultat global total de la période		829	-964
Résultat global total - Part du groupe		796	-972
Résultat global total attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		33	8

Les notes présentées aux pages 11 à 92 font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

en millions d'euros

	Capital	Primes liées au capital	Titres d'auto-contrôle	Réserves de conversion groupe	Couverture de flux de trésorerie	Actifs disponibles à la vente	Réserves des activités abandonnées	Résultats accumulés et autres	Capitaux propres - Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	Capitaux Propres totaux
Capitaux propres publiés au 01/01/09	4 971	-0	-5	7	-113	-24	-50	2 893	7 679	74	7 753
Correction d'ouverture	-	-	-	-	-	-	-	-5	-5	0	-5
Incidence des changements de méthode comptable	-	-	-	-0	0	0	-	-	0	-	0
Capitaux propres retraités au 01/01/09	4 971	-0	-5	7	-113	-24	-50	2 888	7 674	74	7 749
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-17	-962	-980	8	-971
Autres éléments de résultat global	0	-	-	-9	-1	13	-	5	7	0	7
Résultat global total	0	-	-	-9	-1	13	-17	-957	-972	8	-964
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-	-183	-183	-	-183
Dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-5	-5
Opérations sur le capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-0
Autres variations	0	0	-	1	0	0	-	-4	-3	1	-2
Capitaux propres publiés au 31/12/09	4 971	0	-5	-0	-114	-11	-67	1 743	6 516	78	6 596
Correction d'ouverture	-	-	-	-	-	-	-	15	15	-1	14
Incidence des changements de méthode comptable	-	-	-	-	-	-	-	-	-0	-	-0
Capitaux propres retraités au 01/01/10	4 971	0	-5	-0	-114	-11	-67	1 759	6 533	78	6 610
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-240	937	697	25	722
Autres éléments de résultat global	-0	0	-	48	40	13	-	-2	100	8	107
Résultat global total	-0	0	-	48	40	13	-240	935	796	33	829
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-	-0	-0	-	-0
Dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-9	-9
Opérations sur le capital	-	-	-	-	-	-	-	2	2	3	6
Autres variations	-0	-	5	3	0	0	46	-482	-428	-24	-452
Capitaux propres au 31/12/10	4 971	-0	-	51	-74	3	-262	2 214	6 904	80	6 984

Un dividende au titre de l'exercice 2008 a été arrêté et versé à l'Etat en juillet 2009 pour 183 M€.

Les notes présentées aux pages 11 à 92 font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net de l'exercice		722	-971
Eliminations :			
Elim. du résultat des mises en équivalence	CR	-6	-14
Elim. de la charge (produit) d'impôt différé	CR	-30	182
Elim. des amortissements et provisions		1 566	2 819
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)		45	-84
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	CR	-869	-434
Autres prod. et chges sans incidence trésorerie		3	0
CAF après coût de l'endettement financier net et impôt		1 431	1 499
Elim. de la charge (produit) d'IS	31	127	23
Elim. du coût de l'endettement financier net		272	228
Elim. des produits de dividendes		-7	-8
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt		1 823	1 742
Incidence de la variation du BFR		525	-12
Impôts payés		-62	-59
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		2 286	1 671
Acquisitions de filiales nettes de la trésorerie acquise		-141	-453
Cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée		0	0
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	7	-2 817	-2 319
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		533	221
Nouveaux actifs financiers de concession		-8	0
Acquisition d'actifs financiers		-17	-50
Cession d'actifs financiers		1	2
Variation des prêts et avances consentis	(1) 15	439	1 519
Variation des actifs de trésorerie	15	-56	38
Subventions d'investissement reçues		692	108
Dividendes reçus		9	13
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		-1 364	-921
Flux de trésorerie issus des opérations sur capitaux propres	VarCap	-54	1
Emission d'emprunts	15	1 922	2 900
Remboursements d'emprunts et de la créance RFF	(2) 15	-2 280	-2 463
Intérêts financiers nets versés		-238	-237
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	VarCap	0	-183
Dividendes payés aux minoritaires	VarCap	-12	-5
Variation des dettes de trésorerie	15	478	186
Variation des dérivés	15	-30	1
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		-215	199
Incidence de la variation des taux de change		6	-16
Incidence des changements de principes comptables		-10	0
Incidence des variations de juste valeur		0	3
Variation de trésorerie		703	936
Trésorerie d'ouverture	15	3 643	2 707
Trésorerie de clôture	15	4 346	3 643

(1) Dont encaissements de 1 472 M€ de remboursement du C/C de la CPRP en 2009

(2) Dont encaissements de 57 M€ sur la créance RFF (448 M€ en 2009) et 1 192 M€ sur la créance CDP en 2010 (1 169 M€ en 2009)

Les notes présentées aux pages 11 à 92 font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES ANNUELS

Les notes présentées aux pages 11 à 92 font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en millions d'euros.

1. REFERENTIEL COMPTABLE

En application de l'article L2141-10 du Code des transports du 28 octobre 2010 (qui remplace l'article 25 de la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982), la Société Nationale des Chemins de fer Français – établissement public à caractère industriel et commercial – « est soumise en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises industrielles et commerciales ». Elle tient sa comptabilité conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 février 2011.

Les termes « le Groupe SNCF », le « Groupe » et « SNCF » désignent la société mère SNCF EPIC et ses filiales consolidées. L'établissement public (EPIC) SNCF, « SNCF EPIC » et « la SNCF » désignent la société mère uniquement.

1.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe SNCF, arrêtés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne à cette date. Le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

1.1.1. Présentation des normes et interprétations appliquées pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2010

La base de préparation des comptes consolidés 2010 décrite dans les notes ci-après résulte en conséquence :

- des normes et interprétations applicables de manière obligatoire aux exercices ouverts avant le ou à compter du 1er janvier 2010 ;
- des options retenues et exemptions utilisées pour l'établissement des comptes de l'exercice 2010. Ces options et exemptions sont décrites en notes 1.1.2.

1.1.1.1. Normes et interprétations publiées par l'IASB et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010

- IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » applicable aux prises de contrôle survenues à ou après la date d'ouverture du premier exercice ouvert à compter du 1er juillet 2009, soit le 1er janvier 2010 pour ce qui concerne le Groupe SNCF. Cette norme apporte des modifications quant au traitement comptable des prises de contrôle de filiales. Elle a été approuvée par la Commission Européenne en juin 2009. L'application étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés en 2010 ont été comptabilisés en conformité avec les principes décrits par la norme. Pour les opérations qui ont commencé en 2009 et se sont terminées en 2010, le Groupe a choisi d'enregistrer les frais d'acquisition encourus en 2009 en charges.
- IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels » applicable au traitement comptable, non prévu par les normes et interprétations précédentes, des variations de pourcentages d'intérêts survenues à ou après la date d'ouverture du premier exercice ouvert à compter du 1er juillet 2009, soit le 1er janvier 2010 pour ce qui concerne le Groupe SNCF. Cette norme a été approuvée par la Commission européenne en juin 2009. Elle n'entraîne pas d'impact significatif pour le Groupe qui comptabilisait déjà les variations de pourcentage des

participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) par capitaux propres sur les exercices précédents.

- IFRIC 12 « Accords de concession de services », applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008. Ce texte précise la mise en œuvre du modèle de l'actif financier et du modèle de l'actif incorporel pour le traitement comptable des contrats de concessions de services. Ce texte a été approuvé par la Commission européenne le 26 mars 2009 et s'applique aux exercices ouverts après le 29 mars 2009, soit l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2010 pour ce qui concerne le Groupe. Les modalités d'application de cette interprétation sur les comptes consolidés sont décrites en note 1.3.2 et n'ont eu aucun impact sur le compte de résultat ni les capitaux propres.
- IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008 selon l'IASB et du 1er juillet 2009 dans l'Union Européenne, soit le 1er janvier 2010 pour le Groupe. Cette interprétation décrit les conditions requises pour pouvoir appliquer la comptabilité de couverture lorsqu'une entité couvre le risque de change résultant de ses investissements nets dans des activités à l'étranger ainsi que les montants à reclasser de capitaux propres à résultat en cas de cession de l'activité. Cette interprétation n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés.
- Les amendements apportés à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – Eléments éligibles à la couverture » ont pour but de clarifier dans certaines situations si un risque ou une partie de flux de trésorerie couvert est éligible à la couverture. Ces amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009, soit le 1er janvier 2010 pour ce qui concerne le Groupe. Cette interprétation n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés.

Les autres amendements aux normes et interprétations publiés et applicables à compter du 1^{er} janvier 2010 n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

1.1.1.2. Normes et interprétations non appliquées par anticipation pour la préparation des comptes consolidés 2010

De manière générale, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes et interprétations applicables à compter d'un exercice postérieur au 31 décembre 2010 qu'elles soient ou non adoptées par la Commission Européenne. En particulier, le Groupe n'a pas appliqué sur l'exercice 2010 :

- IAS 24 « Information relative aux parties liées » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. L'amendement clarifie la définition d'une partie liée et prévoit des dispenses particulières en matière d'informations à fournir par les entités publiques.

1.1.2. Description des options comptables retenues

1.1.2.1. Options comptables prévues par les IFRS retenues par le Groupe

Certaines normes du référentiel comptable de l'IASB prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs. Le Groupe a ainsi choisi :

- la méthode d'évaluation au coût historique amorti pour les immobilisations corporelles et incorporelles et n'a pas choisi de réévaluer ses immobilisations à chaque clôture ;
- d'enregistrer les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi générés à compter du 1er janvier 2006 selon la méthode du corridor, qui prévoit l'étalement des écarts excédant 10% du plus élevé entre la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime sur la durée d'activité moyenne résiduelle des salariés bénéficiaires ;
- de consolider les entreprises contrôlées conjointement selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Concernant les subventions liées à des actifs, le Groupe a changé d'option de présentation et choisit désormais de présenter ces subventions en diminution des actifs subventionnés et non plus au passif du bilan en produits différés (dettes d'exploitation). Les impacts de présentation liés à ce changement de méthode comptable sont décrits en note 1.3.1.

1.1.2.2. *Positions comptables retenues par le Groupe SNCF, en vertu des paragraphes 10 à 12 d'IAS 8 (« Méthodes comptables, changement d'estimations comptables et erreurs »)*

Les positions comptables présentées ci-dessous ne font pas (ou partiellement) l'objet de dispositions particulières dans les normes comptables internationales (ou leurs interprétations) telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Le groupe SNCF a développé au meilleur de sa connaissance, une politique comptable reflétant la nature des transactions concernées.

- Engagements d'achats de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) :

Les normes IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels » et IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » conduisent le Groupe, en l'état actuel des textes, à enregistrer les engagements d'achat de participations ne donnant pas le contrôle fermes ou conditionnels en dette financière avec pour contrepartie une réduction des participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des participations ne donnant pas le contrôle, le solde est comptabilisé en diminution des capitaux propres. A chaque clôture, la juste valeur des engagements d'achats de participations ne donnant pas le contrôle est revue. La dette financière correspondante est ajustée en contrepartie des capitaux propres.

- Droit Individuel à la Formation (DIF)

En l'absence de dispositions IFRS précises sur ce sujet, le Groupe a maintenu en IFRS le traitement retenu en normes françaises du droit individuel à la formation (avis CU du CNC n° 2004-F du 13 octobre 2004). Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement.

1.1.2.3. *Nouvelle réglementation fiscale en France, applicable au 1er janvier 2010*

La Loi de finances pour 2010 votée en décembre 2009, introduit une Contribution Economique Territoriale (CET) en remplacement de la Taxe Professionnelle (TP). La CET comprend deux composantes : la Contribution Foncière des Entreprises (CFE), assise sur les seules valeurs locatives des biens passibles d'une taxe foncière, et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée des entreprises. Le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée qui concernait la TP est reconduit et est appliqué à la somme de la CFE et de la CVAE ; son taux est ramené à 3% au lieu de 3,5%.

La CET présentant, pour le Groupe, des caractéristiques similaires à celles de la TP (bases foncières, plafonnement en fonction de la valeur ajoutée), celui-ci considère, à ce stade, que ses deux composantes forment un tout indissociable et que la qualification comptable de la CET doit être unique.

En conséquence, le traitement comptable de la taxe en charges opérationnelles, qui prévalait pour la taxe professionnelle, est donc maintenu pour la CET.

1.1.2.4. *Nouvelle réglementation fiscale en France, applicable au 1er janvier 2011*

L'article 65 de la Loi de finance 2011 instaure deux nouvelles taxes :

- La Contribution de Solidarité Territoriale (CST) assise sur le montant total, déduction faite des contributions versées par l'État en compensation des tarifs sociaux et conventionnés, du chiffre d'affaires encaissé au cours du dernier exercice clos à la date d'exigibilité de la taxe relatif aux prestations de transport ferroviaire de voyageurs non conventionnés, et des prestations commerciales. Compte tenu de son assiette, cette taxe est comptabilisée sur la ligne « Impôts et taxes » au sein de la marge opérationnelle. Son impact est de 100 M€ sur l'exercice 2010.
- La Taxe sur le Résultat des Entreprises Ferroviaires (TREF) assise sur le résultat imposable à l'impôt sur les sociétés, avant imputation des déficits fiscaux reportables, au titre de son dernier exercice clos avant l'exigibilité de la taxe. Le montant de la taxe est plafonné à 75 millions d'euros. Compte tenu de son assiette, cette taxe est comptabilisée sur la ligne « Impôts sur les sociétés ». Son impact est de 75 M€ sur le résultat net des activités ordinaires sur l'exercice 2010.

1.2. ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour établir les comptes du Groupe, la direction doit procéder à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les comptes consolidés ne peuvent être précisément évalués. Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2010 ont été réalisées dans le contexte actuel de difficulté certaine à appréhender les perspectives d'activité. La direction est amenée à réviser ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou à la suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 31 décembre 2010 pourraient être sensiblement modifiées et les résultats réels ultérieurs pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Ces estimations et hypothèses concernent notamment :

- La détermination des écarts d'acquisition :

A l'occasion des regroupements d'entreprises, la direction procède à des estimations de juste valeur des actifs acquis et des passifs repris et réévalue à la juste valeur les participations antérieurement détenues pour les prises de contrôle par étape. La différence avec le coût d'acquisition est constitutive d'un écart d'acquisition.

- La dépréciation des actifs non financiers :

Le Groupe réalise un test de perte de valeur de ses écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée au moins une fois par an. Par ailleurs, le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif non financier puisse avoir perdu de la valeur nécessitant la réalisation d'un test.

Ces tests visent, en partie, à déterminer une valeur d'utilité ou une valeur de marché diminuée des coûts de vente. Les calculs de valeur d'utilité reposent sur une estimation de la part de la direction des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT), du taux d'actualisation adéquat à retenir pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie futurs et du taux de croissance retenu. Les calculs de valeur de marché reposent sur une appréciation de la part de la direction du prix de transaction qui pourrait résulter de la vente des actifs soumis au test, étant donné l'état d'usure de ces actifs.

L'approche retenue pour l'activité Fret est décrite en note 4.8.

Les modalités des tests de dépréciation sont présentées en note 8 et les résultats en note 28.

- Les provisions pour risques et les éléments relatifs aux avantages liés au personnel :

Le coût des avantages est déterminé à partir d'évaluations actuarielles basées sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, de taux de mortalité et d'inflation. En raison du caractère long terme des plans, l'incertitude liée à ces hypothèses est significative et peut entraîner des variations significatives des provisions selon l'évolution des hypothèses.

- La charge d'impôt et la reconnaissance des impôts différés actifs :

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les économies d'impôt non utilisées pourront être imputées. La capacité du Groupe à recouvrer ces actifs d'impôt est appréciée au travers d'une analyse basée notamment sur son plan d'affaires et sur les aléas liés aux conjonctures économiques et aux incertitudes des marchés sur lesquels le Groupe intervient. S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs du Groupe étaient sensiblement différents de ceux retenus pour déterminer le montant des impôts différés actifs, le Groupe reverrait à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôt différé. Cet ajustement aurait une contrepartie dans le compte de résultat.

- Provisions pour risques liés à l'environnement

Le Groupe comptabilise une provision pour risques environnementaux dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources et pouvant être estimée de façon fiable.

Les montants comptabilisés au titre de la dépollution des sites reposent sur la meilleure estimation possible des diagnostics réalisés au moment de l'arrêté des comptes et sur la prise en considération de ces valorisations pour les risques connus et pour lesquels les diagnostics sont en cours.

Les montants comptabilisés au titre du désamiantage du matériel roulant correspondent aux prix estimés du désamiantage au terme de la vie du matériel. Ils sont déterminés à partir des prix actuellement facturés par les « ferrailleurs-désamianteurs ». Ces prix ne comprennent ni le coût du transport pour amener l'engin chez le « ferrailleur-désamianteur » ni le prix de vente de la ferraille.

- Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des hypothèses pour évaluer la juste valeur de ses instruments financiers dérivés. Les principes de comptabilisation et d'évaluation sont décrits en note 4.16.

- L'appréciation du niveau de contrôle (conjoint) du Groupe dans Eurostar International Limited (« EIL ») et la méthode de consolidation qui en résulte (intégration proportionnelle)

La création effective d'EIL, entité de droit britannique, est intervenue le 1er septembre 2010 après réalisation des apports par chaque partie. EIL est ainsi détenue par la SNCF à hauteur de 55%, par LCR à hauteur de 40% et par SNCB à hauteur de 5%. (voir note 2.4)

Parallèlement à la création d'EIL, un pacte entre les 3 actionnaires a été établi. Il précise la composition du Conseil d'Administration (ou *board*), définit une procédure de prise de décision destinée à protéger leurs intérêts, encadre le règlement des conflits potentiels et prévoit un droit de préemption au profit de chaque actionnaire dans l'éventualité où l'un d'eux serait amené à se retirer de la structure.

Les caractéristiques de la procédure de résolution des litiges conduisent en pratique SNCF et LCR à trouver un accord sur l'ensemble des décisions stratégiques sans que l'un ou l'autre puisse imposer unilatéralement son point de vue.

SNCF considère ainsi que le contrôle conjoint est l'analyse qui traduit le plus fidèlement la gouvernance mise en place et son application pratique

1.3. MODIFICATIONS APORTEES A L'EXERCICE ET AUX EXERCICES COMPARATIFS

1.3.1. Changement de méthode de présentation des subventions d'investissement

IAS 20 permet deux méthodes de présentation des subventions d'investissement : en diminution de l'actif immobilisé ou en produits différés au passif. Jusque dans les comptes publiés au 31 décembre 2009, le Groupe présentait ces subventions séparément au passif du bilan tandis que leur comptabilisation en résultat figurait sur la même ligne de dotations aux amortissements dans le compte de résultat. La méthode de présentation au bilan a été mise en cohérence avec celle du compte de résultat. Les subventions d'investissement sont reclassées des comptes de passif en diminution des actifs subventionnés au 31 décembre 2010 et sur le bilan comparatif au 31 décembre 2009. Les activités subventionnées occupant une place importante au sein du Groupe, notamment dans la branche SNCF Proximités, l'affichage d'un montant d'immobilisations corporelles net des subventions permet de refléter de façon plus pertinente les effets de ces activités au bilan.

Le changement de méthodes a pour effet de réduire le montant des dettes d'exploitation, des immobilisations corporelles, du total actif et du total passif de 7 474 M€ au 31 décembre 2009 et de 7 864 M€ au 31 décembre 2010.

1.3.2. Première application d'IFRIC 12 « Accords de concession de services »

1.3.2.1. Présentation de l'interprétation IFRIC 12

Une convention est incluse dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12 lorsque les actifs utilisés pour la réalisation du service public sont contrôlés par le concédant. Le contrôle est présumé quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule le service public, c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ce service doit être rendu ; et

- le concédant contrôle l'infrastructure, c'est-à-dire a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

En application de l'interprétation IFRIC 12, les infrastructures utilisées ne peuvent dans ces cas être inscrites au bilan du concessionnaire en tant qu'immobilisation corporelle mais figurent sous la forme d'un actif incorporel (« modèle de l'actif incorporel ») et/ou d'un actif financier (« modèle de l'actif financier ») selon le degré d'engagement de rémunération consenti par le concédant :

- le « modèle de l'actif incorporel » s'applique lorsque le concessionnaire reçoit un droit à facturer les usagers du service public et que le concessionnaire est payé en substance par l'utilisateur ce qui fait supporter un risque de demande au concessionnaire ;
- le « modèle de l'actif financier » s'applique quand le concessionnaire obtient un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, soit directement de la part du concédant soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le concédant sur le montant des encaissements de la part des usagers du service public. La rémunération est indépendante de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

1.3.2.2. *Activités susceptibles d'être concernées dans le Groupe*

Dans le cadre de ses activités de transport de proximités (régionaux, locaux), le Groupe, par l'intermédiaire de sa branche SNCF Proximités est amené à assurer des prestations de service public (service conventionné de transport ferroviaire) pour une collectivité publique (en France les Régions – Autorités Organisatrices des réseaux de transport régionaux – et les communautés urbaines et à l'international, différentes autorités publiques locales), moyennant une rémunération. Ces prestations font l'objet de conventions dites d'exploitation d'une durée de 3 à 10 ans. Le traitement comptable de ces conventions est exposé dans l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » applicable de façon rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010 pour les infrastructures immobilisées après la conclusion des dites conventions.

1.3.2.3. *Cas de figures identifiés*

Certains contrats sont hors champ d'application d'IFRIC 12 parce que les conditions de présomption de contrôle par le concédant ne sont pas remplies. Les actifs afférents à ces contrats continuent d'être comptabilisés en immobilisations corporelles comme sur les exercices précédents.

Pour les autres contrats dans le champ d'application de l'interprétation, les biens construits ou acquis postérieurement à la signature du contrat pour remplir la mission de service public sont classés soit en actif financier soit en actif incorporel selon le niveau d'exposition aux risques du contrat. Les autres biens construits ou acquis antérieurement à la signature de ces contrats continuent d'être comptabilisés en immobilisations corporelles comme sur les exercices précédents.

1.3.2.4. *Subventions associées*

Les subventions reçues dans le cadre de contrats de concessions sont présentées en diminution des actifs incorporels ou des actifs financiers en fonction du modèle applicable après analyse de chaque contrat de concession.

Dans le modèle de l'actif incorporel, les subventions viennent en réduction de la charge d'amortissement de l'actif incorporel du domaine concédé sur la durée résiduelle du contrat de concession.

Dans le modèle de l'actif financier, les subventions d'investissement sont assimilées à une modalité de remboursement de cet actif.

1.3.2.5. *Conclusions*

Les infrastructures sous le champ d'application d'IFRIC 12 étant totalement subventionnées, elles apparaissent pour une valeur nulle à l'actif du bilan avant comme après la mise en œuvre de l'interprétation quel que soit le modèle retenu. La première application d'IFRIC 12 n'a donc d'impact ni au bilan ni en résultat ni sur les capitaux propres dans les comptes consolidés au 1^{er} janvier 2010. Le détail des impacts sur les immobilisations incorporelles, corporelles et actifs financiers est donné en notes 6, 7 et 9.5.

2. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1. CREATION DE LA BRANCHE GARES & CONNEXIONS

En 2009, la gestion des gares était assurée par les branches SNCF Proximités et SNCF Voyages. La branche Gares & Connexions, gestionnaire de gares dédié au développement et à l'exploitation de toutes les gares et à l'accueil non discriminatoire de tous les opérateurs, a été créée au 1er janvier 2010. A cette occasion elle a pris en gestion l'ensemble des gares de voyageurs de la SNCF. La branche a également reçu les activités de la Direction de l'architecture de l'aménagement des bâtiments auparavant rattachées à la branche SNCF Infra ainsi que les conventions de gestion des quais et grandes halles voyageurs de RFF. Les prestations spécifiques aux transporteurs sont, quant à elles, restées dans les deux branches SNCF Proximités et SNCF Voyages.

La création de cette branche affecte la publication de l'information sectorielle. Du fait de l'importante réorganisation des relations entre les branches qui en a résulté, des informations à segmentation comparable ne sont pas disponibles ni pour le découpage 2009 ni pour le découpage 2010 sans entraîner des coûts excessifs pour leur élaboration. Des éléments de comparaison sont donnés dans la note 24 sur l'information sectorielle relative au chiffre d'affaires.

2.2. PRISE DE CONTROLE A 100% D'ERMEWA

La branche SNCF Geodis a annoncé fin juin 2009 avoir affermi sa position au sein du capital du loueur de wagons et de conteneurs Ermewa. La prise de contrôle à 100% du groupe Ermewa anciennement détenu à 49,6% marque la volonté de la branche de renforcer son positionnement sur le métier des gestionnaires d'actifs en proposant directement aux chargeurs des offres variées. Cette opération a été finalisée le 2 février 2010 après obtention de l'autorisation de la Commission européenne. Cette autorisation est assortie de l'engagement pris par SNCF de céder la participation dans TMF (commissionnaire de transport de produits céréaliers) ainsi que le parc de wagons céréaliers détenus précédemment par Ermewa. L'ensemble du groupe Ermewa est passé d'une intégration proportionnelle sur 2009 et janvier 2010 à une intégration globale dans les comptes consolidés depuis le 2 février 2010. Les actifs et passifs de l'activité TMF comme le parc de wagons à céder ont été cédés par Ermewa le 12 juillet 2010. Les impacts du regroupement sont décrits en note 3.1.

2.3. OPERATION DE RAPPROCHEMENT ENTRE KEOLIS ET EFFIA

En mars 2009, Keolis, entreprise associée du Groupe, a initié une opération de rapprochement avec EFFIA, filiale à 100% de SNCF. L'ambition de Keolis est de s'appuyer sur les compétences d'EFFIA pour déployer de nouveaux services de mobilité (autopartage, voitures électriques, vélos et autres modes doux) et favoriser une meilleure interaction entre les différents modes de transports. SNCF a apporté les titres EFFIA (hors EFFIA Services) à Groupe Keolis SAS, le holding de contrôle de Keolis. SNCF détient à l'issue de l'opération 56,7% du capital de Groupe Keolis SAS.

Cette opération a été finalisée le 4 février 2010 après obtention de l'autorisation de la Commission européenne. La prise en compte de droits de vote potentiels immédiatement exerçables par le Groupe SNCF dès la date de réalisation de l'opération permet au Groupe, par application de la norme IAS 27 révisée, de consolider le groupe Keolis par intégration globale à partir du 4 février 2010, contre une comptabilisation par mise en équivalence auparavant. Les impacts du regroupement sont décrits en note 3.2.

2.4. CREATION ET PRISE DE CONTROLE CONJOINT DE EUROSTAR INTERNATIONAL LIMITED (« EIL »)

Le 31 juillet 2009, la SNCF, LCR et la SNCB ont signé un protocole d'accord sur la base duquel les trois partenaires s'accordent à créer une entité autonome, Eurostar International Limited (EIL), géré par un Management unique sous le contrôle de ses actionnaires. La création effective d'EIL, entité de droit britannique, est intervenue le 1er septembre 2010 après réalisation des apports, par chaque partie, d'actifs nécessaires à l'activité d'EIL, en nature et/ou en numéraire, en échange d'une participation au capital de la société.

La valorisation des apports de chaque partenaire a été réalisée sur la base de plans d'affaires protocolaires par entité, préparés par le Management d'EIL, et intégrant la création de valeur

additionnelle, pour chaque entité, liée aux synergies de coûts et de revenus envisagés par le Management. EIL est ainsi détenue par la SNCF à hauteur de 55%, par LCR à hauteur de 40% et par SNCB à hauteur de 5%.

Les modalités de gouvernance conduisent à consolider EIL par intégration proportionnelle (voir note 1.2).

Les effets de cette opération de prise de contrôle conjoint sur les comptes consolidés sont détaillés en note 3.3.

2.5. CONVENTION DES TRAINS D'EQUILIBRE DU TERRITOIRE

Le 4 novembre à Troyes, l'Etat et la SNCF ont annoncé une convention sur les trains d'équilibre du territoire (TET). La convention, signée le 13 décembre 2010, couvre les trains Intercités, Téoz et Lunéa, à l'exception des trains spéciaux et des autotrans. L'Etat devient Autorité Organisatrice de transport de la SNCF pour ces trains en définissant précisément les obligations de service public qu'il appartiendra à la SNCF de remplir. La convention qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011 prévoit, notamment, une contribution annuelle de l'Etat à hauteur de 210 millions d'euros. Cette contribution est financée par la mise en place d'une taxe sur les péages d'autoroutes, de la contribution de solidarité territoriale (CST) supportée par les entreprises ferroviaires de transport de voyageurs et de la Taxe sur le Résultat des Entreprises Ferroviaires (TREF) (voir note 1.1.2.4). Les modalités contractuelles de cette nouvelle convention permettent une reprise des pertes de valeur sur les unités génératrices de trésorerie concernées dans les comptes consolidés sur 2010. Les modalités de calcul des tests et les impacts sont décrits dans les notes 8 et 28.

2.6. CLASSEMENT DE SEA FRANCE EN ACTIVITES DETENUES EN VUE DE LA VENTE

Fin septembre 2010, SNCF Participations, filiale du Groupe a annoncé son intention de vendre sa filiale SeaFrance spécialisée sur le trafic maritime entre la France et le Royaume-Uni. A la date d'arrêté des comptes, SNCF n'a pas reçu d'offre ferme et engageante recevable d'un repreneur. L'autorisation de Bruxelles portant sur une aide de 50 millions d'euros à SeaFrance prenant fin le 18 février 2011, et SeaFrance se trouvant dans l'incapacité de rembourser cette somme à cette date, SNCF a initié un processus visant à donner à SeaFrance les moyens financiers de poursuivre son activité. Parallèlement à cette procédure, la recherche d'un repreneur se poursuit. Il convient de noter par ailleurs que SeaFrance est sous la protection du Tribunal de commerce via la procédure collective dont elle fait l'objet depuis le 28 avril 2010, la période d'observation devant prendre fin le 28 avril 2011. Les éléments financiers de cette filiale ont été reclassés sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités abandonnées » au compte de résultat et les lignes « Actifs détenus en vue d'être cédés » et « Passifs relatifs aux actifs détenus en vue d'être cédés » au bilan de l'exercice 2010. Ils sont détaillés en note 23.

3. OPERATIONS SUR LE PERIMETRE

Pour les regroupements d'entreprises réalisés sur l'exercice 2010, le Groupe a opté pour la méthode du goodwill partiel. Autrement dit, le Groupe n'a comptabilisé au bilan que l'écart d'acquisition qui lui est attribuable sans tenir compte d'une part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires).

3.1. PRISE DE CONTROLE A 100% D'ERMEWA

La prise de contrôle est survenue le 2 février 2010 après obtention de l'autorisation de la Commission européenne. La juste valeur des actifs et passifs identifiables des entités acquises à la date d'acquisition est la suivante :

	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition
Immobilisations incorporelles	173
Immobilisations corporelles	717
Actifs financiers non courants	5
Titres mis en équivalence	2
Impôts différés actifs	0
<i>Actifs non courants</i>	<i>898</i>
Stocks et en-cours	7
Créances d'exploitation	106
Actifs financiers courants	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49
<i>Actifs courants</i>	<i>162</i>
Actifs détenus en vue d'être cédés	21
Total actifs	1 080
Engagements envers le personnel non courants	4
Provisions non courantes	0
Passifs financiers non courants	580
Impôts différés passifs	168
<i>Passifs non courants</i>	<i>752</i>
Engagements envers le personnel courants	3
Provisions courantes	0
Dettes d'exploitation	74
Passifs financiers courants	46
<i>Passifs courants</i>	<i>123</i>
Passifs relatifs aux actifs détenus en vue d'être cédés	14
Total passifs	889
Actifs nets à 100%	191
Quote-part de juste valeur d'actif net acquise (100%)	191
Ecart d'acquisition	245
Coût du regroupement	436

L'écart d'acquisition qui résulte de l'opération correspond à des synergies attendues.

Les créances acquises sont essentiellement constituées de créances d'exploitation. Leur juste valeur est très proche de leur valeur nominale. Les pertes attendues sur les créances acquises sont très peu significatives.

Le coût du regroupement intègre le montant de la transaction pour 261 M€ ainsi que la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue pour 175 M€.

Juste valeur de la quote-part antérieurement détenue	175
Contrepartie transférée	261
Dont versé en trésorerie	-261
Trésorerie nette acquise avec les filiales	21
Flux net de trésorerie	-240

La réévaluation à la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue dans Ermewa a entraîné un impact en résultat de 145 M€ sur la ligne effets positifs des opérations de périmètre.

Les frais d'acquisition liés à l'opération s'élèvent à 2 M€ et ont été comptabilisés parmi les achats et charges externes du compte de résultat.

Depuis le 2 février 2010, et compte tenu des opérations d'intégration en cours, Ermewa a contribué au résultat net part du Groupe de façon négative pour 8 M€. La contribution de l'entité est altérée par des effets change défavorables et des frais de débouclage du LBO antérieurs induits par la prise de contrôle. Après cession de la participation dans TMF (commissionnaire de transport de produits céréaliers) (voir note 2.2), l'acquisition contribue à la progression du chiffre d'affaires à hauteur de 105 M€. Compte tenu de la date d'acquisition, les contributions au résultat net part du Groupe et au chiffre d'affaires auraient été matériellement peu différentes si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2010.

La comptabilisation du regroupement reste provisoire. Le délai d'affectation du coût d'acquisition court jusqu'au 2 février 2011 selon la norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprises.

3.2. OPERATION DE RAPPROCHEMENT ENTRE KEOLIS ET EFFIA

La prise de contrôle de l'ensemble Keolis est survenue le 4 février 2010. La juste valeur des actifs et passifs identifiables des entités Keolis acquises à la date d'acquisition est la suivante :

	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition
Immobilisations incorporelles	613
Immobilisations corporelles	451
Actifs financiers non courants	30
Titres mis en équivalence	2
Impôts différés actifs	32
<i>Actifs non courants</i>	<i>1 128</i>
Stocks et en-cours	59
Créances d'exploitation	582
Actifs financiers courants	31
Trésorerie et équivalents de trésorerie	351
<i>Actifs courants</i>	<i>1 023</i>
Total actifs	2 151
Engagements envers le personnel non courants	76
Provisions non courantes	43
Passifs financiers non courants	655
Impôts différés passifs	193
<i>Passifs non courants</i>	<i>966</i>
Engagements envers le personnel courants	3
Provisions courantes	44
Dettes d'exploitation	1 088
Passifs financiers courants	183
<i>Passifs courants</i>	<i>1 318</i>
Total passifs	2 284
Actifs nets à 100%	-133
Quote-part de juste valeur d'actif net acquise (56,7%)	-75
Ecart d'acquisition	410
Coût du regroupement	334

L'écart d'acquisition qui résulte de l'opération correspond à des synergies attendues.

Les créances acquises sont essentiellement constituées de créances d'exploitation. Leur juste valeur est proche de leur valeur nominale. Les pertes attendues sur les créances acquises sont peu significatives.

Le coût du regroupement est constitué de la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue pour 228 M€ augmentée de la contrepartie transférée pour 106 M€. Cette contrepartie correspond à la quote-part de juste valeur cédée de l'ensemble EFFIA apporté à Keolis lors de l'opération.

Juste valeur de la quote-part antérieurement détenue	228
Contrepartie transférée	106
Dont versé en trésorerie	0
Trésorerie nette acquise avec les filiales	248
Flux net de trésorerie	248

La prise de contrôle a impliqué la réévaluation à la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue dans Keolis, ainsi que l'externalisation de résultats internes antérieurement neutralisés. Ces éléments ont eu un impact positif net de 167 M€ sur la ligne effets positifs des opérations de périmètre.

Les autres actionnaires de Keolis disposent d'une promesse d'achat de leur participation dans Keolis (options de vente) irrévocablement consentie par le Groupe SNCF et exerçable par eux à partir du 20 avril 2012. Ces engagements de rachat donnés ont été comptabilisés en dette financière sur la base de la meilleure estimation du prix à payer en cas d'exercice des options de vente. La contrepartie de cette dette financière est une réduction de la totalité de la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) du groupe Keolis et, pour le montant excédant cette valeur, l'imputation sur les capitaux propres part du Groupe. Cet engagement a eu un impact négatif de 417 M€ sur les capitaux propres part du Groupe.

L'apport des titres EFFIA à Groupe Keolis SAS entraîne une variation des participations ne donnant pas le contrôle du Groupe dans EFFIA enregistrée en capitaux propres en application d'IAS 27 révisée.

Les frais d'acquisition liés à l'opération s'élèvent à 7 M€ et ont été comptabilisés parmi les achats et charges externes du compte de résultat pour 2 M€ sur 2010 et 5 M€ sur 2009.

Depuis le 4 février 2010, et compte tenu des opérations d'intégration en cours, Keolis a contribué au résultat net part du Groupe à hauteur de 16 M€. L'acquisition contribue à la progression du chiffre d'affaires à hauteur de 3,7 Mds€. Compte tenu de la date d'acquisition, les contributions au résultat net part du Groupe et au chiffre d'affaires auraient été du même ordre de grandeur si l'acquisition avait eu lieu le 1er janvier 2010.

La comptabilisation du regroupement reste provisoire. Le délai d'affectation du coût d'acquisition court jusqu'au 4 février 2011 selon la norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprises.

3.3. CREATION ET PRISE DE CONTROLE CONJOINT D'EIL

La création effective et la prise de contrôle conjoint de l'entité dénommée « Eurostar International Limited » (EIL) est intervenue le 1^{er} septembre 2010 (voir note 2.4). La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge auprès des partenaires britanniques et belges à cette date est la suivante :

	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition
Immobilisations incorporelles	97
Immobilisations corporelles	437
Actifs financiers non courants	47
Titres mis en équivalence	0
Impôts différés actifs	39
<i>Actifs non courants</i>	<i>620</i>
Stocks et en-cours	45
Créances d'exploitation	164
Actifs financiers courants	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	82
<i>Actifs courants</i>	<i>292</i>
Total actifs	911
Engagements envers le personnel non courants	57
Provisions non courantes	0
Passifs financiers non courants	13
Impôts différés passifs	0
<i>Passifs non courants</i>	<i>70</i>
Engagements envers le personnel courants	0
Provisions courantes	-3
Dettes d'exploitation	112
Passifs financiers courants	49
<i>Passifs courants</i>	<i>158</i>
Total passifs	228
Actifs nets à 100%	683
Quote-part de juste valeur d'actif net acquise (55%)	376
Ecart d'acquisition	-57
Coût du regroupement	319

L'opération donne lieu à un écart d'acquisition négatif de 57 M€ comptabilisé immédiatement en produits dans le compte de résultat sur la ligne effets positifs des opérations de périmètre.

Les créances acquises sont essentiellement constituées de créances d'exploitation. Leur juste valeur est proche de leur valeur nominale. Les pertes attendues sur les créances acquises sont peu significatives.

Le coût du regroupement est constitué de la quote-part de juste valeur apportée aux partenaires britanniques et belges (45%) par SNCF dans les actifs et passifs de l'activité Eurostar antérieurement détenue.

Contrepartie transférée	319
Dont versé en trésorerie	-31
Trésorerie nette acquise avec les filiales	44
Flux net de trésorerie	12

Le flux net de trésorerie correspond à la trésorerie apportée par les partenaires LCR et SNCF dans le cadre de l'opération nette de la quote-part de trésorerie cédée aux partenaires par le Groupe. La contrepartie transférée consiste en des actifs et passifs du Groupe SNCF apportés directement à la co-entreprise EIL. En application de SIC 13 « Apports non monétaires à des co-entreprises », une plus-value a été constatée sur la ligne effets positifs des opérations de périmètre pour 216 M€. Elle correspond à l'écart entre la quote-part de juste valeur des actifs et passifs reçus et la quote-part dans la valeur nette comptable des actifs et passifs apportés aux partenaires. Ces derniers demeurent comptabilisés à leur valeur historique dans les comptes consolidés mais à hauteur du pourcentage de détention du Groupe dans EIL au lieu de 100% précédemment.

Les partenaires LCR et SNCF disposent d'une promesse d'achat de leur participation dans EIL (options de vente) irrévocablement consentie par le Groupe SNCF et exerçable sous certaines conditions. Ces engagements de rachat donnés sont indiqués dans la note relative aux engagements hors bilan (voir note 32).

Les frais d'acquisition liés à l'opération s'élèvent à 8 M€ sur 2010 et 9 M€ sur 2009. Ils ont été comptabilisés parmi les achats et charges externes du compte de résultat.

Depuis le 1^{er} septembre 2010, et compte tenu des opérations d'intégration en cours, EIL a contribué au résultat net part du Groupe de façon négative à hauteur de 1 M€.

La comptabilisation de l'opération reste provisoire. Le délai d'affectation du coût d'acquisition court jusqu'au 1^{er} septembre 2011.

4. PRINCIPES COMPTABLES

4.1. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

4.1.1. Entités contrôlées ou sous influence notable

Les sociétés contrôlées dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif directement ou indirectement sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote d'une entité (sont pris en compte les droits de vote existants et les droits de votes potentiels immédiatement exerçables) ou lorsque le Groupe a le pouvoir :

- sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- de diriger la politique financière et opérationnelle de l'entreprise en vertu d'un contrat ;
- de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La totalité du résultat des filiales est répartie entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle en fonction de leur pourcentage d'intérêt même si cela conduit à comptabiliser des participations ne donnant pas le contrôle pour des valeurs négatives.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, en fonction du pourcentage d'intérêt du Groupe. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord conjoint.

Les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %.

Les résultats des sociétés acquises, ou cédées, au cours de l'exercice sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé du Groupe à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la date de transfert de ce contrôle en cas de cession.

Les comptes des sociétés intégrées globalement ou proportionnellement et mises en équivalence sont retraités pour les mettre en conformité avec les principes comptables du Groupe. Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées ainsi que les résultats internes sont éliminés.

Les comptes des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre 2010.

La liste des filiales est présentée en note 36.

4.1.2. E.S.H. (Sociétés HLM)

L'appréciation du contrôle des Entreprises Sociales pour l'Habitat (E.S.H., sociétés dites HLM) constitue un domaine normatif complexe qu'il convient d'analyser avec pragmatisme à la lumière des contraintes fixées par le cadre très strict de la réglementation HLM et des orientations que SNCF se fixe dans sa politique du logement. Il apparaît que la consolidation ne s'impose pas notamment car :

- si SNCF exerce une influence sur certains aspects de gestion des ESH, elle ne peut pas être qualifiée d'influence de contrôle,
- l'attachement du groupe SNCF à la détention de quatre ESH concernées tire primordialement sa source dans des raisons institutionnelles et d'intérêt général et non dans des considérations financières et patrimoniales directes ou indirectes.

Les titres des sociétés HLM sont par conséquent maintenus à l'actif du bilan et classés en actifs financiers disponibles à la vente. Une information spécifique est donnée en note 10.

4.1.3. SOFIAP

SNCF est actionnaire d'un groupe de sociétés orienté vers le financement immobilier. Regroupé sous la marque SOCRIF, cet ensemble est composé de SNCF Habitat (société coopérative d'intérêt collectif détenue à 100%), de Sofiap (établissement de crédit détenu à 49% et contrôlé par le Crédit Immobilier de France Développement) et de Soprim (société par actions simplifiée détenue à 100%). SNCF Habitat et Soprim ayant une activité très limitée ne sont pas consolidées. Sofiap en l'absence de contrôle effectif n'est pas consolidée. Cette société présente les agrégats financiers suivants à la clôture :

- actifs non courants : 645 M€ (650 M€ au 31 décembre 2009)
- passifs non courants : 434 M€ (489 M€ au 31 décembre 2009)

4.2. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

4.2.1. Principes généraux

En application de la méthode de l'acquisition, les actifs et passifs identifiables de la société acquise qui satisfont aux critères de reconnaissance en IFRS, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs disponibles à la vente ou destinés à être cédés qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de vente liés.

Seuls les passifs identifiables remplissant les critères de reconnaissance d'un passif ou d'un passif éventuel chez la société acquise sont comptabilisés à la date d'acquisition dans le cadre de l'allocation du coût du regroupement d'entreprises. Ainsi, un passif de restructuration de l'entreprise acquise n'est comptabilisé dans le cadre de l'affectation du coût du regroupement, que si, à la date d'acquisition, l'entreprise acquise a une obligation actuelle d'effectuer cette restructuration.

Les ajustements des justes valeurs des actifs et passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises comptabilisés initialement sur la base de valeurs provisoires (du fait de travaux d'évaluation externe en cours ou d'analyses complémentaires restant à mener), sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils surviennent dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, ces ajustements sont comptabilisés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreur.

Les rachats et cessions de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) sans changement du niveau de contrôle sont imputés sur les capitaux propres.

4.2.2. Regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 (application de l'ancienne norme IFRS 3)

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise sont évaluées sur la base de leur quote-part dans la juste valeur nette des actifs et passifs comptabilisés.

L'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part du Groupe dans les actifs nets acquis évalués à leur juste valeur est comptabilisé en écart d'acquisition. Les coûts directement attribuables au regroupement font partie du coût d'acquisition.

Dans le cas d'une prise de contrôle par étape, la réévaluation à la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue est enregistrée en capitaux propres.

Les compléments de prix sont comptabilisés à la juste valeur à la date de prise de contrôle. Les ajustements des compléments de prix sont enregistrés en contrepartie de l'écart d'acquisition sans limitation de temps.

4.2.3. Regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2010 (application de la norme IFRS 3 révisée)

Pour les participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, le Groupe a le choix, pour chaque regroupement, entre la méthode du goodwill partiel et celle du goodwill complet.

- Dans la méthode du goodwill partiel seule la part de l'écart d'acquisition attribuable au Groupe est comptabilisée au bilan. Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées sur la base de leur quote-part dans la juste valeur nette des actifs et passifs comptabilisés.
- Dans la méthode du goodwill complet, l'écart d'acquisition est comptabilisé en totalité. La part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est incluse dans la valorisation des participations ne donnant pas le contrôle qui sont ainsi comptabilisées à leur juste valeur.

Les coûts directement attribuables au regroupement ne font plus partie du coût d'acquisition celui-ci se limitant à une logique de prix payé au vendeur pour l'acquisition des titres. Ils sont comptabilisés en charges.

Dans le cas d'une prise de contrôle par étape, la réévaluation à la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue est enregistrée en résultat opérationnel après les résultats de cession d'actifs.

Les compléments de prix sont comptabilisés à la juste valeur à la date de prise de contrôle. Les ajustements des compléments de prix sont enregistrés en contrepartie de l'écart d'acquisition si et seulement s'ils interviennent durant le délai d'affectation et sont liés à de nouvelles informations sur la situation existante à la date de contrôle.

4.3. CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES

Les comptes des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros selon la méthode du cours de clôture :

- les comptes de bilan sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice,
- les comptes de résultat sont convertis sur la base des taux de change moyens de l'exercice,
- les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours sur les éléments de bilan, ainsi que ceux provenant de la différence entre les taux de change moyens et les taux de change à la clôture sur les éléments de résultat, sont portés dans le poste « Ecart de conversion » inclus dans les capitaux propres consolidés.

De même, les écarts de change résultant de la conversion de créances ou dettes faisant partie de l'investissement net dans une filiale à l'étranger sont enregistrés dans le poste « Ecart de

conversion » dans les capitaux propres. Ils sont comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

4.4. CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVICES

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction.

Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture de chaque arrêté comptable. Les écarts de change correspondants sont enregistrés au compte de résultat ou comme une composante distincte des capitaux propres s'ils sont relatifs à des opérations de couvertures qualifiées en IFRS d'investissements nets ou de flux de trésorerie.

4.5. ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition ou goodwill sont déterminés comme décrit en note 4.2.

Ils sont comptabilisés à leur coût diminué des dépréciations éventuelles. Des corrections ou ajustements peuvent être apportés à la juste valeur des actifs et passifs acquis dans les douze mois qui suivent l'acquisition. Il en résulte une correction rétrospective de l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les écarts d'acquisition négatifs sont immédiatement comptabilisés en résultat opérationnel.

En cas de cession d'une participation, la plus ou moins-value de cession tient compte de la valeur nette comptable du goodwill relatif à l'activité cédée.

4.6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement la clientèle, les droits au bail, licences et logiciels, ainsi que les marques acquises lors de regroupements d'entreprises. Elles sont comptabilisées à leur coût historique ou, le cas échéant, à la juste valeur à la date de prise de contrôle si ces immobilisations sont acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Lorsque leur durée de vie est définie, elles sont amorties selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité laquelle varie de 1 à 5 ans.

Lorsque leur durée de vie est indéfinie, les immobilisations ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an.

En application d'IFRIC 12 sur les accords de concession de services, des immobilisations incorporelles sont constatées au titre des contrats de concession lorsque le Groupe, concessionnaire, reçoit un droit à facturer les usagers du service public et est payé en substance par l'utilisateur ce qui lui fait supporter un risque de demande. L'actif incorporel est alors amorti sur la durée de la convention.

4.7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles du Groupe sont composées de biens remis en jouissance par l'Etat, de biens propres et de biens faisant l'objet de contrats de location financement.

La Loi française d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI), partiellement recodifiée dans la partie législative du Code des Transports du 28 octobre 2010, fixe les conditions de possession du domaine confié au groupe SNCF.

Le 1er janvier 1983, à la création de l'établissement public industriel et commercial SNCF, les biens immobiliers, antérieurement concédés à la société anonyme d'économie mixte à laquelle il succédait, lui ont été remis en dotation.

Ces biens, mis à disposition par l'Etat français, sans transfert de propriété, sont inscrits à l'actif du bilan du groupe SNCF afin d'apprécier la réalité économique de la gestion du Groupe.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux ouvrages déclarés d'intérêt général ou d'utilité publique, SNCF exerce tous les pouvoirs de gestion sur les biens immobiliers qui lui sont remis ou qu'elle acquiert.

Les biens immobiliers détenus par l'établissement public, qui cessent d'être affectés à la poursuite de ses missions ou qui font partie du domaine privé, peuvent recevoir une autre affectation domaniale ou être aliénés par l'établissement public à son profit.

4.7.1. Biens propres

Les immobilisations corporelles acquises en pleine propriété figurent à l'actif du bilan consolidé à leur coût d'acquisition. Les immobilisations produites en interne sont comptabilisées à leur coût de production. Les immobilisations acquises via un regroupement d'entreprises sont enregistrées à leur juste valeur lors de l'entrée dans le périmètre.

Le coût de production des immobilisations produites comprend le coût des matières et de la main-d'œuvre utilisées pour la production des immobilisations, y compris les pièces de rechange acquises à l'origine. Les frais financiers sont capitalisés depuis le 1^{er} janvier 2009 suivant IAS 23 révisée. Les immobilisations corporelles ne font pas l'objet de réévaluation périodique.

Les dépenses d'entretien et de réparation sont comptabilisées comme suit :

- pour le matériel roulant :
 - o les charges d'entretien courant supportées au cours de la vie du matériel (remise en état des pièces de rechange défectueuses, ainsi que remplacement des pièces inutilisables ou manquantes) constituent des charges d'exploitation ;
 - o les dépenses relatives aux programmes pluriannuels de grandes révisions sont immobilisées sous la forme d'un composant révision, qui est ensuite amorti,
 - o les dépenses de révision effectuées au terme de la durée de vie initiale du composant, ainsi que celles intervenues lors d'opérations de rénovation ou de transformation, sont portées en immobilisations dès lors qu'elles en prolongent la durée de vie ;
- pour les installations fixes :
 - o les charges d'entretien courant et de réparation (visites techniques, contrats de maintenance, ...) constituent des charges d'exploitation ;
 - o les dépenses relatives aux programmes pluriannuels de gros entretien des constructions sont immobilisées en procédant au renouvellement partiel ou total de chaque composant concerné.

Les obligations de désamiantage du matériel roulant sont comptabilisées, comme les obligations de démantèlement, en contrepartie d'une augmentation de la valeur du matériel à l'actif du bilan (cf. note 4.19.1).

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur rythme d'utilisation, c'est-à-dire principalement suivant le mode linéaire et selon le mode dégressif sur une durée d'utilité de 4 ans pour le matériel informatique.

4.7.2. Durées d'amortissement

Les durées retenues sont les suivantes :

Aménagements des terrains	20 ans
Constructions complexes (gares, bâtiments administratifs, ...)	
Gros œuvre	50 ans
Clos et couvert	25 ans
Second œuvre	25 ans
Aménagements	15 ans
Lots techniques	15 ans
Constructions simples (ateliers, entrepôts, ...)	
Gros œuvre, second œuvre, clos et couvert	30 ans

Aménagements	15 ans
Lots techniques	15 ans
Matériel et outillage	5 à 20 ans
Véhicules automobiles	5 ans
Matériel de transport ferroviaire :	
TGV :	
Structure	30 ans
Aménagement intérieur	15 ans
Révision	15 ans
Locomotives électriques et diesel :	
Structure	30 ans
Révision	15 ans
Automoteurs :	
Structure	30 ans
Aménagement intérieur	15 ans
Révision	15 ans
Voitures voyageurs :	
Structure	30 ans
Aménagement intérieur	15 ans
Révision	10 à 15 ans
Wagons	30 ans ± 20%
Navires	25 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 5 ans

4.8. DEPRECIATION DES ECARTS D'ACQUISITION, DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Le Groupe apprécie à chaque arrêté comptable, s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre notablement de la valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué.

Les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation chaque année, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Pour réaliser le test de dépréciation, chaque écart d'acquisition est alloué au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») ou groupe d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'UGT. Cette UGT représente le niveau le plus fin auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne.

Les actifs incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque des événements ou des circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), indiquent qu'une perte de valeur a pu être subie et que leur valeur recouvrable pourrait être inférieure à leur valeur nette comptable.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif ou de l'écart d'acquisition avec sa valeur recouvrable laquelle est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur recouvrable d'un actif est calculée de manière

individuelle, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles des autres actifs ou groupe d'actifs. Dans ce cas, qui est celui de la plupart des actifs corporels et incorporels de SNCF et des écarts d'acquisition, le Groupe calcule la valeur recouvrable du groupe d'actifs (unité génératrice de trésorerie – UGT) à laquelle appartient l'actif testé.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de SNCF :

- les flux de trésorerie sont issus des plans d'affaires établis sur des durées de 3 à 5 ans et validés par les organes de direction ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à long terme proche de l'inflation long terme attendue en France par le Groupe, dans la limite de la durée de vie des immobilisations testées ou à l'infini pour les goodwill et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie;
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités.

Les pertes de valeur enregistrées sur des écarts d'acquisition sont irréversibles.

4.9. ACTIFS ET PASSIFS RELATIFS AUX ACTIFS DETENUS EN VUE D'ÊTRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES

Un abandon d'activité correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente.

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » :

- les actifs non courants des entités contrôlées détenus en vue d'être cédés sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour une valeur correspondant au plus faible de la valeur nette comptable ou de la juste valeur nette des coûts de sortie. Les dettes éventuellement attachées à ces actifs ou activités sont également présentées de manière distincte sur une ligne du passif.
- les impacts sur le résultat de l'exercice de l'ensemble des activités non poursuivies sont présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat, en dehors des activités ordinaires,
- les impacts sur les flux de trésorerie des activités abandonnées sont présentés en notes annexes.

4.10. OPERATIONS DE LOCATION FINANCEMENT

Les immobilisations louées sont comptabilisées comme des acquisitions financées par emprunt dès lors que les conditions des contrats correspondent à celles des locations financement. Les contrats de location financement sont des contrats par lesquels le bailleur cède au preneur le droit d'utiliser un actif pour une période déterminée, en échange d'un paiement et le bailleur transfère l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur les éléments suivants :

- le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété à la fin de la période de location,
- le contrat contient une option d'achat et les conditions de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail,
- la durée du contrat couvre la majeure partie de la vie économique estimée du bien loué,
- la valeur actualisée de la somme des redevances minimales prévues au contrat est proche de la juste valeur du bien.
- les actifs loués sont d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut les utiliser sans leur apporter de modifications majeures.

Les immobilisations concernées sont alors présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements minimaux ou leur juste valeur si celle-ci est inférieure. Elles sont amorties selon les mêmes durées que les biens équivalents détenus en pleine propriété ou remis en jouissance.

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location financement sont enregistrés comme des contrats de location simple et seules les redevances sont enregistrées en résultat.

4.10.1. Opérations de cession-bail et assimilées

4.10.1.1. Cession-bail

Dans le cadre d'une cession de bien débouchant sur un contrat de location financement, l'opération est comptabilisée conformément aux principes présentés ci-dessus. Dans le cas d'une plus-value de cession, celle-ci est différée et étalée sur la durée du contrat de location.

4.10.1.2. Autres opérations

Par ailleurs, certains montages financiers s'appuient sur des contrats de location financement préexistants. La structure de financement existante du matériel n'étant pas modifiée et le bénéfice de ces opérations étant définitivement acquis, il est enregistré, dès la signature du contrat, en résultat financier (voir note 32.1).

4.11. ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent les titres de participation de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable, les placements, les prêts et créances financières, les dépôts de garantie versés afférents aux instruments dérivés (cash collateral actif) et la juste valeur des instruments dérivés.

Les achats « normalisés » sont enregistrés à leur date de règlement.

Les actifs financiers sont présentés en actifs non courants, excepté ceux dont l'échéance est inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs courants ou en équivalents de trésorerie suivant le cas.

La juste valeur des instruments financiers cotés est déterminée par référence au cours de bourse à la date de clôture. Elle relève du niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs définie au paragraphe 27A d'IFRS 7. Celle des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des instruments cotés, similaires en nature et maturité est déterminée par référence au cours de bourse de ces instruments. Pour les autres instruments non cotés, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que l'actif net réévalué, les flux de trésorerie actualisés ou les modèles d'évaluation retenus pour les options. Les modèles prenant en considération des hypothèses basées sur les données du marché relèvent du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie au paragraphe 27A d'IFRS 7 tandis que les autres modèles basés sur des données non observables de marché relèvent du niveau 3 de cette même hiérarchie.

4.11.1. Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent les titres de participation du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées, que le Groupe détient sans en rechercher un profit à court terme, et des placements qui ne répondent pas à la définition des autres catégories d'actifs.

Les titres de participation sont évalués à la juste valeur sauf si elle ne peut être déterminée de manière fiable. Ils sont alors maintenus au bilan à leur coût d'acquisition. La juste valeur est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. Les critères généralement retenus sont la valeur de marché ou la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité à défaut de valeur de marché disponible.

Les placements sont évalués à la juste valeur en utilisant les données de marché, courbe des taux et spreads de crédit de chacun des émetteurs des titres. L'évaluation de ces placements est rapprochée de leur cotation lorsque celle-ci est disponible.

Les variations de juste valeur des titres classés en disponibles à la vente sont inscrites dans un compte spécifique en autres éléments du résultat global. Les montants constatés en capitaux propres ne sont repris en résultat que lors de la cession de l'actif. En cas de baisse significative ou prolongée

de la juste valeur en deçà de leur valeur comptable, une perte de valeur est constatée. Elle est enregistrée dans un compte de perte de valeur avec pour contrepartie le résultat. Cette perte de valeur ne peut pas être reprise lorsqu'elle concerne des actions.

4.11.2. Actifs à la juste valeur par le résultat (actifs de transaction)

Les actifs de transaction comprennent des actifs que le Groupe a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, et des actifs volontairement classés dans cette catégorie.

En particulier, la trésorerie du groupe SNCF fait l'objet d'une gestion globale, définie dans un cadre général de gestion des risques de marché approuvé par son Conseil d'Administration, combinant des placements en titres de créances négociables et en OPCVM monétaires. Sa performance est mesurée, à l'instar de celle des OPCVM, en référence à l'EONIA (Euro Overnight Index Average). Les OPCVM étant enregistrés sur la base d'une valeur liquidative qui tient compte de la juste valeur du portefeuille, et afin d'obtenir une cohérence d'ensemble, les placements dont l'échéance à la date d'origine est supérieure à trois mois sont enregistrés volontairement dans cette catégorie.

Ils sont valorisés à la juste valeur à la date de clôture et les variations de valeur sont inscrites en résultat financier.

La quasi-totalité de ces placements fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur basée sur les données de marché et qui relève du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie au paragraphe 27A d'IFRS 7.

4.11.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des liquidités immédiatement disponibles (disponibilités) et des placements à très court terme, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, dont l'échéance à la date d'origine est inférieure ou égale à trois mois et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. En particulier, les placements en SICAV et Fonds Communs de Placement monétaires dont la sensibilité est marginale sont classés dans cette catégorie. Il s'agit notamment de SICAV et Fonds Communs de Placement de la catégorie monétaire euros selon l'AMF ou qui ont une sensibilité inférieure à 0,25 point de base.

Pour ces titres, la juste valeur retenue est la valeur liquidative des OPCVM. Elle relève du niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs définie au paragraphe 27A d'IFRS 7. En revanche, compte tenu de leur durée résiduelle à la clôture, les placements autres sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Les concours bancaires courants classés parmi les passifs financiers courants font partie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour l'élaboration de l'état des flux de trésorerie.

4.11.4. Prêts et créances émis

Ce poste inclut la créance sur RFF, la créance sur la Caisse de la Dette Publique, les créances rattachées à des participations, les prêts « aides à la construction », les autres prêts et les dépôts de garantie (dont les « cash collatéral actifs ») ainsi que les actifs financiers relatifs à des contrats de concession (IFRIC 12). Ces instruments financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Ces instruments sont présentés en actifs non courants, excepté ceux dont l'échéance est inférieure à 12 mois à la date de la clôture, qui sont classés en actifs courants.

En cas d'indication objective d'une dépréciation des actifs financiers, à savoir une baisse significative et durable de la valeur de l'actif, une dépréciation est constatée par le résultat. Une indication objective résulte de la connaissance par le Groupe de difficultés financières du débiteur (défaut de paiement, liquidation...).

4.11.4.1. Créance sur Réseau Ferré de France

La loi du 13 février 1997, portant création de Réseau Ferré de France (RFF), précise, dans son article 7, qu'en contrepartie du transfert des immobilisations d'infrastructure au 1er janvier 1997, une dette de 20,5 milliards d'euros est transférée à Réseau Ferré de France.

Ce transfert a consisté en la constatation, à l'actif du bilan du groupe SNCF, d'une créance sur RFF, le passif de l'entreprise restant identique.

La créance sur RFF a été constituée ligne à ligne de manière à ce qu'elle présente une structure, en termes d'échéances, de devises et de nature de taux en tous points identiques à celle de la dette de l'entreprise après contrats d'échange arrêtée au 31 décembre 1996 à 30,3 milliards d'Euros.

Le cours d'origine retenu pour les devises incluses dans la créance a été celui du 31 décembre 1996.

Par ailleurs, les postes comptables de produits ou charges restant à étaler représentatifs des primes et frais d'émission ou de produits ou charges sur contrats d'échange ont fait l'objet d'un transfert, matérialisé par un flux de trésorerie. Ce flux est constaté dans les comptes du groupe SNCF sous la forme d'un produit constaté d'avance, qui est enregistré en résultat en fonction des échéances des transactions correspondantes.

Une convention, signée entre les deux établissements, supporte la créance sur RFF.

La créance est évaluée au coût amorti. Elle fait, le cas échéant, l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Dans le cas de la couverture de juste valeur, les lignes correspondantes sont évaluées à la juste valeur en utilisant les données de marché. Elle relève du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie au paragraphe 27A d'IFRS 7.

4.11.4.2. Créance sur la caisse de la dette publique

Conformément au contrat de plan signé en 1990 entre l'Etat français et SNCF, il avait été créé au 1^{er} janvier 1991, un service annexe d'amortissement de la dette (SAAD), dont la vocation était d'isoler une part de la dette de SNCF.

Lors de la construction du bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2006 de SNCF, la dette provenant du SAAD a été intégrée au bilan de la SNCF. Parallèlement, la confirmation de l'engagement de l'Etat à contribuer à l'amortissement et à la charge de la dette de ce Service Annexe a conduit à reconnaître une créance au titre des versements attendus de l'Etat.

Dans le courant du mois de décembre 2007, afin d'apporter une solution pérenne et définitive au devenir des engagements de l'Etat et du financement des dettes du SAAD, les opérations suivantes ont été réalisées :

1. Le 31 décembre 2007, à l'entrée en vigueur de la loi de finances rectificative pour 2007 et conformément à son article 82, ont été mis en place des contrats croisés dits « miroirs » entre la SNCF et la Caisse de la dette publique (CDP) :

- conclusion d'un contrat de prêt de SNCF à la CDP, ce contrat reflétant exactement le montant de la dette inscrite dans le SAAD et ses caractéristiques financières et portant également sur les dérivés associés ;
- simultanément, conclusion d'un contrat inverse, la CDP prêtant à SNCF dans les mêmes termes et conditions.

A l'issue de cette étape, SNCF était à la fois débitrice et créancière de la CDP sur un même montant, remboursable selon des modalités identiques, lesquelles sont le reflet des engagements vis-à-vis des tiers qui sont cantonnés dans le SAAD.

2. Ces contrats "miroirs" une fois mis en place, l'Etat, comme l'article 82 de la loi de finances rectificative pour 2007 l'y autorisait, s'est substitué à SNCF pour le remboursement de la dette de SNCF envers la CDP par l'arrêté du 28 décembre 2007.

3. Du fait de la reprise de cet engagement par l'Etat et du changement de débiteur corrélatif, SNCF s'est trouvée libérée de toute obligation au titre du contrat précité vis-à-vis de la CDP.

En contrepartie, les engagements financiers de l'Etat au 1^{er} janvier 2006 au titre du SAAD ont été soldés.

A l'issue de ces opérations, il a été mis fin au SAAD. Il en résulte que SNCF :

- reste endettée vis-à-vis des détenteurs de titres avec les contreparties bancaires des instruments financiers à terme (contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt) qu'elle a nouées,
- détient une créance sur la CDP reflétant exactement le montant ainsi que les caractéristiques de la dette qui était portée par le SAAD et portant aussi les dérivés associés.

Les modalités de comptabilisation de la créance sont restées inchangées par rapport à celles qui avaient été retenues lors de la constatation d'une créance au titre des versements attendus de l'Etat au bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2006, à savoir :

- la créance est enregistrée, à la date des transferts, à la juste valeur des dettes transférées ; elle est ensuite comptabilisée au coût amorti ;
- les instruments dérivés attachés à la créance sont enregistrés à la juste valeur, les variations de valeur étant enregistrées en résultat.

4.11.4.3. Actifs financiers relatifs aux contrats de concession (IFRIC 12)

En application d'IFRIC 12 sur les accords de concession de services, un actif financier est constaté lorsque le Groupe, concessionnaire, obtient un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, soit directement de la part du concédant soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le concédant sur le montant des encaissements de la part des usagers du service public. La rémunération est indépendante de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers. Les subventions d'investissement sont assimilées à une modalité de remboursement de l'actif financier opérationnel. Le Groupe a choisi de catégoriser ces actifs financiers parmi les prêts et créances selon IAS 39 et de les comptabiliser au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

4.12. STOCKS

Les stocks sont évalués au coût de revient ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce dernier incorpore les charges directes et indirectes de production.

Les coûts de revient sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks font l'objet d'une dépréciation en fonction de leur rotation, nature, ancienneté et durée de vie.

4.13. CREANCES D'EXPLOITATION

Lors de leur émission, les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, à l'exception des créances dont l'échéance est supérieure à un an, qui sont actualisées si l'effet de l'actualisation est significatif. Une dépréciation est constituée lorsqu'un risque de non recouvrement apparaît. La dépréciation est fondée sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque de non recouvrement déterminé sur la base de données historiques.

4.14. PAIEMENTS EN ACTIONS

Certaines filiales accordent des actions ou des options de souscription d'actions à leurs salariés.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les plans d'options d'achat et de souscription d'actions, les offres réservées aux salariés et les attributions d'actions gratuites portant sur des actions des filiales accordées aux salariés du Groupe sont évaluées à la date d'octroi.

Pour procéder à cette évaluation, le Groupe a utilisé le modèle de Black & Scholes.

La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces options est évaluée par référence à la juste valeur desdites options à la date de leur attribution et au nombre d'options supposées exerçables à la fin de la période d'acquisition des droits.

Au cours de la période d'acquisition des droits, la juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie.

4.15. PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les dépôts de garantie reçus afférents aux instruments dérivés (cash collateral passif) et la juste valeur négative des instruments dérivés.

Ces instruments sont présentés en passifs non courants, excepté ceux dont l'échéance est inférieure à 12 mois à la date de la clôture, qui sont classés en passifs courants.

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur majorée des frais de transaction puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Certains emprunts font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur ou d'une couverture de flux de trésorerie. En outre, certains emprunts, qui comportent des dérivés incorporés détachables qui font l'objet d'une couverture sont comptabilisés à leur juste valeur (option « fair value »). La variation de cette juste valeur est enregistrée en résultat financier.

L'option d'enregistrement de dettes à la juste valeur par le biais du compte de résultat est utilisée lorsque les dettes en cause comportent un dérivé incorporé modifiant de manière significative les flux de trésorerie qui seraient autrement exigés par le contrat ou lorsque le Groupe est dans l'incapacité d'évaluer séparément le dérivé incorporé. Cette option ne concernant que des dettes de la SNCF, Etablissement Public Industriel et Commercial, le Groupe considère qu'il n'existe pas de variation de valeur attribuable au risque de crédit propre.

La juste valeur des passifs financiers est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données de marché constatées à la clôture et relèvent du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie au paragraphe 27A d'IFRS 7.

4.16. INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Les instruments dérivés utilisés par le Groupe pour gérer ses risques de change, de taux et de matières premières sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la clôture.

4.16.1. Cas général

Les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale et sont réévalués à la juste valeur par la suite.

Leur juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données de marché constatées à la clôture et relèvent du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie au paragraphe 27A d'IFRS 7.

La variation de valeur des instruments financiers dérivés non associés à des opérations d'exploitation et qui ne participent pas à une opération de couverture au sens de la norme IAS 39, est comptabilisée en résultat de la période, au sein du résultat financier.

4.16.2. Couverture de flux de trésorerie

Pour couvrir les flux à taux variable de ses dettes et créances et les encaissements et décaissements liés à son activité commerciale, le Groupe est amené à intervenir sur le marché des dérivés.

Lorsque les conditions de forme prévues par la norme IAS 39 sont établies, les instruments dérivés sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie et leur variation de valeur est enregistrée directement dans un compte spécifique en autres éléments du résultat global, à l'exclusion de la part inefficace de la couverture, qui est comptabilisée en résultat. Lorsque les flux couverts se matérialisent, les montants accumulés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat symétriquement aux flux de l'élément couvert.

4.16.3. Couverture de juste valeur

Le Groupe utilise également des instruments dérivés pour couvrir la valeur de ses dettes et créances à taux fixe en euros et en devises.

Lorsque les conditions de forme prévues par IAS 39 sont établies, les instruments dérivés sont qualifiés de couverture de juste valeur, et :

- les variations de valeur du dérivé sont enregistrées en résultat de la période,
- l'élément couvert est réévalué à sa juste valeur à la clôture, pour la part du risque couvert en contrepartie du résultat.

En conséquence, les variations de valeur du dérivé et du risque couvert se neutralisent en résultat, à l'exception de la part inefficace de la couverture.

4.17. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Le Groupe perçoit des subventions d'investissement sous la forme de financement par des tiers de certaines de ses immobilisations ; les subventions reçues proviennent essentiellement des collectivités territoriales.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en diminution des actifs auxquels elles se rapportent (immobilisations incorporelles, corporelles et actifs financiers de concession). Les subventions relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées en résultat opérationnel (diminution de la dotation aux amortissements) en fonction de la durée d'utilité estimée des biens correspondants auxquels elles sont attachées. Les subventions d'investissement relatives aux actifs financiers de concession sont assimilées à une modalité de remboursement de l'actif financier opérationnel.

4.18. IMPOTS DIFFERES

Le Groupe comptabilise, par entité fiscale, des impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences temporelles.

Les actifs d'impôts différés sur différences temporelles ou sur déficits reportables, ainsi que les crédits d'impôts, ne sont comptabilisés que lorsque leur récupération est jugée probable. La capacité du Groupe à recouvrer ces actifs d'impôts est appréciée au travers d'une analyse basée notamment sur son plan d'affaires et sur les aléas liés aux conjonctures économiques et aux incertitudes des marchés sur lesquels le Groupe intervient.

S'agissant des participations dans les filiales, coentreprises et sociétés mises en équivalence, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporelle imposable entre la valeur comptable des titres et leur base fiscale sauf si :

- le Groupe contrôle la date à laquelle cette différence temporelle se renversera (via par exemple une distribution de dividendes ou une cession de la participation) ; et
- il est probable que cette différence ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

Ainsi, pour les sociétés intégrées globalement et proportionnellement, un passif d'impôt différé n'est reconnu qu'à due concurrence des impôts de distribution sur les dividendes dont le versement est planifié par le Groupe.

Quant à l'impôt différé actif, il est comptabilisé seulement dans la mesure où, il est probable que :

- la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible ; et
- il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés en non courant.

4.19. PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements externes ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée. Une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. A l'exception de ceux reconnus dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

4.19.1. Provisions pour risques liés à l'environnement

Le Groupe comptabilise des provisions pour les risques liés à l'environnement lorsque la réalisation du risque est estimée probable. Cette provision couvre les charges liées à la protection de l'environnement, la remise en état et au nettoyage des sites. Elle comprend notamment une provision pour risque au titre de l'amiante couvrant les actions relatives à l'amiante intentées contre le Groupe.

Dans la perspective de la transposition en droit français de la directive 2004/35 du 21 avril 2004, relative à la responsabilité environnementale, dite « pollueur / payeur », le Groupe SNCF a mis en place un management environnemental dont l'un des objectifs est d'apporter un éclairage sur les impacts liés à son activité notamment en ce qui concerne les installations de stockage et de distribution de carburants, les rejets d'eau, les déchets... Les diagnostics réalisés dans ce cadre sont comptabilisés au fur et à mesure de leur réalisation. Les impacts sont présentés en note 18.

Le Groupe assimile les obligations de désamiantage de son matériel roulant à des provisions pour démantèlement. Toute révision à la hausse de la provision est comptabilisée en contrepartie d'une augmentation de la valeur du matériel à l'actif du bilan pour les matériels non totalement amortis et en résultat pour les matériels arrivés à la fin de leur durée d'utilité. Une perte de valeur est constatée lorsque la nouvelle valeur comptable de l'actif dépasse sa valeur recouvrable. Le coût de démantèlement est amorti sur la durée restante d'utilisation du bien. En cas de diminution de la sortie probable de ressources estimée, la provision est reprise en contrepartie de l'actif correspondant et en résultat pour la partie excédant la valeur nette comptable de cet actif. La provision s'éteint progressivement en résultat au fur et à mesure de la réalisation des travaux de désamiantage.

4.19.2. Provisions pour risques et litiges

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de litiges relatifs au cours normal de ses opérations, notamment au titre des actions suivantes :

- garanties de bonne fin reçues des entreprises fournissant des travaux de construction,
- garanties accordées aux clients du secteur de transport de marchandises au titre des aléas survenus au cours du transport.

Ces litiges sont provisionnés en fonction d'une estimation du risque encouru.

Jusqu'en 1999 compris, la SNCF était son propre assureur pour la majorité des risques liés à son activité. A compter de 2000, la SNCF a contracté des polices d'assurances au-delà d'un premier niveau de prise en charge par auto assurance.

4.19.3. Provisions pour restructurations

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsque le principe de ces mesures a été décidé et annoncé avec suffisamment de détail avant la clôture des comptes afin de créer une attente que celles-ci seront mises en œuvre. Ce coût correspond essentiellement aux coûts de départ des personnels concernés, et aux coûts des mises au rebut d'immobilisations, de stocks et d'autres actifs.

4.19.4. Provisions pour contrats déficitaires

Des provisions sont constituées au titre de contrats pluriannuels lorsque ceux-ci deviennent déficitaires, c'est-à-dire lorsque les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques à recevoir attendus de ces contrats. Les provisions sont évaluées sur la base des coûts inévitables, qui reflètent le coût net de sortie du contrat, c'est-à-dire le plus faible du coût d'exécution du contrat ou de toute indemnisation ou pénalité découlant du défaut d'exécution.

4.20. AVANTAGES DU PERSONNEL

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites, de préretraites, d'indemnités de départ à la retraite et de frais de santé/mutuelles pour les retraités.

En France, les principaux régimes d'avantages du personnel sont le régime spécial du personnel sous statut (dont les particularités sont présentées en note 17), ainsi que, pour les filiales, les indemnités de fin de carrière (IFC) et de gratifications au titre des médailles du travail. A l'étranger, les principaux pays proposant des régimes à prestations définies sont le Royaume-Uni, l'Italie, l'Allemagne et les Pays-Bas.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, lorsque les prestations sont assurées par un tiers (contrats d'assurance, organismes de prévoyance non liés au Groupe) et que le Groupe n'a pas d'obligation, juridique ou implicite, de combler les pertes éventuelles relatives aux services rendus au cours de la période et des périodes antérieures, aucune obligation n'est comptabilisée et les primes d'assurance et/ou de prévoyance payées sont comptabilisées comme des versements à un régime à cotisation définies, l'obligation de servir les prestations aux salariés relevant de la seule responsabilité de l'organisme tiers. Dans les autres cas, les engagements font l'objet d'évaluations actuarielles et de provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'accumulation des droits à prestation par les salariés.

La dette actuarielle (ou valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies) permettant de comptabiliser les engagements est déterminée selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de taux d'actualisation, de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

La méthode dite du corridor est appliquée pour déterminer la provision à comptabiliser au titre des régimes d'avantage postérieur à l'emploi. Ainsi, seul le montant des écarts actuariels au-delà de 10% de la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime est retenu pour la comptabilisation. La fraction reconnue est égale à ce montant divisé par la durée de vie active résiduelle moyenne des salariés bénéficiant du régime.

La charge nette est constatée en résultat opérationnel pour la part correspondant au coût des services rendus et au coût des services passés amortis, et en charge financière pour la part correspondant au coût de la désactualisation (diminué le cas échéant du rendement attendu des actifs du régime) et à l'amortissement des écarts actuariels.

Le coût des services passés est comptabilisé linéairement en charges sur la durée moyenne résiduelle d'acquisition des droits, sauf si les droits sont immédiatement acquis, auquel cas le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat.

Pour les autres régimes d'avantages à long terme à prestations définies (médailles du Travail, chômage, maintien de salaire, cessation progressive d'activité...), les écarts actuariels et les éventuels coûts des services passés sont reconnus immédiatement et totalement en résultat.

4.21. COMPTABILISATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

4.21.1. Activités de transport (voyageurs, fret)

Le chiffre d'affaires est inscrit au compte de résultat sur la base de la réalisation effective et complète du transport des voyageurs et des marchandises.

Le chiffre d'affaires, comptabilisé dans les systèmes lors de l'émission du titre de transport voyageurs, est régularisé en fin de période, pour tenir compte des titres de transport émis mais non utilisés, qui sont alors enregistrés dans les « Produits constatés d'avance » parmi les « Dettes d'exploitation ».

En application d'IFRIC 13, les programmes de fidélité clients sont valorisés et comptabilisés à la juste valeur du coût du point non consommé en « produits constatés d'avance » parmi les dettes d'exploitation contre une diminution du chiffre d'affaires. Ces produits constatés d'avance sont repris par résultat sur la ligne « chiffre d'affaires » au fur et à mesure que les points de fidélité sont utilisés par les clients.

4.21.2. Contributions de l'Etat et des Autorités Organisatrices

Ces contributions sont composées de compensations tarifaires au titre des tarifs sociaux mis en place par l'Etat, et de contributions rémunérant des offres globales de service dans un cadre contractuel ou des prestations spécifiques.

4.21.3. Travaux réalisés par le Groupe dans le cadre de la conduite de travaux

Les prestations et travaux réalisés sur plusieurs exercices par le Groupe au titre de la maîtrise d'ouvrage déléguée et de la maîtrise d'œuvre sont comptabilisés sur la base des données contractuelles et en fonction d'un avancement économique des travaux.

4.21.4. Maintenance

La rémunération de la maintenance et de l'exploitation du réseau ferré est comptabilisée sur la base de la convention pluriannuelle négociée avec le propriétaire du réseau.

4.22. INFORMATIONS SECTORIELLES

4.22.1. Détermination des secteurs présentés

Jusqu'au 31 décembre 2009, l'activité du Groupe SNCF est organisée en quatre branches appuyées par des fonctions communes support. Ces branches vendent des produits et services distincts ou s'adressent à des segments de clientèle différents. Ce découpage du Groupe est celui utilisé par la Direction pour le pilotage et est constitutif du reporting interne :

- Branche SNCF Infra : activité de gestionnaire délégué de l'infrastructure pour RFF (maintenance, travaux et exploitation du réseau) et d'ingénierie (étude et conception d'infrastructures ferroviaires en France et dans le monde).
- Branche SNCF Proximités : activités de transport de proximité du Groupe regroupant les liaisons moyenne distance (Intercités), les services conventionnés de transport ferroviaire (TER, Transilien...), urbain et interurbain (Keolis) ainsi que les services complémentaires (EFFIA).
- Branche SNCF Voyages : activités de transporteurs ferroviaires de voyageurs, de distribution et de gestion des gares (TGV, Corail, Europe...).
- Branche SNCF Geodis : couvre une palette complète des métiers du transport et de la logistique de marchandises. Ces activités sont différenciées entre une Offre Globale (logistique et commissionnaire de transport), des gestionnaires d'actifs et le transport ferroviaire de marchandises.

Depuis le 1er janvier 2010, l'activité de gestion des gares est suivie comme une branche à part au même titre que les quatre autres. Une cinquième branche, constituant un segment opérationnel dénommé « Gares & Connexions », fait ainsi son apparition à partir du 1er janvier 2010. Les informations sectorielles nécessaires à la présentation des données antérieures selon les mêmes bases de segmentation ne sont pas disponibles (voir note 2.1). Les résultats de l'exercice 2010 sont présentés selon le nouveau découpage tandis que ceux de l'exercice 2009 sont présentés selon l'ancien découpage.

Les fonctions communes support (Fonctions communes et participations) agrègent notamment les activités de holding de SNCF Participations, les activités des domaines prestataires du groupe SNCF (Traction, Matériel, et les Fonctions Transverses) et certaines filiales opérationnelles.

4.22.2. Indicateurs sectoriels

Le Groupe présente, par métier, les éléments de bilan et de résultat suivants :

- Un total des actifs sectoriels constitué des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles, corporelles nettes des subventions d'investissement et des actifs d'exploitation.
- Le chiffre d'affaires interne et externe avec une élimination de toutes les transactions entre les branches d'activité dans une colonne « Inter branches » pour la présentation des comptes consolidés du Groupe.
- Certains soldes intermédiaires du compte de résultat : marge opérationnelle, résultat opérationnel courant et résultat opérationnel.
- Certaines lignes du compte de résultat : dotations aux amortissements, variation nette des provisions, pertes de valeur.

Les méthodes comptables appliquées dans chaque branche sont celles retenues pour l'établissement des comptes consolidés. Les informations présentées pour chacune des branches correspondent à une comptabilité « aux bornes », c'est-à-dire avant élimination des opérations inter branches.

4.23. SOLDES INTERMEDIAIRES DU COMPTE DE RESULTAT

Le groupe SNCF a fait le choix de présenter son compte de résultat par nature. Plusieurs soldes intermédiaires sont distingués afin d'éclairer le lecteur des états financiers sur les éléments constitutifs du résultat net du Groupe.

4.23.1. Marge opérationnelle

La marge opérationnelle est constituée du chiffre d'affaires et des produits annexes diminués des charges directement rattachables à l'exploitation. Celles-ci comprennent principalement les achats, la sous-traitance, les autres prestations externes, les frais de personnel, les impôts et taxes, les cessions d'actifs liées à l'activité et divers autres éléments.

L'ensemble des dotations aux provisions liées au personnel, notamment celles relatives aux engagements envers lui (hors coût financier), figurent sur la ligne « Charges de personnel ».

4.23.2. Résultat opérationnel courant

Outre la marge opérationnelle, le résultat opérationnel courant intègre la plupart des éléments n'ayant pas d'incidence en trésorerie (amortissements, provisions, dépréciation...), et divers autres éléments non rattachables directement à un autre poste du compte de résultat.

4.23.3. Résultat opérationnel

Les opérations revêtant un caractère inhabituel, tant par leur occurrence que par leur montant, sont isolées en dessous du résultat opérationnel courant. Cette présentation est motivée par le souci de fournir l'image la plus fidèle possible de la performance récurrente du Groupe.

Les opérations concernées, qui sont en nombre limité, concernent :

- les pertes de valeur,
- les cessions immobilières et cessions d'actifs non directement liées à l'activité,
- les cessions de filiales qui ne constituent pas une activité abandonnée au sens d'IFRS 5,

- les impacts éventuels des opérations sur le périmètre.

4.23.4. Résultat financier

Le Groupe présente un résultat financier, qui comprend les incidences des opérations de financement. Le résultat financier est présenté en deux composantes :

- le coût de l'endettement financier net, qui contient les intérêts payés sur la dette financière du Groupe, les produits de la créance sur RFF, ceux de la créance sur la CDP et les intérêts perçus sur la trésorerie disponible. Ces éléments sont présentés après opérations de couverture et y compris variation de valeur des instruments dérivés ne répondant pas aux conditions pour être qualifiés de couverture en IFRS ;
- le coût financier des avantages du personnel, qui correspond à l'amortissement des écarts actuariels et à la charge liée à la désactualisation de la provision au titre des avantages postérieurs à l'emploi et à long terme, net des produits financiers liés au rendement attendu des actifs du régime.

5. ECARTS D'ACQUISITION

L'évolution du poste au cours de l'exercice s'explique de la manière suivante :

<i>en millions d'euros</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Au 1er janvier 2009	654	-21	633
Acquisitions / Augmentations	260	-	260
Pertes de valeur	0	0	0
Sorties / Diminutions	-9	0	-9
Conversion	0	0	0
Autres variations de périmètre	2	0	2
Au 31 décembre 2009	907	-21	886
Au 1er janvier 2010	907	-21	886
Acquisitions / Augmentations	764	-2	762
Pertes de valeur	0	-54	-54
Sorties / Diminutions	-12	1	-11
Conversion	23	0	22
Autres variations de périmètre	11	-10	2
Au 31 décembre 2010	1 694	-87	1 607

Les acquisitions de l'exercice 2009 concernent principalement IBM Global Logistics (191 M€), Cooljet (30 M€) et Giraud Sidérurgie (22,5 M€).

Les acquisitions de l'exercice 2010 proviennent pour une grande partie des regroupements d'entreprises décrits en note 3.

A la clôture de l'exercice, les principaux écarts d'acquisition enregistrés par le Groupe sont les suivants :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009	Variation
SNCF Infra	6	4	2
SNCF Proximités	410	0	410
SNCF Voyages	14	3	10
SNCF Geodis	1 174	875	299
<i>dont Offre globale</i>	<i>917</i>	<i>805</i>	<i>112</i>
<i>dont Gestionnaire d'actifs</i>	<i>247</i>	<i>41</i>	<i>206</i>
<i>dont Autres entreprises ferroviaires</i>	<i>10</i>	<i>29</i>	<i>-19</i>
Fonctions communes et participations	3	3	0
Total	1 607	886	721

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le groupe détient pour l'essentiel des licences sur logiciels acquis, des logiciels développés en interne, des droits au bail, des clientèles et marques acquises lors de prises de contrôle.

L'évolution du poste au cours de l'exercice s'explique de la manière suivante :

<i>en millions d'euros</i>	01/01/2010	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Variations de périmètre	Autres variations	31/12/2010
Valeur brute						
Concessions, Brevets, Logiciels	636	116	-18	19	63	815
Autres immobilisations incorporelles	303	17	0	847	23	1 190
Immobilisations incorporelles en cours	139	27	-2	11	-16	158
Total valeur brute	1 078	160	-19	876	70	2 164
Amortissements / dépréciations						
Concessions, Brevets, Logiciels	-387	-131	17	0	-40	-541
Autres immobilisations incorporelles	-61	-82	0	0	-26	-170
Immobilisations incorporelles en cours	-24	0	1	0	0	-22
Total amortissements / dépréciations	-472	-213	18	0	-66	-734
Total valeur nette comptable	605	-54	-1	876	3	1 430

L'impact d'IFRIC 12 sur les immobilisations incorporelles est peu significatif sur l'exercice 2010. Il est nul sur l'exercice 2009.

L'augmentation des autres immobilisations incorporelles provient essentiellement des regroupements d'entreprises Ermewa et Keolis (voir notes 3.1 et 3.2).

Les acquisitions de l'exercice 2010 intègrent les logiciels produits en interne mis en service et en cours de développement pour :

- 75 M€ pour l'EPIC,
- 8 M€ pour Geodis.

L'évolution du poste au cours de l'exercice précédent s'explique de la manière suivante :

<i>en millions d'euros</i>	01/01/2009	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Variations de périmètre	Autres variations	31/12/2009
Valeur brute						
Concessions, Brevets, Logiciels	459	170	-11	3	15	636
Autres immobilisations incorporelles	180	14	-1	106	5	303
Immobilisations incorporelles en cours	176	-32	-2	0	-4	139
Total valeur brute	815	152	-14	109	16	1 078
Amortissements / dépréciations						
Concessions, Brevets, Logiciels	-276	-125	18	-3	-1	-387
Autres immobilisations incorporelles	-42	-21	0	0	1	-61
Immobilisations incorporelles en cours	-1	-16	3	0	-9	-24
Total amortissements / dépréciations	-319	-162	21	-3	-9	-472
Total valeur nette comptable	496	-10	7	106	6	605

L'augmentation des autres immobilisations incorporelles en 2009 provient essentiellement de l'affectation du coût du regroupement d'IBM Global Logistics (SCO).

Les acquisitions de l'exercice 2009 intègrent les logiciels produits en interne mis en service et en cours de développement pour :

- 77 M€ pour l'EPIC,
- 8 M€ pour Geodis.

Sur chaque exercice, l'augmentation des amortissements et provisions provient essentiellement de dotations aux amortissements. Les variations de valeur liées aux écarts de conversion sont peu significatives.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'évolution du poste au cours de l'exercice s'explique de la manière suivante :

<i>en millions d'euros</i>	01/01/2010	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Variation de périmètre	Autres variations	31/12/2010
Valeur brute						
Terrains	1 913	76	-14	55	-49	1 982
Constructions	8 461	271	-174	92	137	8 787
Installations techniques, Matériel et Outillage	2 740	219	-83	41	-23	2 893
Matériel de transport	26 880	1 597	-373	1 013	-994	28 123
<i>Matériel de transport ferroviaire</i>	26 086	1 500	-286	687	-578	27 409
<i>Matériel de transport routier</i>	354	97	-87	326	24	714
<i>Matériel de transport maritime</i>	440	0	0	0	-440	0
Autres immobilisations corporelles	1 063	180	-70	69	23	1 265
Immobilisations corporelles en cours	2 263	163	-7	29	334	2 782
Total valeur brute	43 320	2 506	-720	1 298	-572	45 832
Amortissements / provisions						
Terrains	-154	-32	2	0	0	-184
Constructions	-4 260	-331	150	0	2	-4 439
Installations techniques, Matériel et Outillage	-1 834	-184	81	0	42	-1 895
Matériel de transport	-15 645	-1 386	703	0	103	-16 225
<i>Matériel de transport ferroviaire</i>	-15 240	-1 235	634	0	-111	-15 952
<i>Matériel de transport routier</i>	-230	-100	69	0	-11	-273
<i>Matériel de transport maritime</i>	-175	-50	0	0	225	0
Autres immobilisations corporelles	-738	-130	67	0	-27	-829
Immobilisations corporelles en cours	-245	-47	26	0	90	-177
Total amortissements / provisions	-22 877	-2 110	1 027	0	209	-23 750
Total valeur nette comptable	20 443	396	307	1 298	-362	22 082
Subventions d'investissement	4 843	226	-2	90	-50	5 106
Total valeur nette comptable nette des subventions	15 600	170	309	1 208	-312	16 976

Le matériel roulant entrant sous le champ d'application IFRIC 12 n'est plus classé parmi les immobilisations corporelles. L'application de l'interprétation a eu les effets suivants sur l'exercice 2010 :

<i>en millions d'euros</i>	01/01/2010	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Variation de périmètre	Autres variations	31/12/2010
Valeur brute						
Constructions		-1	0	0	-1	-3
Installations techniques, Matériel et Outillage		-1	0	0	0	-1
Matériel de transport	-1 973	-237	0	0	-451	-2 661
<i>Matériel de transport ferroviaire</i>	-1 973	-234	0	0	-449	-2 656
<i>Matériel de transport routier</i>		-3	0	0	-2	-4
Autres immobilisations corporelles		-1	0	0	0	-1
Immobilisations corporelles en cours	-781	0	0	0	452	-329
Total valeur brute	-2 754	-240	0	0	0	-2 993
Amortissements / provisions						
Constructions		3	0	0	0	3
Installations techniques, Matériel et Outillage		0	0	0	0	0
Matériel de transport	123	112	0	0	0	234
<i>Matériel de transport ferroviaire</i>	123	108	0	0	0	231
<i>Matériel de transport routier</i>		4	0	0	0	4
Autres immobilisations corporelles		1	0	0	0	1
Total amortissements / provisions	123	115	0	0	0	238
Total valeur nette comptable	-2 631	-124	0	0	0	-2 755
Subventions d'investissement	-2 631	-126	0	0	0	-2 757
Total valeur nette comptable nette des subventions	0	2	0	0	0	2

L'évolution du poste au cours de l'exercice précédent s'explique de la manière suivante :

<i>en millions d'euros</i>	01/01/2009	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Variation de périmètre	Autres variations	31/12/2009
Valeur brute						
Terrains	1 827	141	-56	2	-1	1 913
Constructions	8 195	349	-184	10	92	8 461
Installations techniques, Matériel et Outillage	2 518	242	-43	19	4	2 740
Matériel de transport	26 317	1 038	-365	55	-165	26 880
<i>Matériel de transport ferroviaire</i>	25 498	1 012	-306	54	-172	26 086
<i>Matériel de transport routier</i>	345	26	-25	1	7	354
<i>Matériel de transport maritime</i>	474	0	-34	0	0	440
Autres immobilisations corporelles	943	128	-31	3	20	1 063
Immobilisations corporelles en cours	2 031	204	-8	0	36	2 263
Total valeur brute	41 831	2 101	-687	89	-14	43 320
Amortissements / provisions						
Terrains	-119	-37	2	0	0	-154
Constructions	-4 427	-312	169	-7	317	-4 260
Installations techniques, Matériel et Outillage	-1 488	-231	87	-15	-188	-1 834
Matériel de transport	-14 386	-1 684	473	-38	-10	-15 645
<i>Matériel de transport ferroviaire</i>	-13 979	-1 637	420	-38	-6	-15 240
<i>Matériel de transport routier</i>	-214	-33	21	0	-4	-230
<i>Matériel de transport maritime</i>	-192	-15	32	0	0	-175
Autres immobilisations corporelles	-613	-118	41	-3	-45	-738
Immobilisations corporelles en cours	-108	-120	41	2	-61	-245
Total amortissements / provisions	-21 140	-2 502	813	-61	13	-22 877
Total valeur nette comptable	20 691	-400	126	27	-1	20 443
Subventions d'investissement	4 909	331	-397	0	0	4 843
Total valeur nette comptable nette des subventions	15 783	-732	523	27	-1	15 600

Les biens, mis à disposition par l'Etat français, sans transfert de propriété, inscrits à l'actif du bilan du Groupe SNCF s'élèvent à 587 M€ (592 M€ en 2009) pour les terrains et 719 M€ (841 M€ en 2009) pour les constructions et agencements.

Le détail des dotations aux amortissements et des pertes de valeur comptabilisées en résultat est donné en notes 27 et 28.

Le matériel roulant entrant sous le champ d'application IFRIC 12 n'est plus classé parmi les immobilisations corporelles. L'application de l'interprétation sur l'exercice 2010 a eu les effets suivants sur l'exercice 2009 :

<i>en millions d'euros</i>	01/01/2009	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Variation de périmètre	Autres variations	31/12/2009
Valeur brute						
Matériel de transport	-771	-1 023	0	0	-179	-1 973
<i>Matériel de transport ferroviaire</i>	-771	-1 023	0	0	-179	-1 973
Immobilisations corporelles en cours	-960	0	0	0	179	-781
Total valeur brute	-1 731	-1 023	0	0	1	-2 754
Amortissements / provisions						
Matériel de transport	38	85	0	0	0	123
<i>Matériel de transport ferroviaire</i>	38	85	0	0	0	123
Total amortissements / provisions	38	85	0	0	0	123
Total valeur nette comptable	-1 693	-938	0	0	0	-2 631
Subventions d'investissement	-1 693	-938	0	0	0	-2 631
Total valeur nette comptable nette des subventions	0	0	0	0	0	0

Les flux d'investissement se décomposent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Immobilisations incorporelles	-160	-152
Immobilisations corporelles	-2 506	-2 102
Total acquisitions	-2 666	-2 254
<i>dont immobilisations en crédit-bail</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Acquisitions hors crédit-bail	-2 665	-2 253
BFR d'investissement	-152	-65
Flux d'investissement corporels et incorporels	-2 817	-2 319

Les investissements de l'exercice 2010 sont essentiellement constitués par :

- l'acquisition et les aménagements et agencements effectués dans les gares et les bâtiments (modernisation du technicentre Grand Joncherolles, équipement radio sol train GSMR, travaux de la plate forme jaune Gare de Lyon, travaux de l'atelier TGV de Lyon) pour un total de 729 M€,
- l'acquisition et la rénovation de matériel ferroviaire (TGV Duplex et Dasye, rames Franciliens, locomotives diesel Fret) pour un total de 1 319 M€.

Les investissements de l'exercice 2009 sont essentiellement constitués par :

- les aménagements et agencements effectués dans les gares et les bâtiments (modernisation de l'établissement de maintenance et matériel de Paris Nord Joncherolles, système de communication GSMR, travaux liés à la modernisation de l'établissement industriel et matériel Pays de Loire, travaux de la gare de Bellegarde, travaux de l'atelier TER de Rennes) pour un total de 732 M€,
- l'acquisition et la rénovation de matériel ferroviaire (TGV Duplex et Dasye, rames Franciliens et locomotives Fret) pour un total de 863 M€.

Le montant des subventions ayant financé l'acquisition des immobilisations s'élève à 576 M€ (246 M€ en 2009), dont 414 M€ (95 M€ en 2009) pour le matériel ferroviaire et 162 M€ (151 M€ en 2009) pour les installations fixes.

Les biens inscrits en immobilisations et faisant l'objet de contrats de location financement s'analysent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Brut	Amort & Dépr	Net	Brut	Amort & Dépr	Net
Valeur brute						
Terrains	26	0	26	26	0	26
Constructions	478	-220	258	478	-201	277
Installations techniques, Matériel et Outillage	34	-20	14	34	-19	15
Matériel de transport	4 872	-1 854	3 018	5 697	-2 850	2 846
Autres immobilisations corporelles	17	-13	4	7	-7	1
Immobilisations corporelles en cours	2	0	2	5	0	5
Total	5 429	-2 107	3 323	6 247	-3 077	3 171

8. TESTS DE PERTE DE VALEUR

Les tests de perte de valeur des actifs sont effectués sur la base d'UGT représentatives d'entités juridiques ou définies en fonction de la destination des actifs utilisés.

Les actifs testés comprennent les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les actifs à durée de vie finie dès lors que l'UGT présente des indices de perte ou de reprise de valeur.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les UGT comprenant des écarts d'acquisition sont pour leur part testées au minimum une fois par an qu'il y ait ou non un indice de perte de valeur.

Au total, les impacts sur le résultat des dépréciations et reprises enregistrées dans les comptes au 31 décembre 2010 et 2009 au regard des tests menés sont les suivants :

	SNCF Geodis - Fret ferroviaire / Transport multimodal / Transport ferroviaire de marchandises	SNCF Proximités Inter cités	SNCF Voyages Matériels classiques
Impact résultat au 31/12/2010	-231	+146	+210

	SNCF Infra - Maintenance et travaux	SNCF Geodis	SNCF Proximités Inter cités	SNCF Voyages Matériels classiques
Impact résultat au 31/12/2009	-245	-711 (1)	-33	-9

(1) Correspond aux pertes de valeur non récurrentes

8.1. UGT PRESENTANT DES ECARTS D'ACQUISITION IMPORTANTS PAR RAPPORT AU TOTAL DES ECARTS D'ACQUISITION

8.1.1. UGT « Offre globale »

Sur le total des écarts d'acquisition, 917 M€ (805 M€ au 31 décembre 2009) sont affectés à l'unité génératrice de trésorerie « Offre globale » qui regroupe tous les métiers entrant dans des solutions multimodales et mixtes de la branche SNCF Geodis. Il n'y a pas d'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéfinie significative affectée à cette UGT. Un test est réalisé au moins une fois par an sur cette UGT. Les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable sont les suivantes :

	2010	2009
Branche	SNCF Geodis	SNCF Geodis
UGT	Offre globale	Offre globale
Actif testé	1 918	1 749
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Source retenue	Plan 5 ans	Plan 3 ans
Taux d'actualisation (mini -maxi)	7,3% - 8,3%	7,3% - 8,3%
Taux de croissance long terme	2,00%	2,00%

Aucune dépréciation n'a été constatée, la valeur recouvrable étant supérieure à la valeur de l'actif testé. Les tests de sensibilité réalisés sur le taux d'actualisation (± 100 bp), le taux de croissance organique ainsi que le taux de marge opérationnelle sont de nature à conforter l'analyse réalisée.

8.1.2. UGT Keolis/EFFIA

Sur le total des écarts d'acquisition, 410 M€ sont affectés à l'unité génératrice de trésorerie « Keolis/EFFIA » qui regroupe tous les métiers entrant dans des solutions de transport multimodal de voyageurs de la branche SNCF Proximités. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie affectées à cette UGT s'élèvent à 116 M€ et consistent pour l'essentiel en des marques. La valeur des actifs de cette UGT est justifiée par la valeur de marché déterminée dans le cadre de la prise de contrôle décrite en note 3.2. Les perspectives de résultat sont favorables par rapport aux données ayant servi à la valorisation des sociétés et confortent la valeur de marché retenue. Aucune dépréciation n'est à constater sur cette UGT au 31 décembre 2010.

8.1.3. UGT Gestionnaires d'actifs

Sur le total des écarts d'acquisition, 247 M€ (41 M€ au 31 décembre 2009) sont affectés à l'unité génératrice de trésorerie « Gestionnaires d'actifs » qui regroupe tous les métiers entrant dans la location de matériel de transport de marchandises (wagons, conteneurs...). La variation provient de la prise de contrôle à 100% d'ERMEWA (voir note 2.2). La valeur des actifs de cette UGT est en grande partie justifiée par la valeur de marché déterminée dans le cadre de cette prise de contrôle.

8.2. UGT PRESENTANT DES INDICES DE PERTE OU DE REPRISE DE VALEUR

8.2.1. UGT au 31 décembre 2010

Des tests ont été réalisés pour les UGT Corail (y compris Elipsos) et Intercités pour lesquelles des indices de reprise de valeur ont été identifiés à la suite de la signature de la convention des Trains d'Equilibre du Territoire (TET) le 13 décembre 2010 pour une période de trois ans (voir note 2.5).

Sur TGV France Europe (à l'exclusion d'Eurostar) les flux futurs de trésorerie sont affectés négativement par la prise en charge d'une partie du financement des Trains d'Equilibre du Territoire amenant le Groupe à réaliser des tests sur cette UGT à fin décembre 2010.

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles testées et les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable sont les suivantes au 31 décembre 2010 :

Branche	SNCF Proximités	SNCF Voyages	SNCF Voyages
UGT	Intercités	Matériels classiques (Corail, Elipsos)	TGV France et Europe (à l'exclusion d'Eurostar)
Immobilisations corporelles et incorporelles avant dépréciation (à la clôture en millions d'euros)	242	253	5 446
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Source retenue	Convention TET 3 ans	Convention TET 3 ans	Plan amendé 5 ans et projection à l'infini d'une année normative
Taux d'actualisation (mini -maxi)	6,5% - 7,2%	6,5% - 7,2%	7,4% - 8,4%
Taux de croissance long terme	Non applicable	Non applicable	2,00%

Les montants des immobilisations indiqués ci-dessus sont bruts de subventions. Les immobilisations sont subventionnées pour les UGT Intercités et TGV France et Europe à hauteur respectivement de 67 M€ et 20 M€.

Il n'y a pas d'écart d'acquisition ni d'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéfinie affectés à ces UGT. Les pertes ou reprises de valeur déterminées à l'issue des tests concernent essentiellement les immobilisations corporelles.

Les impacts en résultat des pertes de valeur constatées sont détaillés en note 28.

8.2.1.1. UGT Corail (y compris Elipsos) et UGT Intercités

Une reprise nette de perte de valeur a été constatée pour 210 M€ sur l'UGT Corail (y compris Elipsos) et 146 M€ sur l'UGT Intercités. Le montant de la reprise est déterminé sur la base des dispositions contractuelles de la convention des Trains d'Equilibre du Territoire signée pour une période de trois

ans. Cette convention prévoit, au profit de la SNCF, des facturations de loyers sur le matériel et une indemnisation garantie à hauteur de la valeur nette comptable du matériel à la fin de la convention. Ces dispositions contractuelles particulières permettent la reprise de perte de valeur constatée (voir note 2.5).

8.2.1.2. UGT TGV France et Europe

Pour l'UGT TGV France / Europe à l'exclusion d'Eurostar, l'analyse a consisté à valoriser les flux futurs de trésorerie générés par l'actif économique identifié au 31 décembre 2010 en approche business (plan 5 ans plus une année normative). Les hypothèses retenues proviennent des projections actuelles amendées. Suivant les scénarii retenus de hausses tarifaires et de taux d'actualisation appliqués, les résultats de l'analyse sont compris dans une fourchette de valeur recouvrable inférieure de 236 M€ jusqu'à largement supérieure à la valeur comptable de l'actif économique testé. Aucune dépréciation n'a été constatée au 31 décembre 2010.

8.2.1.3. UGT Fret Ferroviaire

A la suite de la réorganisation de l'activité engagée fin 2009, Fret SNCF a été découpée en 5 UGT. Au premier semestre 2010, la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur a mis en évidence que l'activité « Multi Lots Multi Clients » n'avait pas les caractéristiques d'une UGT. Les matériels de cette activité ainsi que le parc « Autres produits et usages spéciaux » ont été réaffectés aux autres UGT, ce qui a conduit à une dépréciation complémentaire (y compris matériel en cours). Par ailleurs, une reprise nette de provision pour risque a été constatée sur les engagements de commandes fermes. Les deux effets combinés entraînent une charge nette de 156 M€. Les modalités de détermination de la perte de valeur sont décrites dans la note 28. Au 31 décembre 2010, la valeur nette comptable des moyens de production de cette UGT (ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles hors terrains et constructions) s'élève à 450 M€, soit 1 223 M€ de moins que la valeur nette comptable qui aurait été obtenue si ce matériel n'avait jamais été déprécié (999 M€ au 31 décembre 2009). Par ailleurs, le montant de la provision pour risque portant sur les engagements de commandes fermes s'élève à 75 M€.

8.2.1.4. UGT Transport multimodal et UGT Transporteurs ferroviaires

Les résultats réalisés sur les UGT Transport multimodal et Transporteurs ferroviaires sont inférieurs aux attentes, notamment du fait de la conjoncture économique. Les tests de perte de valeur réalisés ont abouti à une dépréciation de 75 M€ dont 54 M€ sur les écarts d'acquisition affectés à ces UGT et 21 M€ à peu près également répartis entre des immobilisations incorporelles et corporelles (matériel roulant notamment).

8.2.2. UGT au 31 décembre 2009

Des tests ont été réalisés pour les UGT Corail (y compris Elipsos), Intercités, Transilien, TGV France Europe (à l'exclusion d'Eurostar) et Infrastructure sur lesquelles des indices de perte de valeur ont été identifiés au cours de l'exercice. Les indices identifiés proviennent de trajectoires négatives pour Corail et Intercités et de résultats éloignés de la trajectoire prévisionnelle pour Infrastructure.

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles testées et les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable sont les suivantes au 31 décembre 2009 :

Branche	SNCF Infra	SNCF Proximités	SNCF Proximités	SNCF Voyages	SNCF Voyages
UGT	Infrastructure Maintenance et travaux	Transilien	Intercités	Matériels classiques (Corail, Elipsos)	TGV France et Europe (à l'exclusion d'Eurostar)
Immobilisations corporelles et incorporelles avant dépréciation (à la clôture en millions d'euros)	521	2 841	246	290	4 218
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Source retenue	Plan 3 ans	Plan 3 ans	Plan 3 ans	Plan 3 ans	Plan 10 ans
Taux d'actualisation (mini -maxi)	6,3% - 7,4%	7,7% - 8,8%	7,1% - 8,1%	7,1% - 8,1%	8,3% - 9,6%
Taux de croissance long terme	2%	2%	2%	2%	2%

Il n'y a pas d'écart d'acquisition ni d'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéfinie affectés à ces UGT. Les pertes de valeur déterminées à l'issue des tests concernent essentiellement les immobilisations corporelles.

Les impacts en résultat des pertes de valeur constatées sont détaillés en note 28.

8.2.2.1. UGT Infra

Aucun test de sensibilité n'a été effectué sur les UGT Infra car ces UGT sont dépréciées à 100% ou sur une base pour laquelle la sensibilité n'a pas de signification.

8.2.2.2. UGT Transilien

Pour ce qui concerne l'UGT Transilien, un test a été réalisé sur l'actif au 30 juin 2009 fondé sur une projection financière à 3 ans, après paiement des investissements contractuels. Le test a retenu l'hypothèse d'une valeur de cession théorique en fin de période égale à la valeur nette comptable. La valeur d'utilité qui en a résulté est supérieure à l'actif testé.

8.2.2.3. UGT Intercités

Aucun test de sensibilité n'a été effectué sur les UGT Intercités et matériels classiques car ces UGT sont dépréciées à 100% ou sur une base pour laquelle la sensibilité n'a pas de signification.

8.2.2.4. UGT TGV France et Europe

Pour l'UGT TGV France / Europe à l'exclusion d'Eurostar, l'analyse a consisté à valoriser les flux futurs de trésorerie générés par le parc identifié au 31 décembre 2009. Les hypothèses retenues proviennent des projections actuelles (plan sur 10 ans). Les conclusions sont les suivantes : malgré un montant inférieur de 225 M€ à la VNC testée avec le taux d'actualisation de 9,6%, aucune dépréciation n'est à comptabiliser compte tenu des optimisations opérationnelles possibles (prolongation des parcours et optimisations des programmes de maintenance) et des hypothèses prudentes de construction du test en matière de BFR. D'autre part, la valeur actualisée des flux de trésorerie au taux de 8,3%, correspondant à la fourchette basse, est supérieure à la valeur de l'actif économique.

8.2.2.5. UGT Fret Ferroviaire

A la suite de la réorganisation de l'activité engagée fin 2009, Fret SNCF a été découpée en 5 UGT. Les modalités de détermination de la perte de valeur sont décrites dans la note 28.

8.2.2.6. UGT France Wagons

France Wagons a un parc de matériels non loués qui représente au 31 décembre 2009 35% de son parc total. Parmi ces wagons excédentaires, les wagons obsolètes ou sans perspective de relocation dans un horizon planifié ont été provisionnés à 100%. L'impact au compte de résultat est une dotation nette de 16 M€.

9. ACTIFS FINANCIERS

Sont classés en actifs financiers courants les actifs financiers dont l'échéance est inférieure à 12 mois à la date de clôture.

La juste valeur des instruments dérivés actifs est classée en courant ou non courant selon l'échéance finale du produit dérivé.

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan, le niveau de la hiérarchie de juste valeur est indiqué par catégorie d'actifs financiers, trois différents niveaux étant prévus par la norme IFRS 7 :

- Niveau 1 : juste valeur évaluée à partir de cours cotés.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à partir de données observables directement ou indirectement sur le marché mais qui ne sont pas des cours cotés.

- Niveau 3 : juste valeur déterminée à partir de techniques de valorisation non basées sur des données observables de marché.

Les montants de juste valeur sur les instruments dérivés comprennent les intérêts courus non échus.

Aux 31 décembre 2010 et 2009, les actifs financiers, courants et non courants se répartissent comme

en millions d'euros	Note	31/12/2010					
		Non courant	Courant	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Prêts et créances		6 013	953	6 944	-	-	-
Créance sur RFF	9.1	1 797	114	1 911	-	-	-
Créance sur la Caisse de la dette publique	9.2	3 703	317	4 020	-	-	-
Autres prêts et créances	9.4	490	523	1 013	-	-	-
Actifs financiers de concession non courant	9.5	22		22	-	-	-
Actifs disponibles à la vente		342	133	475	292	-	183
Actifs à la juste valeur par résultat		-	1 173	1 173	86	1 088	-
Actifs à la juste valeur par le résultat - non courant		-			0	-	-
Actifs à la juste valeur par le résultat - courant			1 173		86	1 088	-
Juste valeur positive des dérivés de couverture	20	371	39	409	0	409	-
Juste valeur positive des dérivés de transaction	20	323	94	418	-	418	-
Actifs financiers		7 049	2 392	9 441	378	1 915	183

en millions d'euros	Note	31/12/2009					
		Non courant	Courant	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Prêts et créances		5 873	2 069	7 942	-	515	-
Créance sur RFF	9.1	1 856	88	1 944	-	515	-
Créance sur la Caisse de la dette publique	9.2	3 677	1 313	4 990	-	-	-
Autres prêts et créances	9.4	340	668	1 008	-	-	-
Actifs disponibles à la vente		659	433	1 092	811	-	281
Actifs à la juste valeur par résultat		71	831	902	71	831	-
Juste valeur positive des dérivés de couverture	20	112	24	136	-	136	-
Juste valeur positive des dérivés de transaction	20	135	171	306	-	306	-
Actifs financiers		6 850	3 529	10 379	882	1 789	281

Les OPCVM inclus dans les actifs à la juste valeur par le résultat sont valorisés sur la base de leur valeur liquidative à la date de clôture.

Les actifs disponibles à la vente sont constitués de titres de participation non consolidés et de placements à court et moyen terme.

La variation du poste sur 2010 provient essentiellement de la variation de la créance CDP. Au 31 décembre 2010, il n'y a plus de part de créance RFF évaluée à la juste valeur, l'instrument de couverture de juste valeur associé s'étant dénoué en août 2010.

Les autres prêts et créances sont analysés en note 9.4.

9.1. CREANCE SUR RESEAU FERRE DE FRANCE

Les principes de comptabilisation et d'évaluation de cette créance sont décrits en note 4.11.4.1. La créance se décompose de la façon suivante :

en millions d'euros	31/12/2010			31/12/2009		
	Non Courant	Courant	Total	Non Courant	Courant	Total
Au coût amorti	1 797	80	1 877	1 343	53	1 396
Faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur	-	-	-	513	2	515
Intrêrêts courus non échus		34	34		33	33
Total	1 797	114	1 911	1 856	88	1 944

Juste valeur de la créance sur RFF

en millions d'euros	31/12/2010		31/12/2009	
	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable
Créances sur RFF	2 334	1 911	2 338	1 944

En figeant les cours et taux de clôture, les flux d'échéance se présentent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Nominal	Flux d'intérêt	Nominal	Flux d'intérêt
Moins d'un an	80	98	57	96
1 à 2 ans	191	96	78	95
2 à 3 ans	418	96	190	94
3 à 4 ans	6	68	418	93
4 à 5 ans	368	68	6	66
Plus de 5 ans	814	443	1 145	507
Total	1 877	869	1 893	951

9.2. CREANCE SUR LA CDP

Hors instruments dérivés, cette créance s'élève à 4 020 M€ au 31 décembre 2010 et à 4 990 M€ au 31 décembre 2009.

Les juste valeur et valeur comptable de ces créances s'établissent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable
Créances sur la CDP	4 721	4 020	5 552	4 990

En figeant les cours et taux de clôture, les flux d'échéance se présentent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Nominal	Flux d'intérêt	Nominal	Flux d'intérêt
Moins d'un an	75	211	1 057	261
1 à 2 ans	1 055	208	69	209
2 à 3 ans	1 129	174	974	206
3 à 4 ans	0	104	1 128	173
4 à 5 ans	113	104	0	103
Plus de 5 ans	1 407	735	1 506	838
Total	3 778	1 535	4 734	1 790

9.3. ACTIFS MOYEN TERME

En figeant les cours et taux de clôture, les flux d'échéance des actifs à moyen terme classés parmi les actifs disponibles à la vente non courants se présentent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Nominal	Flux d'intérêt	Nominal	Flux d'intérêt
Moins d'un an	123	12	416	23
1 à 2 ans		6	123	16
2 à 3 ans	113	6	90	10
3 à 4 ans			113	7
4 à 5 ans			13	1
Plus de 5 ans				
Total	236	24	755	57

9.4. AUTRES PRETS ET CREANCES

Les autres prêts et créances détenus par le Groupe se composent des éléments suivants :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Cash collatéral actif	-	435	435	-	643	643
Autres prêts et créances	490	88	578	340	26	366
Total	490	523	1 013	340	668	1 008

9.5. ACTIFS FINANCIERS DE CONCESSION

Les actifs financiers de concession avant subventions s'élèvent à 2 779 M€ au 31 décembre 2010 (2 631 M€ au 31 décembre 2009) dont 2 757 M€ au titre des prestations de transport régional de voyageurs pour lesquelles le matériel de transport est subventionné à 100%. Les actifs financiers au titre de ces prestations apparaissent au bilan pour une valeur comptable nulle, car ils sont éteints par des subventions d'investissement pour un montant équivalent, celles-ci étant désormais présentées en diminution des actifs correspondant au bilan (voir note 1.3.1) et assimilées à une modalité de remboursement de ces actifs financiers (voir note 1.3.2). Le solde net de subventions est de 22 M€ au 31 décembre 2010 (0 M€ au 31 décembre 2009).

Les subventions d'investissement reçues sur l'exercice au titre de contrats de concession s'élèvent à 234 M€ (1 023 M€ sur 2009). Elles sont présentées en diminution des actifs financiers correspondants pour le même montant.

10. PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS HLM

Les sociétés HLM dans lesquelles le Groupe détient une participation majoritaire ne sont pas consolidées, au regard de l'absence de contrôle effectif (cf. note 4.1.2).

Les principaux postes du bilan consolidé de ces sociétés sont les suivants :

- Actifs non courants : 2 855 M€ (2 573 M€ en 2009);
- Passifs financiers non courants (dettes) : 1 709 M€ (1 634 M€ en 2009).

11. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Le Groupe détient plusieurs participations dans des entreprises associées, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. La valeur comptable des titres de ces sociétés s'analyse comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	% intérêt	31/12/2010		31/12/2009
		Résultat	Titres mis en équivalence (y compris résultat)	Titres mis en équivalence
Eurofima	22,60%	8	260	212
Filiales Groupe STVA		1	10	33
Groupe Keolis SAS (ex Kuvera)	45,38%	-1	1	90
NTV	20,00%	-4	75	80
Autres titres		2	26	13
Total		6	373	429

Groupe Keolis SAS, anciennement dénommée Kuvera, était consolidée par mise en équivalence avec une quote-part de 45,38% jusqu'à ce que l'ensemble passe en intégration globale le 4 février 2010 (voir note 2.3). Outre ce changement de méthode de consolidation, la variation du poste au cours de l'exercice s'explique par les éléments ci-dessous :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Au 1er janvier	429	410
Résultat	6	14
Changement de méthode de consolidation	-90	0
Variation de périmètre	-8	-2
Juste valeur et autres	-1	5
Distribution	-4	-5
Ecart de conversion	41	1
Au 31 décembre	373	429

Les éléments financiers résumés sur les entreprises associées sont présentés ci-après à 100 % et non en quote-part détenue :

<i>en millions d'euros</i>		31/12/2010		
	Groupe Keolis SAS (ex Kuvera)	Eurofima	NTV	Total
Actifs courants	16	1 693	27	1 737
Actifs non courants	4	25 723	310	26 037
Passifs courants	15	400	20	436
Passifs non courants	0	25 865	114	25 979
Actif net	4	1 152	203	1 359

<i>en millions d'euros</i>		31/12/2009		
	Groupe Keolis SAS (ex Kuvera)	Eurofima	NTV	Total
Actifs courants	963	850	113	1 926
Actifs non courants	1 241	24 350	233	25 824
Passifs courants	1 276	325	12	1 613
Passifs non courants	876	23 938	102	24 916
Actif net	51	938	232	1 220

Eurofima est une société de financement de matériel ferroviaire. Les immobilisations prises en location financement par l'intermédiaire d'Eurofima sont activées dans les comptes du Groupe SNCF pour 4 038 M€ en valeur brute au 31 décembre 2010 (4 278 M€ au 31 décembre 2009). La valeur de l'emprunt lié à ces financements est de 2 409 M€ au 31 décembre 2010 contre 3 229 M€ au 31 décembre 2009.

<i>en millions d'euros</i>		31/12/2010		
	Groupe Keolis SAS (ex Kuvera)	Eurofima	NTV	Total
Chiffre d'affaires	324	-	7	332
Résultat opérationnel	-8	-	-17	- 25
Résultat net de l'exercice	-10	37	-20	8

Les indicateurs de résultat pour Groupe Keolis SAS correspondent à la période du 1^{er} janvier 2010 jusqu'au 3 février 2010 où cet ensemble était encore mis en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe SNCF.

<i>en millions d'euros</i>		31/12/2009		
	Groupe Keolis SAS (ex Kuvera)	Eurofima	NTV	Total
Chiffre d'affaires	3 424	-	4	3 428
Résultat opérationnel (ME)	67	-	-13	54
Résultat net (ME)	36	34	-15	56

12. PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES

La part du Groupe dans les actifs et passifs des sociétés consolidées par intégration proportionnelle est la suivante :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010					31/12/2009			
	Systra	Coentreprises au sein de Keolis	EIL	Autres	Total	Ermewa	Systra	Autres	Total
Quote-part dans le bilan des co-entreprises									
Actifs courants	102	226	229	76	634	85	91	40	215
Actifs non courants	14	59	410	12	495	336	15	1	353
Passifs courants	62	255	142	63	521	66	56	41	164
Passifs non courants	4	25	30	1	60	323	4	0	327
Actif net	50	6	468	24	548	32	46	0	77

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010						31/12/2009			
	Ermewa	Systra	Coentreprises au sein de Keolis	EIL	Autres	Total	Ermewa	Systra	Autres	Total
Quote-part dans le résultat des co-entreprises										
Chiffre d'affaires	15	127	808	161	130	1 241	177	125	41	343
Résultat opérationnel	2	7	34	262	8	313	31	10	5	46
Résultat net de l'exercice	0	7	15	264	6	292	11	9	4	23

La principale évolution de l'exercice provient de l'opération de prise de contrôle conjoint d'EIL consolidée en intégration proportionnelle à 55% au 31 décembre 2010. Le résultat inclut une plus-value de 206 M€ et un écart d'acquisition négatif de 57 M€ (voir note 3.3).

Cette part a évolué également, du fait du passage d'Ermewa d'une consolidation par intégration proportionnelle à une consolidation par intégration globale à partir du 2 février 2010 lors de sa prise de contrôle par le Groupe SNCF (voir note 2.2). La quote-part de résultat dans Ermewa correspond à celle du mois de janvier 2010 pendant lequel le groupe était encore sous contrôle conjoint.

13. STOCKS ET EN COURS

Au 31 décembre 2010, les stocks se décomposent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010			31/12/2009		Variation
	Brut	Dépréciation	Net	Net		
Matières premières	629	-77	552	582		-31
Produits finis	194	0	194	188		5
Encours de production	162	-3	159	35		124
Stocks et en-cours	985	-81	905	806		99

Les variations des dépréciations de stocks s'analysent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2009	Dotation	Reprise	Reclassement	Variation de périmètre	31/12/2010
Matières premières et fournitures - dépréciation	-70	-8	5	0	-5	-77
Produits finis - dépréciation	-1	0	-	0	-	0
Encours de production - dépréciation	-2	-1	-	-	-	-3
Dépréciations de stocks	-72	-8	5	0	-5	-81

14. CREANCES D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2010, les créances d'exploitation se présentent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010			31/12/2009	Variation
	Brut	Dépréciation	Net	Net	
Clients et comptes rattachés	3 924	-150	3 774	3 051	722
Créances sur l'Etat et les collectivités	1 163	0	1 163	1 172	-8
Autres créances d'exploitation	1 696	-116	1 580	1 603	-23
Montant net des créances d'exploitation	6 783	-266	6 517	5 825	692

Par rapport aux montants publiés en 2009, les créances sur l'Etat et les collectivités et les autres créances d'exploitation ont été diminuées respectivement de 73 M€ et 60 M€ du fait de la correction opérée sur les avances sur cessions d'immobilisations (voir note 22).

Les dépréciations des créances clients et des autres créances d'exploitation ont varié comme suit sur 2010 et 2009.

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2009	Dotation	Reprise	Reclassement	Variation de périmètre	Change et autres	31/12/2010
	Clients et comptes rattachés - dépréciation	-181	-94	127	15	-16	-1
Autres créances d'exploitation - dépréciation	-138	-88	109	4	-2	0	-116
Total	-319	-182	235	19	-18	-2	-266

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2008	Dotation	Reprise	Reclassement	Variation de périmètre	Change et autres	31/12/2009
	Clients et comptes rattachés - dépréciation	-152	-80	59	-5	-3	-1
Autres créances d'exploitation - dépréciation	-130	-84	75	2	0	0	-138
Total	-282	-164	134	-3	-2	-1	-319

De par son activité, le Groupe est peu exposé au risque de crédit. Les ventes de billets se font au comptant avec les voyageurs. Le Groupe a par ailleurs un nombre important de relations avec des clients du domaine public (RFF, collectivités régionales, RATP, STIF, Armée...). Dans l'activité SNCF Geodis, la dépendance aux clients est réduite par le nombre de ces derniers. Par ailleurs, dans l'exercice de ses activités de transporteur et/ou de commissionnaire, le Groupe dispose d'un droit de rétention sur les marchandises qui lui sont confiées, ce qui réduit les risques encourus pour non paiement des prestations. Enfin, en fonction de l'appréciation du risque de crédit du client, des modalités de paiement avant transport peuvent être convenues pour limiter le risque de non paiement.

Bien que les créances puissent être échues avec ces clients, elles n'ont pas de raison d'être dépréciées. Les créances sont dépréciées lorsque le Groupe est en contentieux avec un client ou lorsque la capacité à recouvrer le montant de la créance est altérée.

Les créances clients échues non dépréciées se détaillent de la façon suivante (en valeur brute) :

31/12/2010 <i>en millions d'euros</i>	Non échus	Dépréciés	Echus non dépréciés				Total
			< 3 mois	De 4 à 6 mois	De 7 à 12 mois	> 12 mois	
Clients et comptes rattachés	2 777	454	426	132	81	54	3 924
Total	2 777	454	426	132	81	54	3 924

31/12/2009 <i>en millions d'euros</i>	Non échus	Dépréciés	Echus non dépréciés				Total
			< 3 mois	De 4 à 6 mois	De 7 à 12 mois	> 12 mois	
Clients et comptes rattachés	2 639	191	215	64	103	21	3 233
Total	2 639	191	215	64	103	21	3 233

15. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009	Variation
SICAV Monétaires assimilées à de la trésorerie	3 822	3 519	303
Disponibilités	886	582	304
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de situation financière	4 708	4 101	607
Intérêts courus à payer	1	1	-1
Concours bancaires courants	275	460	-184
Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités abandonnées classés parmi les actifs détenus en vue d'être cédés et les passifs relatifs à ces actifs	86		86
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de flux de trésorerie	4 346	3 640	706

Dans le cadre de l'activité de Keolis en Angleterre, des contraintes contractuelles imposent aux sociétés opérationnelles de conserver un certain niveau de disponibilités afin de maintenir l'offre de service public en cas de défaillance de l'exploitant en respectant le « Liquidity Maintenance Ratio ». Le montant imposé correspond à un certain nombre de semaines de coûts directs relatifs à l'activité et ce jusqu'à la fin de la franchise. Cette contrainte conduit à qualifier cette trésorerie comme disponibilités bloquées pour le Groupe. Ces disponibilités s'élèvent à 110 M€ au 31 décembre 2010.

Pour les placements constitutifs de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, le Groupe considère que la valeur nominale constitue une approximation raisonnable de leur valeur de marché.

Les flux de trésorerie provenant de l'activité dégagent une entrée nette de trésorerie de 2 286 M€ en 2010 (1 671 M€ en 2009) provenant principalement de la capacité d'autofinancement pour 1 431 M€ (1 499 M€ en 2009).

Les flux de trésorerie liés aux investissements sont négatifs de 1 364 M€ en 2010 (921 M€ en 2009), et proviennent principalement :

- des investissements corporels et incorporels pour 2 817 M€ (2 319 M€ en 2009), en augmentation de 20% (voir note 7) ;
- de la trésorerie nette acquise dans l'ensemble Keolis pour 248 M€ (voir note 3.2) et lors de la création d'EIL pour 12 M€ (voir note 3.3) compensée par la prise de contrôle à 100% de Ermewa pour 240 M€ (voir note 3.1) ainsi que par une sortie nette de trésorerie liée à la prise de contrôle de Captrain (ex Veolia Cargo) en 2009 ;
- de la variation positive pour 439 M€ des prêts et avances consentis (1 519 M€ en 2009) ;
- des subventions d'investissement reçues sur immobilisations corporelles et incorporelles pour 692 M€ en 2010 contre 108 M€ en 2009.
- des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 533 M€ en 2010 contre 221 M€ en 2009.

Les flux liés au financement du Groupe sont négatifs de 215 M€ en 2010 (en 2009, ils procuraient de la trésorerie pour 199 M€ en 2009). Ils proviennent principalement :

- de nouveaux emprunts pour 1 922 M€ (2 900 M€ en 2009) dont 1 286 M€ pour l'EPIC (2 819 M€ en 2009) entre autres 945 M€ d'emprunt EMTN ;
- du remboursement de la créance RFF pour 57 M€ contre 448 M€ en 2009 et de la créance CDP pour 1192 M€ (1 169 M€ en 2009) ;
- des variations de dettes de trésorerie pour 478 M€ (186 M€ en 2009) et l'absence de paiement des dividendes à l'Etat sur 2010 contre un paiement de 183 M€ en 2009.

Les sources de variation du flux de financement sur dette nette sont les suivantes :

<i>en millions d'euros</i>	Note	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Passifs financiers non courants	19	16 386	14 887	1 499
Actifs financiers non courants entrant dans la dette nette	19	-6 771	-6 549	-222
Passifs financiers courants hors trésorerie et équivalents de trésorerie	19	5 708	6 003	-294
Actifs financiers courants entrant dans le flux de financement hors trésorerie et équivalents de trésorerie	19	-2 392	-3 529	1 137
Dette nette entrant dans les flux de financement		12 931	10 812	2 119
Variation des prêts et avances consentis				439
Variation des actifs de trésorerie				-56
Emission d'emprunts				1 922
Remboursement d'emprunts				-2 280
Variation des dettes de trésorerie				478
Variation des dérivés				-30
Flux de financement sur dette nette dans l'état des flux de trésorerie	EFT		0	473
Ecart				1 646
Cet écart s'analyse de la manière suivante :				
Variation de juste valeur				-5
Nouvelles dettes de location financement				
Variations des intérêts courus non échus sur dette nette				35
Variation des provisions sur actifs financiers				0
Variations de périmètre				1 515
Effets change et autres				14
Effet IFRS5				86
Total				1 646

16. CAPITAUX PROPRES

16.1. CAPITAL

Au 31 décembre 2010, le capital de SNCF reste essentiellement constitué de :

- 2,2 milliards d'euros de dotations en capital correspondant essentiellement aux différents apports en numéraire versés par l'Etat ;
- 2,8 milliards d'euros de dotations immobilières correspondant aux différents apports en nature reçus de l'Etat.

Le 1er janvier 1983, en application de la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982, est créé un établissement public industriel et commercial (EPIC) qui prend le nom de « Société nationale des chemins de fer français » (SNCF). La totalité du capital revient à l'État, « actionnaire unique ».

A la création de l'EPIC SNCF, les biens immobiliers, dépendant du domaine public ou privé antérieurement concédés à la société anonyme d'économie mixte (créée le 31 août 1937) à laquelle il succédait, lui ont été remis en dotation. Ces biens, mis à disposition par l'Etat, sans transfert de propriété et à titre gratuit, sont alors inscrits à l'actif du bilan de l'EPIC SNCF aux comptes d'immobilisations appropriés, avec une contrepartie de même montant en capital.

16.2. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE (INTERETS MINORITAIRES)

Au 31 décembre 2010, les participations ne donnant pas le contrôle se répartissent sur les sous-groupes suivants :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Geodis	9	11	-1
STVA	6	35	-28
Systra	14	13	1
Ermewa	3		3
CapTrain	28		28
Keolis	13		13
Autres	6	20	-13
Total	80	78	2

17. AVANTAGES DU PERSONNEL

Les avantages du personnel donnent lieu aux provisions suivantes :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Retraite	214	114
Prévoyance	46	45
Action Sociale	372	378
Rentes accidents du travail	761	753
Médaille du travail et autres avantages	81	41
Cessation progressive d'activité et Compte épargne temps	363	344
Provision totale	1 836	1 675
- dont non courant	1 752	1 594
- dont courant	83	81

Le régime de prévoyance concerne le régime complémentaire des cadres supérieurs au statut.

17.1. DESCRIPTION DES AVANTAGES DU PERSONNEL

17.1.1. Rentes accidents du travail

Le groupe SNCF assure lui-même le service des rentes accidents du travail (AT) au personnel actif et retraité de l'EPIC, indépendamment du régime général en vigueur.

Les rentes viagères sont intégralement provisionnées dès qu'elles sont accordées aux agents accidentés sans condition d'ancienneté. Elles constituent des autres avantages à long terme et des avantages postérieurs à l'emploi.

17.1.2. Action sociale retraités

Le groupe met en œuvre diverses actions au titre de l'action sociale pour le personnel de l'EPIC : accès aux infrastructures, consultation d'assistantes sociales... Ces actions profitent aux actifs comme aux retraités.

Une provision à due concurrence au titre de cet avantage postérieur à l'emploi a été constituée.

17.1.3. Cessation progressive d'activité

La cessation progressive d'activité (CPA) est un dispositif dont l'objectif est d'aménager le temps de travail en fin de carrière des salariés. Elle fixe ainsi une formule de temps de travail permettant de ménager une période de transition entre l'activité professionnelle et le départ en retraite. Un nouvel accord est entré en vigueur en juillet 2008 offrant la possibilité d'une cessation dégressive ou complète pour le personnel de l'EPIC. L'octroi des avantages combine des critères d'ancienneté, de pénibilité et de catégorie de personnel. L'accord est traité dans les comptes consolidés comme un avantage à long terme en application de la norme IAS 19.

Le calcul repose notamment sur l'hypothèse prise quant à la proportion des agents entrants dans le dispositif.

17.1.4. Autres avantages accordés

Le Groupe, via ses filiales, participe à des régimes de retraite et autres avantages envers le personnel en accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté et en dehors des régimes de droits communs régis par la Loi. Ces avantages consistent en des indemnités de fin de carrière ou indemnités de départ en retraites et des gratifications au titre des médailles du travail (France), des régimes de retraites à prestations définies (Royaume-Uni, Italie (TFR), Allemagne, Pays-Bas, Suède, Norvège, Australie et Canada) et de frais de santé des retraités (Canada).

En France, les indemnités de départ à la retraite versées au salarié lors de son départ sont déterminées selon la convention collective nationale ou l'accord d'entreprise en vigueur dans l'entreprise. Les deux principales conventions collectives appliquées au sein du Groupe sont :

- la convention collective des transports publics urbains (CCN_3099) au sein des filiales Keolis ;
- la convention collective des transports routiers (CCN_3085).

Ces régimes peuvent faire l'objet d'un financement partiel.

En Italie, les salariés bénéficient du *Trattamento di Fine Rapporto di lavoro subordinato* (TFR). Cette indemnité de fin de contrat de travail, due par l'employeur sans considération du motif de rupture du contrat, prend la forme d'un versement unique représentant 1/14ème de la rémunération annuelle par année d'ancienneté.

Au Royaume-Uni, il existe un plan à prestations définies spécifique aux activités ferroviaires *Railways Pension Scheme* (RPS). Ce régime est financé par un trust. Le montant de l'engagement qui incombe à la société est fonction de la durée de la franchise. Un « franchise adjustment » est pris en compte dans le calcul de la provision.

17.1.5. Principales hypothèses utilisées

Les provisions pour engagements de personnel sont calculées sur une base actuarielle, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les paramètres utilisés pour la modélisation des principaux avantages du personnel sont les suivants :

	31/12/2010	31/12/2009
Taux d'actualisation brut	4,25%	4,50%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%

Table de mortalité prévoyance et action sociale	TGH 05 / TGF 05	TGH 05 / TGF 05
Table de mortalité AT actifs et retraités	TD 88-90	TD 88-90
Table de mortalité AT veuves	TGF 05	TGF 05
Table de mortalité CPA	TGF 05	TGF 05

Table d'accroissement brut des prestations de prévoyance (régime différentiel des cadres supérieurs)	3,00%	3,00%
Table d'accroissement brut des dépenses d'action sociale	2,00%	2,00%
Table d'accroissement brut des rentes accidents du travail	2,00%	2,00%
Table d'accroissement brut des cessations progressives d'activité	4,00%	4,00%

Concernant les régimes accordés par les filiales du Groupe, les hypothèses utilisées sont les suivantes :

	31/12/2010		31/12/2009	
	France	Etranger	France	Etranger
Taux d'actualisation	4,60%	2,30-5,55%	4,75%	4,30-5,85%
Taux d'augmentation des salaires	3,00%	2,73-3,50%	2,00%	3,11%
Taux de rendement attendu des actifs	3,60-5,00%	4,31-7,64%	5,00%	6,14%

Comme au 31 décembre 2009, le taux d'actualisation appliqué pour actualiser les obligations au titre des principaux avantages postérieurs à l'emploi a été déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie et de maturité comparable à celle des engagements. La référence retenue pour déterminer le taux d'actualisation est Bloomberg AA pour la France et la zone euro. Pour la zone hors euro, des taux Bloomberg par pays sont également utilisés.

17.2. VALEUR ACTUALISEE DES ENGAGEMENTS ET PROVISIONS

Pour les engagements d'avantages postérieurs à l'emploi, en application de la méthode du corridor, le Groupe comptabilise progressivement les écarts actuariels constatés à la suite des effets d'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles. Les améliorations apportées aux différents régimes font également l'objet d'une constatation progressive en résultat. Quant aux médailles du travail et autres avantages à long terme, les écarts actuariels et les améliorations de régimes sont comptabilisés immédiatement et totalement en résultat de l'exercice.

La variation des provisions et de la valeur actualisée nette des obligations au cours de la période s'explique pour chaque régime par les éléments ci-dessous.

31/12/2010	Retraite	Prévoyance	Action sociale	Rentes AT	Cessation progressive d'activité et Compte épargne temps	Médaille du travail et autres avantages	TOTAL
Provision à l'ouverture	114	45	378	753	344	41	1 675
Ecarts actuariels et "franchise adjustment" non comptabilisés à l'ouverture	-2	-4	-139	51	0	0	-94
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	112	41	238	804	344	41	1 580
Coût des services rendus	33	1	4	40	24	16	119
Coût financier (y compris "franchise adjustment")	21	2	10	35	15	1	84
Ecarts actuariels	81	2	4	10	-2	0	95
Coût des services passés	1	0	0	0	0	0	1
Rendement attendu des actifs de régime	-19	0	0	0	0	0	-19
Prestations payées	-35	-2	-12	-64	-19	-4	-136
Amendement	0	0	0	0	0	2	2
Périmètre et change	97	0	0	0	0	24	122
Valeur actualisée de l'obligation de clôture	292	44	245	824	363	81	1 849
Ecarts actuariels et "franchise adjustment" non comptabilisés	78	-2	-127	63	0	0	13
Provision à la clôture	214	46	372	761	363	81	1 836

31/12/2009	Retraite	Prévoyance	Action sociale	Rentes AT	Cessation progressive d'activité et Compte épargne temps	Médaille du travail et autres avantages	TOTAL
Provision à l'ouverture	94	44	402	742	0	41	1 323
Ecarts actuariels non comptabilisés à l'ouverture	0	-9	-175	11	0	0	-172
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	94	36	227	752	0	41	1 151
Coût des services rendus	12	1	3	37	321	2	376
Coût financier	3	2	12	38	16	0	71
Ecarts actuariels	0	4	24	41	17	0	85
Coût des services passés	1	0	0	0	0	0	1
Prestations payées	-11	-2	-12	-65	-10	-2	-101
Amendement	1	0	-16	0	0	1	-14
Périmètre et change	12	0	0	0	0	0	12
Valeur actualisée de l'obligation de clôture	112	41	238	804	344	41	1 580
Ecarts actuariels non comptabilisés	-2	-4	-139	51	0	0	-94
Provision à la clôture	114	45	378	753	344	41	1 675

Sur 2009, la variation la plus significative provient de la comptabilisation de l'accord pour cessation progressive d'activité entré en vigueur en juillet 2008. Le montant de l'engagement est calculé sur la base d'une hypothèse d'adhésion de 23%. Une variation à la hausse ou à la baisse de cette hypothèse de 100 points de base aurait un effet de l'ordre de 10 M€.

17.3. CHARGE COMPTABILISEE

L'ensemble des variations de provision au titre des engagements de retraite et assimilés est comptabilisé au sein de la marge opérationnelle, sur la ligne « charges de personnel », à l'exclusion du coût financier qui est présenté en résultat financier.

La charge comptabilisée au titre des régimes à cotisations définies est comprise dans les charges de personnel et s'élève à 2,1 milliards d'euros sur 2010 (2,1 milliards d'euros sur 2009).

Au total, la charge portée en résultat au titre des régimes à prestations définies se décompose comme suit :

31/12/2010	Retraite	Prévoyance	Action sociale	Rentes AT	Cessation progressive d'activité et Compte épargne temps	Médaille du travail et autres avantages	TOTAL
Coût des services rendus	33	1	4	40	24	16	119
Coût des prestations servies	31	2	12	64	19	5	134
Amendements	0	-	0	-	-	2	2
Marge opérationnelle	65	3	17	104	43	23	255
Coût financier (y compris franchise ajustement)	4	2	2	32	13	1	54
<i>Dont écarts actuariels</i>	0	0	-8	-3	-2	1	-12
Résultat financier	4	2	2	32	13	1	54
Charge comptabilisée	68	5	19	137	56	24	309

31/12/2009	Retraite	Prévoyance	Action sociale	Rentes AT	Cessation progressive d'activité et Compte épargne temps	Médaille du travail et autres avantages	TOTAL
Coût des services rendus	14	1	3	37	321	2	378
Coût des prestations servies	11	2	12	65	10	2	101
Amendements	1	-	-16	-	0	1	-14
Marge opérationnelle	26	3	-1	101	330	5	464
Coût financier	5	1	1	38	33	0	77
<i>Dont écarts actuariels</i>	2	-1	-11	0	17	0	7
Résultat financier	5	1	1	38	33	0	77
Charge comptabilisée	31	4	0	139	363	4	542

17.4. AJUSTEMENTS LIES A L'EXPERIENCE

Les valeurs actualisées des obligations, justes valeurs des actifs du régime et ajustements liés à l'expérience sont présentés ci-après :

	2010						
	Retraite	Prévoyance	Action sociale	Rente AT	Cessation progressive d'activité et Compte épargne-temps	Médaille du travail et autres avantages	Total
Valeur actualisée de l'obligation de clôture	419	44	246	824	0	54	1 586
Juste valeur des actifs du régime de clôture	-260	0	0	0	0	0	-260
Situation financière	679	44	246	824	0	54	1 846
Ajustements liés à l'expérience relatifs :							
- aux passifs	4	1	-3	-13			
- aux actifs	-1						

	2009						
	Retraite	Prévoyance	Action sociale	Rente AT	Cessation progressive d'activité et Compte épargne-temps	Médaille du travail et autres avantages	Total
Valeur actualisée de l'obligation de clôture	146	41	238	804	344	41	1 614
Juste valeur des actifs du régime de clôture	34	0	0	0	0	0	34
Situation financière	112	41	238	804	344	41	1 581
Ajustements liés à l'expérience relatifs :							
- aux passifs	0	0	1	-24			
- aux actifs	1						

17.5. FACILITES DE CIRCULATION

Le personnel SNCF (actifs et leurs ayant droit, et retraités) bénéficie de facilités de circulation lui permettant de voyager dans certains cas à des conditions tarifaires différentes du prix de marché. Le groupe SNCF estime que ce dispositif n'a pas d'impact dimensionnant sur ses moyens de production et que le coût moyen marginal de ce dispositif est inférieur à la réservation acquittée par les ayants droits.

18. PROVISIONS

18.1. VARIATION DES PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

<i>en millions d'euros</i>	01/01/2010	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (utilisée)	Reprises de l'exercice (non utilisée)	Autres variations	31/12/2010	dont courant	dont non courant
Risques fiscaux et douaniers	35	43	-3	-6	-7	62	9	54
Risques environnementaux	372	12	-17	-2	2	366	21	345
Litiges et risques contractuels	506	129	-113	-74	61	509	82	427
Coûts de restructuration	57	26	-29	-4	-27	22	16	6
Autres	446	60	-135	-91	-78	200	81	119
Total provisions	1 416	269	-298	-178	-49	1 159	209	950

18.2. COMMENTAIRES SUR LES PROVISIONS

L'entreprise provisionne, par mesure de prudence, les redressements fiscaux contestés.

Au 31 décembre 2010, les risques environnementaux provisionnés concernent principalement les éléments suivants :

- dépollution des sites : 93 M€ (104 M€ en 2009),
- coûts liés à l'amiante : 265 M€ (263 M€ en 2009).

La provision pour litiges et risques contractuels comprend notamment les risques liés à des contentieux juridiques et à des dénouements de contrats, ainsi que les risques contractuels vis-à-vis :

- de RFF 52 M€ en 2009, la provision étant totalement reprise sur 2010,
- de RTE pour 106 M€ (91 M€ en 2009).

Parmi les autres provisions figure notamment une provision pour risque sur commandes fermes de matériel du Fret pour 75 M€ (255 M€ en 2009).

Le classement de SeaFrance comme activité détenue en vue de la vente (voir note 23) entraîne un reclassement des provisions pour coûts de restructuration de 34 M€ vers la ligne « Passifs relatifs aux actifs détenus en vue d'être cédés ».

Les variations des provisions s'expliquent pour partie, notamment, par la reprise de provision pour risques liés au dénouement d'un contrat avec RFF pour 52 M€ et par le reclassement de ces provisions en dépréciation d'actifs immobilisés au fur et à mesure de la mise en service du matériel pour 120 M€.

19. PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers du Groupe sont détaillés dans la présente note par nature, par échéance, par devise et par taux. La note 20 fournit des informations complémentaires sur les instruments dérivés souscrits par le Groupe. La stratégie de couverture suivie est présentée en note 21.

Les lignes d'emprunts et de juste valeur des instruments dérivés incluent les intérêts courus non échus.

19.1. REPARTITION COURANT/NON COURANT DES PASSIFS FINANCIERS

Sont classés en passifs courants les passifs dont l'échéance est inférieure à 12 mois à la date de clôture.

La juste valeur des instruments dérivés passifs est classée en courant ou non courant selon l'échéance finale du produit dérivé.

Les passifs financiers se répartissent de la manière suivante :

<i>en millions d'euros</i>	Note	31/12/2010			31/12/2009		
		Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts obligataires		10 704	1 289	11 993	9 381	2 457	11 838
Emprunts auprès des établissements de crédit		2 078	463	2 541	1 352	297	1 649
Dettes de location financement		2 460	476	2 935	3 106	431	3 537
Sous-total emprunts		15 242	2 228	17 470	13 839	3 185	17 024
<i>dont</i>							
- évalués au coût amorti		11 463	2 065	13 528	9 775	2 813	12 589
- faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur		3 277	65	3 342	3 560	292	3 851
- évalués selon l'option "juste valeur"		502	98	600	504	80	584
Dettes sur engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle		506	-	506			-
Juste valeur négative des dérivés de couverture	20	256	39	296	405	55	460
Juste valeur négative des dérivés de transaction	20	380	120	501	291	210	501
Emprunts et dettes financières		16 385	2 387	18 772	14 535	3 449	17 985
Dettes de trésorerie et trésorerie passive		1	3 597	3 599	352	3 014	3 366
PASSIFS FINANCIERS PRESENTES AU BILAN		16 386	5 985	22 371	14 887	6 464	21 351
Créance sur Réseau Ferré de France	9.1	1 797	114	1 911	1 856	88	1 944
Créance sur la CDP	9.2	3 703	317	4 020	3 677	1 313	4 990
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾		120	133	253	358	433	791
Actifs à la juste valeur par résultat		-	1 173	1 173	71	831	902
Juste valeur positive des dérivés de couverture	20	371	39	409	112	24	136
Juste valeur positive des dérivés de transaction	20	323	94	418	135	171	306
Autres prêts, créances et placements ⁽²⁾	9.4	456	523	979	340	668	1 008
Trésorerie et équivalents de trésorerie			4 708	4 708		4 101	4 101
ENDETTEMENT FINANCIER NET DU GROUPE		9 615	- 1 116	8 499	8 338	- 1 167	7 172

⁽¹⁾ Les actifs disponibles à la vente ne prennent pas en compte les titres de participation.

⁽²⁾ Les autres prêts, créances et placements ne prennent pas en compte les actifs de retraite.

Pour les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan, le niveau de la hiérarchie de juste valeur est indiqué par catégorie de passifs financiers, trois différents niveaux étant prévus par la norme IFRS 7 :

- Niveau 1 : juste valeur évaluée à partir de cours cotés.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à partir de données observables directement ou indirectement sur le marché mais qui ne sont pas des cours cotés.
- Niveau 3 : juste valeur déterminée à partir de techniques de valorisation non basées sur des données observables de marché.

La répartition par niveau des actifs et passifs financiers valorisés à la juste valeur est la suivante :

en millions d'euros	31/12/2010					
	Non courant	Courant	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Emprunts obligataires	10 704	1 289	11 993	-	3 941	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 078	463	2 541	0	1	0
Dettes de location financement	2 460	476	2 935	-0	-	-
Sous-total emprunts	15 242	2 228	17 470	0	3 942	0
<i>dont</i>						
- évalués au coût amorti	11 463	2 065	13 528			
- faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur	3 277	65	3 342	-	3 342	-
- évalués selon l'option "juste valeur"	502	98	600	-	600	- 0
Dettes sur engagements de rachat de minoritaires -	506	-	506	-	506	-
Juste valeur négative des dérivés de couverture	256	39	296	0	296	-
Juste valeur négative des dérivés de transaction	380	120	501	-	501	-
Emprunts et dettes financières	16 385	2 387	18 772	0	5 245	0
Dettes de trésorerie et trésorerie passive	1	3 597	3 599	1	-	2
PASSIFS FINANCIERS PRESENTES AU BILAN	16 386	5 985	22 371	1	5 245	3

en millions d'euros	31/12/2009					
	Non courant	Courant	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Emprunts obligataires	9 381	2 457	11 838	-	4 359	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 352	297	1 649	-	77	-
Dettes de location financement	3 106	431	3 537	-	-	-
Sous-total emprunts	13 839	3 185	17 024	-	4 435	-
<i>dont</i>						
- évalués au coût amorti	9 775	2 813	12 589			
- faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur	3 560	292	3 851	-	3 851	-
- évalués selon l'option "juste valeur"	504	80	584	-	584	-
Juste valeur négative des dérivés de couverture	405	55	460	-	460	-
Juste valeur négative des dérivés de transaction	291	210	501	-	501	-
Emprunts et dettes financières	14 535	3 449	17 985	-	5 396	-
Dettes de trésorerie et trésorerie passive	352	3 014	3 366	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS PRESENTES AU BILAN	14 887	6 464	21 351	-	5 396	-

L'endettement net des sociétés HLM non consolidées s'élève à 1,8 milliards d'euros (1,6 milliards d'euros au 31 décembre 2009).

19.2. ECHEANCIER DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

L'échéancier des passifs financiers se présente comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Moins d'un an	2 247	3 097
1 à 5 ans	5 463	4 786
Plus de 5 ans	9 344	8 868
Impact de la juste valeur (option "juste valeur")	62	59
Impact de la juste valeur (comptabilité de couverture)	354	214
Total	17 470	17 024
Dettes sur engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle	506	
Juste valeur des dérivés non courants	637	696
Juste valeur des dérivés courants	160	265
Total emprunts et dettes financières	18 772	17 985

En figeant les cours et taux de clôture, les flux d'échéance se présentent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Nominal	Flux d'intérêt	Nominal	Flux d'intérêt
Emprunts				
Moins d'un an	1 951	586	2 922	582
1 à 2 ans	1 875	547	1 017	490
2 à 3 ans	1 413	506	1 722	475
3 à 4 ans	603	431	1 485	435
4 à 5 ans	1 429	425	557	361
Plus de 5 ans	9 336	3 026	8 883	2 961
Total	16 607	5 521	16 586	5 304

19.3. VENTILATION DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES PAR DEVISES

La ventilation par devises des emprunts et dettes financières, avant et après prise en compte des instruments financiers dérivés, se présente comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	Structure initiale de la dette		Structure après couverture de change	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Euro	12 706	11 770	16 561	16 436
Franc suisse	1 832	1 399	329	281
Dollar américain	635	1 426	223	68
Dollar canadien	148	97	31	-
Livre sterling	1 204	1 643	295	238
Yen	635	520	0	0
Autres	310	169	31	0
Total des emprunts	17 470	17 024	17 470	17 024

La dette en Livre sterling est totalement couverte par des actifs en Livre sterling, et les dettes en Franc suisse et en dollar sont partiellement couvertes par des actifs en Franc suisse en dollar.

19.4. VENTILATION DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES PAR TAUX

La ventilation par taux des emprunts et dettes financières, avant et après prise en compte des instruments financiers dérivés, se présente comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	Structure initiale de la dette		Structure après couverture IFRS	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Taux fixe	11 744	11 203	10 616	9 101
Taux variable	5 725	5 821	6 855	7 923
Total des emprunts	17 470	17 024	17 470	17 024

La répartition des emprunts par taux intègre l'effet des instruments dérivés de couverture et des dérivés de transaction.

19.5. JUSTE VALEUR DES PASSIFS FINANCIERS

La différence entre la valeur comptable et la valeur nominale des dettes enregistrées à la juste valeur sur option est la suivante.

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale
Emprunts évalués selon l'option juste valeur à la juste valeur	600	586	584	525

La juste valeur des emprunts comptabilisés est la suivante :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable
Emprunts	17 676	17 470	18 081	17 024
Dettes de trésorerie	3 599	3 599	3 366	3 366
Total des emprunts	21 275	21 068	21 447	20 390

20. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les instruments dérivés actifs et passifs, courants et non courants, se répartissent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments dérivés actifs						
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	8	-1	6	0	0	0
Dérivés de couverture de juste valeur	363	40	403	112	24	136
Dérivés de transaction	323	94	418	135	171	306
Total instruments dérivés actifs	694	133	828	247	196	443
Instruments dérivés passifs						
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	68	52	120	112	35	148
Dérivés de couverture de juste valeur	188	-13	175	293	19	312
Dérivés de transaction	380	120	501	291	210	501
Total instruments dérivés passifs	637	160	796	696	265	961

20.1. INSTRUMENTS DERIVES DE CHANGE

Le Groupe SNCF intervient régulièrement sur le marché des instruments dérivés de devises, principalement dans une optique de couverture des emprunts émis. Les justes valeurs de ces instruments au bilan sont détaillées de la façon suivante par nature d'instrument et type d'opération.

	JUSTE VALEUR AU BILAN 31/12/2010				JUSTE VALEUR AU BILAN 31/12/2009			
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	TOTAL	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	TOTAL
<i>en millions d'euros</i>								
Swaps cambiste	-	-	20	20	-	-	55	55
Swaps de devises	-	279	244	524	-	17	228	246
Achat à terme de devises	1	-	0	1	0	-	0	0
Vente à terme de devises	0	-	0	0	-	-	-	0
Options sur devises	0	-	0	0	-	-	-	0
Instruments dérivés actifs	1	279	264	545	0	17	283	301
Swaps cambiste	-	-	28	28	-	-	0	0
Swaps de devises	26	158	180	364	25	272	302	598
Achat à terme de devises	-	-	-	-	-	-	-	0
Vente à terme de devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Options sur devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés passifs	26	158	208	392	25	272	302	598
Position nette s/dévises	-25	122	56	154	-25	-255	-18	-297

Aux 31 décembre 2010 et 2009 les engagements nominaux des différents instruments souscrits, ainsi que leurs dates d'échéance, sont les suivants :

20.1.1. Swaps de devises ayant un sous-jacent passif

<i>en millions</i>	Engagements nominaux reçus 31/12/2010											
	Moins de 1 an		1 à 2 ans		2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	en devises	contrevaieur euro au cours de clôture	en devises	contrevaieur euro au cours de clôture	en devises	contrevaieur euro au cours de clôture	en devises	contrevaieur euro au cours de clôture	en devises	contrevaieur euro au cours de clôture	en devises	contrevaieur euro au cours de clôture
Franc suisse	-	-	600	480	-	-	-	-	-	-	1 225	980
Dollar américain	200	150	220	165	-	-	-	-	-	-	100	75
Dollar canadien	-	-	-	-	-	-	-	-	150	113	-	-
Livre sterling	31	36	21	24	-	-	-	-	29	33	571	664
Yen	10 000	92	-	-	-	-	-	-	30 000	276	26 500	244
Dollar Australien	-	-	-	-	-	-	-	-	200	152	-	-
Dollar néozélandais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar de Hong Kong	-	-	-	-	200	19	832	80	-	-	-	-
Euro	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	60	60
Total		277		668		19		80		574		2 022

<i>en millions</i>	Engagements nominaux donnés 31/12/2010											
	Moins de 1 an		1 à 2 ans		2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	en devises	contrevaieur euro au cours de clôture	en devises	contrevaieur euro au cours de clôture	en devises	contrevaieur euro au cours de clôture	en devises	contrevaieur euro au cours de clôture	en devises	contrevaieur euro au cours de clôture	en devises	contrevaieur euro au cours de clôture
Franc suisse	-	-	-	-	600	404	-	-	-	-	1 125	758
Dollar américain	1 120	777	200	139	220	153	-	-	-	-	100	69
Dollar canadien	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	150	99
Livre sterling	150	169	31	34	21	23	-	-	-	-	600	676
Yen	-	-	10 000	75	-	-	-	-	-	-	56 500	424
Dollar néozélandais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar de Hong Kong	72	6	0	0	-	-	200	18	832	74	-	-
Euro	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	60	60
Total		953		248		580		18		74		2 087

<i>en millions</i>	Engagements nominaux donnés 31/12/2010					
	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Euro	295	613	22	73	502	2 065
Total	295	613	22	73	502	2 065

<i>en millions</i>	Engagements nominaux donnés 31/12/2009					
	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Euro	1 160	295	613	22	73	2 372
Total	1 160	295	613	22	73	2 372

En figeant les cours de clôture et en retenant les taux futurs implicites de la courbe des taux à la clôture pour les taux variables, l'échéancier des flux d'intérêts se présente comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Flux d'intérêts reçus	Flux d'intérêts payés	Flux d'intérêts reçus	Flux d'intérêts payés
Moins d'un an	122	-58	134	-58
1 à 2 ans	112	-52	102	-49
2 à 3 ans	99	-48	94	-44
3 à 4 ans	98	-48	82	-40
4 à 5 ans	96	-45	81	-40
Plus de 5 ans	678	-282	705	-273
Total	1 206	-534	1 197	-504

20.1.2. Swaps de devises ayant un sous-jacent actif

<i>en millions</i>	Engagements nominaux donnés 31/12/2010											
	Moins de 1 an		1 à 2 ans		2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	en devises	contrevaieur euro au cours de clôture	en devises	contrevaieur euro au cours de clôture	en devises	contrevaieur euro au cours de clôture	en devises	contrevaieur euro au cours de clôture	en devises	contrevaieur euro au cours de clôture	en devises	contrevaieur euro au cours de clôture
Franc suisse	-	-	600	480	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar américain	100	75	100	75	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar canadien	-	-	-	-	-	-	-	-	150	113	-	-
Livre sterling	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar néozélandais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar de Hong Kong	-	-	-	-	200	19	-	-	-	-	-	-
Total		75		555		19		0		113		0

<i>en millions</i>	Engagements nominaux donnés 31/12/2009											
	Moins de 1 an		1 à 2 ans		2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	en devises	contrevaieur euro au cours de clôture	en devises	contrevaieur euro au cours de clôture	en devises	contrevaieur euro au cours de clôture	en devises	contrevaieur euro au cours de clôture	en devises	contrevaieur euro au cours de clôture	en devises	contrevaieur euro au cours de clôture
Franc suisse	-	-	-	-	600	404	-	-	-	-	-	-
Dollar américain	550	382	100	69	100	69	-	-	-	-	-	-
Dollar canadien	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	150	99
Livre sterling	150	169	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar néozélandais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar de Hong Kong	72	6	-	-	-	-	200	18	-	-	-	-
Total		557		69		474		18		0		99

<i>en millions</i>	Engagements nominaux reçus 31/12/2010					
	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Euro	83	472	22	0	92	0
Total	83	472	22	0	92	0

<i>en millions</i>	Engagements nominaux reçus 31/12/2009					
	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Euro	687	83	472	22	-	92
Total	687	83	472	22	0	92

En figeant les cours de clôture et en retenant les taux futurs implicites de la courbe des taux à la clôture pour les taux variables, l'échéancier des flux d'intérêts se présente comme suit :

	31/12/2010		31/12/2009	
	Flux d'intérêts reçus	Flux d'intérêts payés	Flux d'intérêts reçus	Flux d'intérêts payés
<i>en millions d'euros</i>				
Moins d'un an	7	-19	11	-40
1 à 2 ans	4	-16	6	-17
2 à 3 ans	1	-6	3	-14
3 à 4 ans	1	-5	1	-5
4 à 5 ans	0	-5	1	-5
Plus de 5 ans	0	0	0	-5
Total	13	-52	21	-86

20.2. INSTRUMENTS DERIVES DE TAUX

Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt de sa dette financière, le Groupe intervient sur le marché des swaps de taux et des options sur swaps de taux. Les justes valeurs de ces instruments au bilan sont détaillées de la façon suivante par nature d'instrument et type d'opération.

	JUSTE VALEUR AU BILAN 31/12/2010				JUSTE VALEUR AU BILAN 31/12/2009			
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	TOTAL	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	TOTAL
<i>en millions d'euros</i>								
Swaps receveurs de taux fixe	0	124	152	276	-	119	13	132
Swap payeurs de taux fixe	5	-	-5	-1	-	0	-1	-1
Swaps d'index	-	-	4	4	-	-	11	11
Options de taux	0	-	2	2	0	-	-	0
Instruments dérivés actifs	5	124	153	282	0	119	23	142
Swaps receveurs de taux fixe	0	0	0	0	117	-17	-7	94
Swap payeurs de taux fixe	91	16	243	350	5	56	181	242
Swaps d'index	-	2	18	20	-	1	21	22
Options de taux	3	-	32	35	2	-	4	6
Instruments dérivés passifs	95	18	293	405	123	40	200	363
Position nette taux	-90	106	-139	-123	-123	79	-177	-221

Aux 31 décembre 2009 et 2008, les nominaux des différents instruments souscrits, ainsi que leurs dates d'échéance, sont les suivants :

	31/12/2010		31/12/2009	
	Dette nette long terme	Dette nette court terme	Dette nette long terme	Dette nette court terme
<i>en millions d'euros</i>				
Swaps receveurs de Taux Fixe	3 033	3 609	2 508	1 962
Swaps payeurs de Taux Fixe	5 943	2 133	5 915	611
Swaps d'index	1 035	0	1 190	152
Options de taux (swaptions)	0	0	82	4

En figeant les cours de clôture et en retenant les taux futurs implicites de la courbe des taux à la clôture pour les taux variables, l'échéancier des flux d'intérêts se présente comme suit :

	Flux d'intérêt nets 31/12/2010					
	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
<i>en millions d'euros</i>						
Swaps receveurs de Taux Fixe	72	75	72	72	74	644
Swaps payeurs de Taux Fixe	-145	-126	-100	-96	-88	-839
Swaps d'index	-1	-1	-1	-1	-1	-10
Options de taux (swaptions)	5	3	2	1	0	2
Total	-69	-50	-28	-25	-14	-203

<i>en millions d'euros</i>	Flux d'intérêt nets 31/12/2009					
	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Swaps receveurs de Taux Fixe	83	75	76	73	73	681
Swaps payeurs de Taux Fixe	-197	-141	-112	-82	-78	-698
Swaps d'index	0	0	0	0	0	2
Options de taux (swaptions)	-2	-1	0	0	0	0
Total	-116	-66	-36	-9	-5	-14

21. GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ ET COUVERTURE

La gestion des risques de marché fait l'objet d'un cadre général, approuvé par le Conseil d'Administration du groupe SNCF et dans lequel sont définis les principes de gestion des risques de la société mère qui peuvent être couverts par des instruments financiers.

Sont définis dans ce cadre général, les principes de choix des produits financiers, des contreparties et des sous-jacents pour les produits dérivés.

De manière plus précise, le cadre général définit les limites de risque sur la gestion de la trésorerie euro et devises ainsi que celles relatives à la gestion de l'endettement net à long terme.

En outre, il décrit le système de délégations et de décisions ainsi que le système de reporting et de contrôle et sa périodicité (quotidienne, bimensuelle, mensuelle et annuelle).

21.1. STRATEGIE SUIVIE

21.1.1. Gestion du risque de taux

L'optimisation du coût de l'endettement net à long terme est gérée, dans sa composante taux, au travers de la répartition entre le taux fixe et le taux variable. Le Groupe utilise pour cela des instruments fermes et optionnels d'échange de taux d'intérêts dans les limites définies, pour SNCF, par le cadre général susvisé.

En terme économique, la part à taux fixe de l'endettement financier net de la société mère au 31 décembre 2010 est de 77,2% comparée à 72% au 31 décembre 2009. Sur ce même périmètre, le taux de revient s'est établi à 3,35% pour l'exercice 2010 contre 3,75% pour l'exercice 2009.

Analyse de sensibilité :

Les instruments financiers à taux fixe comptabilisés au coût amorti ne sont pas soumis au risque de taux d'intérêt tel que défini par IFRS 7.

Les instruments financiers à taux variable non désignés comme instruments couverts dans une relation de couverture de flux de trésorerie sont affectés par l'évolution des taux d'intérêt de marché. En conséquence, ils sont pris en compte dans l'analyse de la sensibilité du compte de résultat.

Dans le cas des couvertures de juste valeur, la variation de la juste valeur due à l'évolution des taux d'intérêt de marché des instruments de couverture et celle des instruments couverts se compensent très largement dans le compte de résultat de la période. Ces instruments ne sont par conséquent pas exposés au risque de taux d'intérêt.

L'évolution des taux d'intérêt de marché affecte la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture dans les couvertures de flux de trésorerie. Cette évolution est prise en compte dans l'évaluation de la sensibilité des capitaux propres.

L'évolution des taux d'intérêt de marché affecte la juste valeur des instruments financiers non dérivés comptabilisés en juste valeur sur option. Cette évolution est prise en compte dans l'évaluation de la sensibilité du compte de résultat.

L'évolution des taux d'intérêt de marché affecte la juste valeur des instruments financiers dérivés qui ne participent pas à une relation de couverture au sens de la norme IAS 39. Cette évolution est prise en compte dans l'évaluation de la sensibilité du compte de résultat.

En terme comptable, au titre de la société mère, une translation à la hausse de la courbe des taux d'intérêts du 31 décembre 2010 de 1% aurait un impact positif de 179 M€ sur le résultat du Groupe (positif de 138 M€ pour 2009) et de 35 M€ sur ses capitaux propres (positif de 31 M€ pour 2009).

L'effet hypothétique des 179 M€ sur le résultat du Groupe se décompose en :

- - 22 M€ sur les instruments financiers à taux variable non désignés comme instruments couverts dans une relation de couverture de flux de trésorerie (-28 M€ en 2009) ;
- + 28 M€ sur les dettes en juste valeur sur option (+28 M€ en 2009) ;
- + 173 M€ sur les produits dérivés de transaction (+138 M€ en 2009).

Par ailleurs, la société Mère dispose d'une trésorerie court terme nette sur laquelle la même translation de la courbe des taux aurait un impact positif de 19 M€ (positif de 18 M€ en 2009).

21.1.2. Gestion du risque de change

Les activités commerciales du Groupe ne génèrent pas de risque de change significatif.

En dehors des filiales qui opèrent dans leur propre pays, l'endettement net du Groupe en devises autre que l'Euro est géré en fonction de la limite de risque admissible définie, pour SNCF, par le même cadre général. Le Groupe utilise pour cela des contrats d'échange de devises, généralement mis en place dès l'émission des emprunts.

Au 31 décembre 2010, la part restant en devises, après couverture par contrat d'échange de devises, est de 1,52%, comparée à 1,13% au 31 décembre 2009.

Le Groupe considère que compte tenu du faible pourcentage représenté par les dettes en devises non couvertes, son résultat n'est pas sensible au risque de change.

21.1.3. Gestion du risque sur matières premières

Pour ses besoins de production, le Groupe est exposé aux risques de variations des cours des produits pétroliers. Ce risque est géré par l'utilisation d'instruments financiers dérivés fermes ou optionnels (contrats d'échange, options, prix plancher, prix plafond). Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture sur ces opérations.

Pour 2009, une couverture de 90 % du volume d'achat prévisionnel avait été mise en place à l'automne 2008.

Pour 2010, une couverture sous forme d'un cap a été mise en place pour un volume de 5 000 tonnes par mois à compter du 1^{er} juin 2010.

Pour l'ensemble de l'année 2011, une couverture sous forme d'un cap a été mise en place pour un volume de 6 500 tonnes par mois.

21.1.4. Gestion du risque de contrepartie

Les transactions qui génèrent potentiellement un risque de contrepartie sont essentiellement :

21.1.4.1. Les placements financiers

1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les placements financiers sont diversifiés. Ils sont constitués essentiellement des titres de créances négociables (certificats de dépôt, billets de trésorerie, « commercial paper »), de prises en pension de Valeurs du Trésor et de souscriptions à des OPCVM monétaires. Compte tenu de leur faible durée résiduelle et de leur composition ils ne génèrent pas d'exposition au risque de crédit.

2. Portefeuille d'actifs disponibles à la vente

Courant 2008, le Groupe a mis en place un portefeuille d'actifs moyen terme destiné à couvrir des dépenses futures d'investissement. Ce portefeuille est classé en actifs disponibles à la vente (voir note 9).

En 2009, l'amélioration des spreads de crédits avait entraîné la constatation d'un impact positif de 12 M€ en capitaux propres. En 2010, la variation est peu significative puisque les capitaux propres ont été dégradés de 2 M€. Une variation desdits spreads de 0,50% aurait entraîné une dégradation supplémentaire de la variation des capitaux propres de -2 M€.

21.1.4.2. Les instruments financiers dérivés

Les transactions sur les produits dérivés ont pour objet de gérer le risque de taux, de change et de matières premières.

Le cadre général déjà cité précise, pour la société mère, la procédure d'agrément des contreparties qui repose sur l'analyse quantitative et qualitative des contreparties. Une limite en volume et durée de placement est également déterminée pour chacune d'elle. La consommation de la limite autorisée, fondée sur les paiements futurs ou sur le coût de remplacement, est mesurée quotidiennement et fait l'objet d'un reporting.

Concernant les produits dérivés, l'agrément d'une contrepartie nécessite en outre la signature d'une convention cadre. Avec certaines d'entre elles, un contrat cadre de remise en garantie est également mis en place afin de limiter le risque de contrepartie.

21.1.5. Gestion du risque de liquidité

La société mère assure sa liquidité quotidienne grâce à un programme de billets de trésorerie d'un montant maximal de 3 milliards d'euros, utilisé à hauteur de 1,14 milliards d'euros au 31 décembre 2010 (0,56 milliards d'euros au 31 décembre 2009) et en moyenne à hauteur de 0,83 milliards d'euros pendant l'exercice 2010, contre 0,79 milliards d'euros en 2009.

Par ailleurs, la société mère a mis en place début 2009 un programme d'Euro Commercial Paper d'un montant maximal de 2 milliards d'euros, utilisé à hauteur de 1,78 milliards d'euros au 31 décembre 2010 (1,88 milliards d'euros au 31 décembre 2009) et en moyenne à hauteur de 1,72 milliards d'euros pendant l'exercice 2010 (1,41 milliards d'euros sur 2009).

En outre, la société mère dispose de lignes de crédit bancaires bilatérales dont le total est de 940 M€ (890 M€ en 2009). Le total des lignes de crédit confirmées pour le Groupe est de 1 141 M€ (914 M€ en 2009) ventilé comme suit par échéance :

<i>en millions d'euros</i>	Total 31/12/2010	Echéancier		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Ligne de crédit confirmées	1 141	251	890	0

<i>en millions d'euros</i>	Total 31/12/2009	Echéancier		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Ligne de crédit confirmées	914	658	256	0

L'augmentation des lignes de crédit provient pour 193 M€ de l'intégration globale de Groupe Keolis SAS.

21.2. COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE

La juste valeur des dérivés affectés à des opérations de couverture de flux de trésorerie se ventile comme suit par type d'élément couvert :

<i>en millions d'euros</i>	Juste valeur au 31/12/2010	Echéancier		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts non obligataires	- 44	- 28	- 16	-
Dettes de location financement	- 63	- 26	- 37	-
Prêts et créances	- 7	- 0	- 7	-
Juste valeur des dérivés qualifiés de CFH	- 114	- 54	- 60	-

<i>en millions d'euros</i>	Juste valeur au 31/12/2009	Echéancier		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts non obligataires	- 52	- 4	- 48	-
Dettes de location financement	- 96	- 31	- 65	-
Prêts et créances	-	-	-	-
Juste valeur des dérivés qualifiés de CFH	- 148	- 35	- 112	-

Les impacts sur les capitaux propres, résultat de la période et réserves, se détaillent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	Capitaux propres recyclables
Ouverture (01/01/2010)	- 130
Recyclé en résultat	- 10
Variations de valeur efficace	56
Variation de valeur des actifs disponibles à la vente	13
Clôture (31/12/2010)	- 71

Sur 2010, une charge d'impôt différé de 5 M€ a été reconnue en contrepartie des capitaux propres au titre des variations de valeur efficace. La variation de juste valeur de couverture de flux de trésorerie nette d'impôt différé est de 40 M€ sur le total des capitaux propres recyclables part du Groupe sur 2010.

<i>en millions d'euros</i>	Capitaux propres recyclables
Ouverture (01/01/2009)	- 149
Recyclé en résultat	- 9
Variations de valeur efficace	15
Variation de valeur des actifs disponibles à la vente	13
Clôture (31/12/2009)	- 130

Sur 2009, un impôt différé actif de 6 M€ a été reconnu en contrepartie des capitaux propres au titre des variations de valeur efficace. La variation de juste valeur nette d'impôt différé est de -1 M€ sur 2009.

21.3. COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les éléments d'actif et de passif faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont comptabilisés initialement au coût amorti, puis réévalués à chaque clôture sur la base de leur juste valeur du risque couvert. La variation de valeur du risque couvert est compensée, à la part inefficace près, par les variations de valeur des instruments dérivés utilisés pour la couverture.

<i>en millions d'euros</i>	Ecart d'évaluation au 01/01/2010	Variation de juste valeur	Reclassement (déqualification, échéance)	Ecart d'évaluation au 31/12/2010
Emprunts obligataires	160	-409	40	-209
Emprunts non obligataires	-	-	-	-
Dettes de location financement	-	-	-	-
Créance s/RFF	14	-16	2	-
Autres actifs financiers	20	-3	-5	12
Total	193	-429	38	-197

Instruments dérivés de couverture	-176	439	-35	228
-----------------------------------	------	-----	-----	-----

Inefficacité		10		
--------------	--	----	--	--

<i>en millions d'euros</i>	Ecart d'évaluation au 01/01/2009	Variation de juste valeur	Reclassement (déqualification, échéance)	ICNE 31/12/2009	Ecart d'évaluation au 31/12/2009
Emprunts obligataires	140	16	3		160
Emprunts non obligataires	-	-	-		-
Dettes de location financement	-	-	-		-
Créance s/RFF	22	-8	-		14
Autres actifs financiers	18	2	-		20
Total	180	10	3		193
Instruments dérivés de couverture	-222	-2	-9	58	-176
Inefficacité		7			

22. DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES COMPTES CREDITEURS

Les dettes d'exploitation se répartissent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Fournisseurs et comptes rattachés	4 303	3 738	565
<i>dont dettes s/ acquisition d'immo.</i>	335	496	-160
Avances et acomptes reçus sur commande	381	242	139
<i>dont avances reçues sur cessions d'immobilisations</i>	14	6	9
Dettes sociales	2 329	1 870	459
Dettes sur l'Etat et les collectivités	1 250	994	256
Autres dettes d'exploitation	455	400	55
Produits constatés d'avance	1 478	1 242	236
Total des dettes d'exploitation	10 196	8 485	1 711

Du fait du changement de présentation décrit en note 1.3.1, les subventions d'investissement ne sont plus présentées parmi les dettes d'exploitation, mais en diminution des actifs. Ce changement a pour effet de diminuer le total des dettes d'exploitation de 7 864 M€ au 31 décembre 2010 (7 608 M€ au 31 décembre 2009).

Sur le montant d'avances sur cessions d'immobilisations à la clôture 2009, 180 M€ concernent des paiements à recevoir sur du matériel roulant subventionné. Ces avances constituant en substance des subventions d'investissement pour 180 M€, elles ont également été reclassées en diminution des actifs correspondants. Par ailleurs, 133 M€ concernent des règlements de créances d'exploitation et ont été reclassés en diminution des créances sur l'Etat et les collectivités pour 73 M€ et des autres créances d'exploitation pour 60 M€.

23. ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Actifs détenus en vue d'être cédés	337	1
Passifs relatifs aux actifs détenus en vue d'être cédés	372	6
Impact net au bilan	-35	-5

Au 31 décembre 2010, les actifs détenus en vue d'être cédés concernent le plan de vente programmé de la filiale SeaFrance.

Le 28 septembre 2010, le Groupe a annoncé son intention de céder sa participation dans la filiale SeaFrance. Ce processus de mise en vente vise à sélectionner un acquéreur pour SeaFrance, capable d'accompagner le redressement de la société et de tirer parti de la place de premier plan que celle-ci occupe sur le trafic transmanche. Au 31 décembre 2010, SeaFrance a été classée comme une activité abandonnée. Les résultats de la filiale sur la période sont les suivants :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Produits	169	177
Charges	-243	-242
Résultat opérationnel	-71	-59
Résultat financier	-11	-8
Perte de valeur comptabilisée à la suite de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente	-158	0
Résultat avant impôt des activités abandonnées	-240	0
Impôt sur les sociétés	0	0
Résultat après impôt des activités abandonnées	-240	0

Les principales catégories d'actifs et de passifs de SeaFrance classées comme destinées à être cédées sont les suivantes au 31 décembre 2010 :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010
Immobilisations incorporelles et corporelles	59
Impôts différés actifs	1
Stocks et en-cours	4
Créances d'exploitation	30
Actifs financiers non courants	218
Actifs financiers courants	0
Actifs financiers	218
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23
Actifs détenus en vue d'être cédés	335

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010
Engagements envers le personnel	5
Provisions	36
Passifs financiers	241
Dettes d'exploitation	86
Passifs relatifs aux actifs détenus en vue d'être cédés	368

Les flux nets de trésorerie de la filiale sur la période sont les suivants :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-32	-15
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	4	3
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-18	-18
Variation nette de trésorerie	-45	-30

Avant le classement comme détenue en vue d'être cédée, une provision et une dépréciation d'actif ont été constatées pour 194 M€ compte tenu de la situation financière.

La charge impacte le résultat des Fonctions communes et participations et est présentée sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités abandonnées » du compte de résultat consolidé.

24. INFORMATIONS SECTORIELLES

L'activité du Groupe SNCF est organisée comme indiqué dans la note 4.22. Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'activité de gestion des gares est suivie comme une branche à part au même titre que les quatre autres. Une cinquième branche, constituant un segment opérationnel dénommé « Gares & Connexions », fait ainsi son apparition à partir de cette date. Les informations sectorielles nécessaires à la présentation des données antérieures selon les mêmes bases de segmentation ne sont pas disponibles (voir note 2.1). Les résultats de l'exercice 2010 sont présentés selon le nouveau découpage tandis que ceux de l'exercice 2009 sont présentés selon l'ancien découpage.

L'information sectorielle sur le résultat est la suivante :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010							Total
	SNCF Infra	SNCF Proximités	SNCF Voyages	SNCF Geodis	Gares & Connexions	Fonctions communes et participations	Inter branche	
Chiffre d'affaires externe	4 659	10 250	6 396	8 658	212	290		30 466
Chiffre d'affaires interne	523	520	821	232	922	4 731	-7 748	
Chiffre d'affaires	5 182	10 770	7 217	8 890	1 134	5 021	-7 748	30 466
Marge opérationnelle	136	588	915	104	175	244		2 163
Résultat opérationnel courant	130	156	535	-287	76	-79		531
Résultat opérationnel	52	441	1 018	-327	80	146		1 409
Dotations aux amortissements	-7	-440	-368	-357	-89	-274		-1 534
Variation nette des provisions	1	8	-13	-35	-10	-50		-97
Pertes de valeur	-79	142	210	-236	0	-14		23

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2009							Total
	SNCF Infra	SNCF Proximités	SNCF Voyages	SNCF Geodis	Fonctions communes et participations	Inter branche		
Chiffre d'affaires externe	4 551	6 402	6 285	7 157	487		24 882	
Chiffre d'affaires interne	595	178	1 091	220	4 288	-6 372		
Chiffre d'affaires	5 146	6 579	7 376	7 377	4 775	-6 372	24 882	
Marge opérationnelle	-92	302	1 151	-49	376		1 688	
Résultat opérationnel courant	-134	-25	707	-420	17		145	
Résultat opérationnel	-378	-50	691	-912	188		-460	
Dotations aux amortissements	-12	-336	-423	-307	-266		-1 344	
Variation nette des provisions	-30	9	-22	-64	-93		-200	
Pertes de valeur	-245	-36	-8	-736	-12		-1 037	

Les variations en résultat entre 2010 et 2009 au sein des branches SNCF Proximités, SNCF Geodis et SNCF Voyages proviennent en grande partie respectivement de l'intégration globale de Keolis (voir note 3.2) et d'Ermewa (voir note 3.1) et de l'intégration proportionnelle d'EIL (voir note 3.3). Retraité

des effets de la création de la branche Gares & Connexions et de l'intégration de Keolis, le chiffre d'affaires de la branche SNCF Proximités progresse de 173 M€ (+2,6%), celui de SNCF Voyages de 295 M€ (+4%) et celui de la branche SNCF Infra de 49 M€ (+1%).

Seules les transactions avec RFF représentent plus de 10% du chiffre d'affaires Groupe. Elles sont essentiellement réalisées au sein de la branche SNCF Infra. Le détail de ces transactions est donné en note 33.3.

Le total des actifs sectoriels se ventile de la façon suivante par branche :

31/12/2010								
<i>en millions d'euros</i>	SNCF Infra	SNCF Proximités	SNCF Voyages	SNCF Geodis	Gares & Connexions	Fonctions communes et participations	Inter branche	Total
Total des actifs sectoriels	1 868	11 653	6 938	6 636	2 612	6 053	-521	35 239
Subventions d'investissement	-19	-6 453	-105	-56	-922	-310		-7 864
Total des actifs sectoriels nets de subventions	1 850	5 200	6 833	6 580	1 691	5 743	-521	27 376
<i>dont :</i>								
Immobilisations (Ecart d'acquisition, immobilisations incorporelles, corporelles et infrastructures de concessions nets de subventions)	29	3 986	6 148	4 244	1 574	4 032		20 013

31/12/2009							
<i>en millions d'euros</i>	SNCF Infra	SNCF Proximités	SNCF Voyages	SNCF Geodis	Fonctions communes et participations	Inter branche	Total
Total des actifs sectoriels	1 904	10 256	7 710	5 585	5 948	-89	31 314
Subventions d'investissement	-18	-6 741	-522	-22	-305		-7 607
Total des actifs sectoriels nets de :	1 886	3 515	7 188	5 563	5 643	-89	23 706
<i>dont :</i>							
Immobilisations (Ecart d'acquisition, immobilisations incorporelles, corporelles et infrastructures de concessions nets de subventions)	29	2 757	6 542	3 436	4 193		16 958

Conformément à la norme IFRS 8 (§33), les informations relatives aux zones géographiques ne sont pas fournies en raison de leur indisponibilité et du coût excessif de leur élaboration.

Les passifs, charge d'impôts et produits et charges d'intérêts ne sont pas suivis par le principal décideur opérationnel.

25. ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les achats, sous-traitance et autres charges externes se décomposent comme suit au 31 décembre 2010 :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Sous-traitance	-4 974	-3 998	-975
Péages (1)	-3 679	-3 190	-489
Autres achats et charges externes	-6 572	-4 800	-1 772
Achats et charges externes	-15 224	-11 988	-3 237

(1) Péages facturés par RFF et par Eurotunnel

Les regroupements d'entreprises Keolis, Ermewa et la prise de contrôle conjoint d'EIL (voir notes 2 et 3) contribuent à l'augmentation des achats et charges externes pour 1 458 M€.

26. CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Au 31 décembre 2010, les charges de personnel et effectifs sont les suivants :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Salaires	-11 940	-10 079	-1 860
Autres avantages du personnel	9	-262	271
Participation des salariés	-32	-18	-14
Charges relatives aux stock-options	0	0	0
Personnel détaché et intérimaire	-192	-55	-136
Charges de personnel	-12 154	-10 415	-1 740
Effectif moyen équivalent temps plein	240 978	200 097	40 881

Les regroupements d'entreprises Keolis, Ermewa et la prise de contrôle conjoint d'EIL (voir notes 2 et 3) contribuent à l'augmentation des charges de personnel pour 1 894M€.

L'effet de désactualisation des engagements envers le personnel au passif est enregistré en résultat financier sur la ligne coût financier des avantages au personnel (voir note 17).

27. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Au 31 décembre 2010, la charge d'amortissement nette des reprises de subventions se compose de la manière suivante :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Dotations aux amortissements	-1 885	-1 741	-144
Quote-part de subvention	350	397	-47
Dotations aux amortissements nettes de subventions	-1 534	-1 344	-191

Les dotations aux amortissements concernent :

- Les immobilisations incorporelles pour 196 M€ (116 M€ en 2009) ;
- Les immobilisations corporelles pour 1 689 M€ (1 625 M€ en 2009).

28. PERTES DE VALEUR

Les hypothèses et les UGT retenues sont présentées en note 8. Les impacts au compte de résultat sont les suivants :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Immobilisations corporelles et incorporelles	22	-783	804
Ecart d'acquisition	-54	0	-54
Provision pour risques et charges	55	-254	310
Pertes de valeur	23	-1 037	1 061

28.1. SNCF VOYAGES - MATERIELS CLASSIQUES (CORAIL, ELIPSOS)

La totalité des matériels dits classiques - type Corail, Elipsos – est dépréciée au 31 décembre 2009. Au 31 décembre 2010, une reprise nette de perte de valeur a été constatée pour 210 M€ sur les matériels roulants Teoz et Lunéa hors trains spéciaux et autotrans (contre une dotation pour perte de valeur complémentaire nette de 9 M€ sur 2009). La reprise résulte de la signature de la convention des Trains d'Equilibre du Territoire (voir note 2.5).

28.2. SNCF PROXIMITES – INTERCITES

La totalité des matériels Intercités est dépréciée au 31 décembre 2009. Au 31 décembre 2010, une reprise nette de perte de valeur a été constatée pour 146 M€ sur les matériels roulants Intercités (contre une dépréciation complémentaire nette de 33 M€ sur 2009) à la suite de la signature de la convention des Trains d'Equilibre du Territoire (voir note 2.5).

28.3. SNCF INFRASTRUCTURE – MAINTENANCE ET TRAVAUX

La perte de valeur constatée sur l'infrastructure SNCF au 31 décembre 2009 se monte à 245 M€. Du fait de l'absence d'amélioration constatée sur l'UGT Infrastructure, les actifs de cette UGT continuent d'être dépréciés à 100%. Une perte de valeur complémentaire nette de 79 M€ a été enregistrée sur 2010 dont 20 M€ sur le matériel roulant. A la clôture toutes les catégories d'immobilisation de cette UGT sont dépréciées à 100%.

28.4. SNCF GEODIS – FRET SNCF FERROVIAIRE

Au sein de la branche SNCF Geodis, l'activité de Fret SNCF était découpée en cinq UGT pour refléter la nouvelle organisation mise en place dans le cadre du schéma directeur rendu public en septembre 2009. L'entreprise a appliqué une dépréciation pour le matériel roulant suivant l'utilisation qui en est faite :

- si le matériel est sans affectation ou si l'UGT d'affectation du matériel génère des flux de trésorerie négatifs :
 - o dépréciation à 100% du matériel roulant n'ayant pas de valeur de marché ;
 - o dépréciation de la valeur nette comptable à la valeur de marché si cette dernière est inférieure.
- si l'UGT d'affectation du matériel génère des flux de trésorerie positifs, le matériel roulant n'est pas déprécié.

Au premier semestre 2010, la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur a mis en évidence que l'activité « Multi Lots Multi Clients » n'avait pas les caractéristiques d'une UGT. Les matériels de cette activité ainsi que le parc « Autres produits et usages spéciaux » ont été réaffectés aux autres UGT, ce qui a conduit à une dépréciation complémentaire (y compris matériel en cours). Par ailleurs, une reprise nette de provision pour risque a été constatée sur les engagements de commandes fermes. Les deux effets combinés entraînent une charge nette de 156 M€.

A ce stade, le Groupe considère que ce niveau de dépréciation constitue sa meilleure estimation des pertes de valeur à constater.

Par ailleurs, le stock de pièces de rechange du matériel de Fret SNCF a été déprécié à hauteur de 70% de sa valeur, soit 12 M€ au 31 décembre 2009. Une dotation complémentaire de 14 M€ a été constatée en 2010.

28.5. SNCF GEODIS – TRANSPORT MULTIMODAL / TRANSPORTEURS FERROVIAIRES

Une perte de valeur de 75 M€ a été constatée sur ces UGT, dont 54 M€ sur l'écart d'acquisition affecté à ces UGT.

29. RESULTAT DE CESSION D'ACTIFS

Les cessions d'actifs ont eu les impacts suivants en résultat :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Cession d'actifs incorporels	-1	2	-2
Cession d'actifs corporels	255	431	-176
Cession de participations	14	0	14
Résultat de cession d'actifs	268	432	-164

Les résultats de cession d'actifs corporels de 2010 sont essentiellement constitués de cessions immobilières (122 M€) et de cessions de lignes à haute tension à RTE (80 M€) alors que le résultat de cession 2009 était lié à des cessions immobilières dont la cession des sites Batignolles.

30. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net est constitué de la façon suivante :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Résultat de juste valeur et couverture	-28	79	-107
Charges d'intérêts	-275	-315	40
Autres charges et produits financiers	-2	11	-13
Total	-305	-226	-79

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Charges financières	-770	-790	20
Produits financiers	465	564	-100
Coût de l'endettement financier net et autres	-305	-226	-79

Le résultat de juste valeur et couverture enregistre les résultats sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat, la part inefficace des couvertures et la variation de juste valeur des dettes en option juste valeur.

31. IMPOTS SUR LES RESULTATS

31.1. ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPOT

31.1.1. Impôt en compte de résultat

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009	Variation
(Charge) / produit d'impôt courant	-117	-23	-94
(Charge) / produit d'impôt différé	23	-182	205
Total	-95	-205	111

Au 31 décembre 2010, la charge d'impôt courant est affectée pour 75 M€ par la comptabilisation de la taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires (voir note 1.1.2.4).

Au 31 décembre 2009, les actifs d'impôt différé ont été ramenés à 968 M€ sur le périmètre d'intégration fiscale de l'EPIC, soit une dépréciation sur l'exercice 2009 de 200 M€.

31.1.2. Impôt en résultat global

Sur 2010, la charge d'impôt différé sur les autres éléments de résultat global est de 5 M€ et concerne principalement les variations de valeur efficace des couvertures de flux de trésorerie.

En 2009, une charge d'impôt différé de 11 M€ a été reconnue dans l'état de résultat global. Elle se rattache principalement aux variations de valeur efficace des couvertures de flux de trésorerie.

31.2. PREUVE D'IMPOT

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net de l'exercice	722	-972
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	6	14
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-240	-17
Impôt sur les sociétés	-95	-205
Résultat des activités ordinaires avant impôt	1 051	-763
Taux d'IS applicable en France	34,43 %	34,43 %
IMPOT THEORIQUE	-362	263
Différences permanentes	52	-5
Activation de déficits antérieurs	282	0
Déficits et différences temporelles de la période non activés	-41	-279
Dépréciation d'impôts différés antérieurement activés	0	-200
Utilisation de déficits ou différences temporelles non activées antérieurement	5	4
Différentiel de taux et crédits d'impôts	-33	14
IMPOT COMPTABILISE	-95	-205
TAUX D'IMPOT EFFECTIF	9,00 %	-26,85 %

31.3. ACTIFS D'IMPOT NON CONSTATES

Depuis le 1er juillet 1988, la SNCF a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Au 31 décembre 2010, les filiales intégrées fiscalement sont au nombre de 244. Les principales sont : Seafrance, SNCF Participations et France Wagons et un certain nombre de filiales françaises Geodis.

Les reports déficitaires du Groupe au 31 décembre 2010 s'élèvent à 5,6 milliards d'euros contre 6,1 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Le montant des actifs d'impôt non reconnus à cette même date s'élève à 3 milliards d'euros (2,4 milliards d'euros au 31 décembre 2009).

31.4. IMPOTS DIFFERES COMPTABILISES

en millions d'euros	31/12/2009	Résultat	Capitaux propres	Reclassement	Variation de périmètre et change	31/12/2010
Reports déficitaires	2 169	- 196	0	- 44	75	2 005
<i>Avantages au personnel</i>	387	- 0	1	- 13	26	401
<i>Différentiel d'amortissement - composant révision</i>	- 201	45	- 9	- 1	- 27	- 192
<i>Location financement</i>	- 26	- 1	- 0	- 1	- 13	- 40
<i>Provisions réglementées</i>	- 48	- 11	-	- 0	- 21	- 80
<i>Instruments financiers</i>	20	2	- 18	- 10	3	- 3
<i>Réévaluation d'actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises</i>	-	13	- 1	- 31	- 257	- 275
<i>Résultats internes</i>	85	- 1	-	-	1	84
Total retraitements de consolidation	217	47	- 27	- 56	- 288	- 106
Provisions non déductibles et autres différences fiscales	917	- 42	954	21	- 90	1 758
Impôts différés non reconnus	- 2 406	215	- 933	39	54	- 3 032
Impôts différés nets reconnus	896	23	- 5	- 39	- 250	625
Impôts différés actif	992					1 094
Impôts différés passif	96					468
Impôts différés nets au bilan	896					625

32. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés	Engagement total	31/12/2010			Engagement total
		Montant des engagements par période			
		A moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans	
Effets escomptés non échus	0	0	0	0	0
Avals et cautions	(3) 1.300	617	174	509	763
Cautions données au titre des prêts souscrits par le personnel	(5) 1.002	2	0	1.000	1.000
Engagement d'achats de matériel ferroviaire	(1) 6.383	1.323	4.937	123	5.858
Engagement d'achats de titres	(9) 0	0	0	0	260
Autres engagements d'achats d'exploitations	(2) 2.637	1.734	899	4	2.540
Location simple mobilier	(6) 1.570	426	921	223	287
Location simple immobilier	(6) 1.355	293	757	304	1.326
Hypothèques, nantissements et sûretés réelles	(7) 404	13	9	382	722
Promesses de ventes - biens immobiliers	288	242	46	0	136
Option d'achat ou de cession de titres de participation	(10) 568	561	6	0	15
Engagement de réinvestir (TER) vis à vis des régions	0	0	0	0	0
Avances remboursables vis à vis de tiers externes	26	5	21	0	57
Achats à terme de devises	0	0	0	0	0
Clause de retour à meilleure fortune	0	0	0	0	0
Créances à l'exportation mobilisées	0	0	0	0	0
Créances professionnelles cédées	6	2	3	0	3
Autres engagements donnés	143	81	31	31	45
Total engagements donnés	15.680	5.300	7.804	2.576	13.016

Engagements reçus	Engagement total	31/12/2010			Engagement total
		Montant des engagements par période			
		A moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans	
Effets escomptés non échus	0	0	0	0	0
Avals et cautions	(4) 1.050	162	878	10	759
Cautions reçues au titre des prêts souscrits par le personnel	0	0	0	0	0
Engagement d'achats de matériel ferroviaire	(1) 2.993	512	2.346	134	2.500
Autres engagements d'achats d'exploitations	950	356	391	203	1.027
Location simple mobilier	37	9	26	2	0
Location simple immobilier	148	20	81	47	209
Hypothèques, nantissements et sûretés réelles	1	0	1	0	1
Ligne de crédit bancaires non utilisées	(8) 1.141	251	890	0	914
Achats à terme de devises	0	0	0	0	0
Promesses de ventes - biens immobiliers	94	50	44	0	133
Option d'achat ou de cession de titres de participation	6	6	0	0	0
Autres engagements reçus	201	101	75	26	131
Total engagements reçus	6.622	1.467	4.733	422	5.673

(1) Les engagements donnés concernent les commandes fermes de matériel roulant. Une provision pour risque sur commandes fermes de matériel du Fret a été comptabilisée pour 75 M€ (voir note 18). L'augmentation provient pour 340 M€ de l'engagement de renouvellement des rames Eurostar à la suite de l'intégration proportionnelle d'EIL. Les engagements reçus correspondent aux subventions d'investissement à recevoir des Régions sur le matériel roulant commandé (TER et Transilien).

(2) Les autres engagements d'achats d'exploitation donnés concernent les commandes fermes sur contrats et achats divers (achats d'infrastructure, électricité, contrats de transport, de prestations intellectuelles...). Les autres engagements d'exploitation donnés ont augmenté de 97 M€. 696 M€ proviennent de l'intégration globale de Keolis et correspondent à des engagements d'achats d'accès aux rails et stations. Ils sont compensés notamment, par la diminution des achats d'énergie pour 211 M€ sur le reste du Groupe, ainsi que par une diminution des engagements de Transilien relatifs au Plan Quadriennal d'Investissement 2008-2011 pour 178 M€, et une diminution des investissements sur installations fixes de TER pour 105 M€.

(3) Les cautions données concernent pour 57 M€ (95 M€ en 2009) des garanties accordées par SNCF sur les emprunts bancaires SOFIAP, des cautions douanes accordées par Geodis dans le cadre de son activité pour 180 M€ (190 M€ en 2009). Par ailleurs, le poste avals et cautions augmente de 546 M€ à la suite de l'intégration globale de Keolis.

(4) Les cautions reçues concernent pour 896 M€ des garanties bancaires à première demande prises auprès des fournisseurs de l'entreprise (645 M€ au 31 décembre 2009) et la contre garantie solidaire et à première demande accordée à SNCF au titre des emprunts accordés à la SOFIAP pour 57 M€ (95 M€ au 31 décembre 2009), strict reflet des cautions données.

(5) Il s'agit de l'encours total des cautions accordées par SNCF dans le cadre de prêts immobiliers souscrits par son personnel. Statistiquement, le montant des appels en garantie est très faible.

(6) Les contrats de locations simples mobiliers et immobiliers augmentent de 1 312 M€ du fait principalement du passage de Keolis en intégration globale après sa prise de contrôle par le Groupe. Les contrats souscrits par les filiales Keolis concernent exclusivement le matériel de transport ferroviaire et routier de voyageurs (bus et cars) pour 1 222 M€.

(7) Parmi les hypothèques et nantissements figurent :

- Le nantissement des titres du Groupe Ermewa pour 108 M€ (89 M€ en 2009).
- Les différentes sûretés garanties par Ermewa aux banquiers pour 244 M€ en 2009 ne figurent plus parmi les engagements hors bilan, les dettes financières correspondantes faisant l'objet d'une analyse parmi les passifs financiers du Groupe (voir note 19). Le montant de ces emprunts garantis s'élève à 288 M€ au 31 décembre 2010.
- Le nantissement des titres NTV pour 84 M€ (84 M€ au 31 décembre 2009) en garantie de la solvabilité de NTV au profit de ses créiteurs jusqu'au remboursement des financements mis en place.
- L'hypothèque de matériel de transport pour 170 M€ (258 M€ au 31 décembre 2009) en garantie d'emprunt.

(8) Sur les lignes de crédit non utilisées, voir note 21.1.5.

(9) Les engagements d'achat de titres ont diminué de 260 M€ à la suite de la disparition de l'engagement sur le rachat des titres Ermewa, l'opération étant conclue le 2 février 2010 (voir note 2.2).

(10) Les options d'achat ou de cession de titres de participation augmentent en grande partie au titre de l'option de vente de leurs actions accordée par le Groupe à ses partenaires dans l'opération de prise de contrôle conjoint d'EIL (voir note 3.3).

32.1. OPERATIONS DE LOCATION

SNCF EPIC a réalisé des opérations qui prennent la forme d'une location mais qui n'en sont pas en substance. Ces opérations consistent :

- à donner en location des actifs technologiques constitués sous la forme d'un réseau à un bailleur américain, lequel les redonne immédiatement en location à SNCF EPIC pour une durée de 16 ans maximum. Les actifs concernés sont constitués de l'ensemble des équipements de vente et de réservation de billets de SNCF EPIC ; ou
- à vendre du matériel roulant (voitures Corail TEOZ, rames TGV... mises en service ou à livrer...) à un investisseur qui les donne immédiatement en location à SNCF EPIC pour une durée déterminée allant de 4 à 25 ans suivant les contrats.
- à donner en location du matériel roulant à un bailleur américain pour une longue durée d'environ 40 ans, lequel les redonne immédiatement en sous-location à SNCF EPIC pour une durée de 20 ans.

Dans certains cas, le bailleur est constitué sous la forme d'une entité spécialement créée pour l'opération, qui ne peut agir autrement que dans le but de cette opération et qui est fiscalement transparente.

Durant toute la durée de la sous-location (16 ans) ou de la location (4 à 25 ans), l'ensemble des flux payés ou reçus dans le cadre du lease s'équilibrent et n'ont pas de répercussion sur les comptes hormis la constatation du bénéfice net sur l'exercice de réalisation de l'opération (voir note 4.10). Ce bénéfice correspond à la rétrocession d'une partie du report d'impôt obtenu par l'investisseur. L'actif vendu ou loué est maintenu au bilan du Groupe.

A l'issue de la période de location ou de sous-location, SNCF EPIC peut choisir entre plusieurs options suivant les types d'opération :

- exercer une option d'achat à un prix prédéterminé, qui n'affecte pas le bénéfice initial,
- laisser le matériel au bailleur qui l'exploitera ensuite pour son propre compte,
- laisser le matériel au bailleur, pour lequel SNCF EPIC sera alors agent de la vente de ces matériels sur le marché, en lui garantissant un prix de vente au moins égal au montant de l'option d'achat,
- revendre le matériel pour le compte du bailleur en profitant d'une commission de revente.

L'usage, le remplacement, le fonctionnement ou la définition des actifs n'est en rien affecté. Les risques supportés par SNCF EPIC se limitent à ceux liés à la propriété du matériel et à ceux engendrés par la législation française et, selon les cas, aux risques de contrepartie couverts par des contrats de collatéralisation.

32.2. KEOLIS

32.2.1. Modalités de transfert ou de cession des titres Groupe Keolis SAS (anciennement Kuvera Développement)

Kebexa Participations, AXA Private Equity, Caisse de Dépôt et Placement du Québec (« CDPQ ») et SNCF Participations ont signé un pacte d'actionnaires en date du 20 avril 2007 définissant les modalités de gouvernance de la société Kuvera Développement (renommée depuis Groupe Keolis SAS) et les modalités de transfert et cession des titres. Dans le cadre de l'opération d'apport du groupe EFFIA (hors EFFIA Services) à Groupe Keolis SAS réalisée le 4 février 2010, après la levée des différentes conditions suspensives, un avenant au pacte d'actionnaires du 20 avril 2007 est entré en vigueur. Groupe Keolis SAS est détenue par Kebexa Participations, SNCF Participations et les managers du groupe Keolis (les « Managers »). Kebexa Participations est elle-même détenue par AXA Private Equity et Caisse de Dépôt et Placement du Québec.

Le pacte d'actionnaires est conclu pour une durée allant jusqu'au 19 avril 2022. Il cessera toutefois de produire ses effets à l'égard d'une partie en cas de cession de ses titres Groupe Keolis SAS ou Kebexa Participations par cette partie et prendra automatiquement fin en cas d'introduction en bourse de Groupe Keolis SAS ou de toute société du groupe Keolis.

Dans le cadre du pacte d'actionnaires tel que modifié par son avenant en date du 4 février 2010, les engagements suivants ont été pris :

- Inaliénabilité des titres de Kebexa Participations et de Groupe Keolis SAS pendant 5 ans à partir du 20 avril 2007, soit jusqu'au 20 avril 2012, sauf en cas de transferts expressément autorisés par le pacte d'actionnaires.
- Après cette période et pendant 6 ans, soit du 20 avril 2012 au 20 avril 2018, SNCF Participations consent irrévocablement une promesse d'achat à Kebexa Participations de la totalité de ses titres Groupe Keolis SAS, promesse exerçable par anticipation après les arrêtés des comptes au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010 si des critères de performance ne sont pas atteints (niveau d'EBITDA consolidé). Le prix d'exercice correspondra à la valeur de marché (calculée sur la base de la valeur d'entreprise de Groupe Keolis SAS) à la date d'exercice. Pendant la période de validité de la promesse d'achat, un mécanisme est également prévu si l'un des actionnaires de Kebexa souhaite céder seul sa participation.

A compter du 1er janvier 2010 et jusqu'au 20 avril 2018, Kebexa Participations consent irrévocablement à SNCF Participations une promesse de vente de la totalité de ses titres Groupe Keolis SAS exerçable à tout moment par SNCF Participations. Du 1er janvier 2010 au 20 avril 2014, le prix d'exercice de ladite promesse correspond au maximum entre (i) la valeur de marché à la date d'exercice et (ii) un montant calculé sur la base d'un multiple de l'investissement initial de Kebexa Participations dans Groupe Keolis SAS. Au-delà du 20 avril 2014, le prix d'exercice de la promesse de vente correspond à la valeur de marché à la date d'exercice. La valeur de marché sera basée sur les travaux de banques d'affaires mandatées à cet effet.

- A l'issue du délai d'incessibilité, soit à compter du 20 avril 2012, Kebexa Participations disposera d'un droit de préemption et d'un droit de cession conjointe en cas de transfert par SNCF Participations de ses titres Groupe Keolis SAS.
- A l'issue de la période de validité de la promesse de vente, soit à compter du 20 avril 2018, SNCF Participations disposera d'un droit de cession forcée vis-à-vis de Kebexa Participations et, en cas de cession par Kebexa Participations de ses titres Groupe Keolis SAS, d'un droit de préemption et d'un droit de cession conjointe.
- Pendant toute la durée du pacte, un mécanisme est prévu en cas de changement de contrôle de l'un des deux actionnaires principaux de Kebexa Participations pour permettre à SNCF Participations d'acquérir ou de faire acquérir les titres détenus pour l'actionnaire dont le contrôle a changé.
- SNCF Participations aura la faculté de demander à un tiers de première réputation de son choix de se substituer à elle dans le cadre de l'exercice de la promesse d'achat consentie à Kebexa Participations ou de la promesse de vente lui ayant été consentie par Kebexa Participations.

32.2.2. Engagements relatifs aux distributions de dividendes

Dans le cadre du pacte d'actionnaires tel que modifié par son avenant en date du 4 février 2010, SNCF Participations, Kebexa Participations, AXA Private Equity et CDPQ se sont engagées à approuver en assemblée générale la distribution chaque année d'un montant minimum de dividendes à verser par Groupe Keolis SAS, sous réserve du respect des limites légales et d'un certain nombre de critères financiers.

Par ailleurs, SNCF Participations détient des actions de préférence émises par Groupe Keolis SAS, auxquelles sont attachés des droits financiers privilégiés (montant de dividende prioritaire et droit à percevoir de façon prioritaire le boni de liquidation en cas de liquidation).

32.2.3. Relations avec les managers

Dans le cadre d'un pacte d'actionnaires signé le 20 avril 2007 entre les Managers et les actionnaires de Groupe Keolis SAS modifié par voie d'avenant le 4 février 2010, les engagements suivants pour une durée de 15 ans ont été pris par SNCF Participations vis-à-vis des managers :

- En cas de transfert par Kebexa Participations de l'intégralité de ses titres Groupe Keolis SAS, SNCF Participations et Kebexa Participations disposeront du droit de forcer les Managers à céder leurs titres Groupe Keolis SAS (actions et bons de souscription d'actions ou BSA).

- Les managers consentent à SNCF Participations et Kebexa Participations une promesse de vente de leurs titres Groupe Keolis SAS, qu'elles devront exercer conjointement à hauteur de 58,15% pour SNCF Participations et 41,85% pour Kebexa Participations. Les modalités de calcul du prix de cession dépendent de la date et des raisons du départ des Managers.
- SNCF Participations et Kebexa Participations consentent aux Managers une promesse d'achat sur toute la durée du pacte de leurs participations dans Groupe Keolis SAS en cas d'invalidité permanente ou de décès. Cette promesse devra être exercée conjointement à hauteur de 58,15% pour SNCF Participations et 41,85% pour Kebexa Participations.
- Afin de garantir le remboursement du prêt d'un montant de 7,3 M€, à échéance 2016, consenti par la Banque Neuflyze OBC à la société représentant les Managers, SNCF Participations consent à cette société une promesse d'achat partielle de titres Groupe Keolis SAS qui lui permette de rembourser ce prêt et les intérêts correspondant. Cette promesse pourra être exercée directement par la Banque Neuflyze OBC si le prêt n'était pas remboursé à son échéance. En contrepartie, la Banque Neuflyze OBC consent une promesse de vente à SNCF Participations des titres qu'elle serait amenée à détenir du fait de la réalisation du nantissement de titres Groupe Keolis SAS consenti par les Managers.

32.2.4. Nantissements

En garantie du contrat de crédit signé le 24 mai 2007 entre Groupe Keolis SAS, sa filiale Keolis et un consortium de banques et modifié à plusieurs reprises par voie d'avenants, dont le dernier date du 13 juillet 2010, portant sur un prêt amortissable d'un montant initial en principal de 395 M€ et une ouverture de crédits renouvelables pour un montant total maximum de 200 M€, les nantissements suivants ont été donnés au profit des établissements financiers :

- nantissement par Groupe Keolis SAS de ses comptes bancaires
- nantissement par Groupe Keolis SAS des titres Keolis
- nantissement par Keolis des titres Keolis UK.

33. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

SNCF EPIC, en tant qu'établissement public à caractère industriel et commercial dont le capital est intégralement détenu par l'Etat français (via l'Agence des Participations de l'Etat), est liée, au sens de la norme IAS 24 « Informations relatives aux parties liées », avec la totalité des entreprises et entités contrôlées par l'Etat français.

Considérant que l'objectif ultime de la norme IAS 24 est d'alerter le lecteur des états financiers sur les conditions des transactions non courantes conclues entre le Groupe et des tiers avec qui il entretient des liens privilégiés, le Groupe a exclu de l'information donnée sur les parties liées l'ensemble des transactions conclues à des conditions de marché.

Le groupe SNCF a retenu comme parties liées :

- l'Etat, pour toutes les relations entretenues avec lui en tant qu'actionnaire ; a contrario, les impôts prélevés dans les règles de droit commun sont exclus du champ de nos parties liées ;
- les autorités organisatrices de transport ;
- RFF ;
- les sociétés HLM du Groupe ICF.

33.1. TRANSACTIONS MENEES AVEC L'ETAT

Les informations retracées ci-dessous sont celles relatives aux opérations menées avec l'Etat, au sens des ministères, des administrations centrales et des autorités organisatrices de transport, qui sortent du régime de droit commun.

33.1.1. Concours publics

Les concours publics apportés au Groupe SNCF par l'Etat et les collectivités sont présentés dans le tableau suivant :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Subventions d'exploitation reçues	59	42
TOTAL ETAT (central)	59	42

33.1.2. Subventions encaissées

Le groupe SNCF perçoit des subventions d'investissement sous la forme de financement par des tiers, principalement des collectivités territoriales, notamment pour le matériel roulant.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au bilan en diminution de l'actif subventionné. Celles qui se rapportent aux immobilisations corporelles et incorporelles sont constatées en résultat sur la ligne dotation aux amortissements en fonction de la durée de vie économique estimée des biens correspondants. Celles qui se rapportent aux actifs financiers de concession sont considérées comme une modalité de règlement de ces actifs.

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Subventions d'investissement sur actifs financiers de concession	234	1 023
Subventions d'investissement sur immobilisations corporelles et incorporelles	692	108
TOTAL REGIONS	926	1 131

33.2. TRANSACTIONS AVEC LES AUTORITES ORGANISATRICES DE TRANSPORT

Les prestations avec les autorités organisatrices de transport (y compris STIF) comptabilisées en chiffre d'affaires se montent à 3 581 M€ pour l'année 2010 contre 3 489 M€ en 2009.

33.3. TRANSACTIONS REALISEES AVEC D'AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES

Les transactions réalisées par le groupe SNCF avec d'autres entreprises publiques (EDF, France Telecom, La Poste, ...) sont toutes réalisées à des conditions de marché, à l'exception de celles réalisées de gré à gré avec RFF, pour qui SNCF reste à l'heure actuelle un des principaux clients.

Toutes les autres opérations réalisées par le Groupe avec des parties liées sont conclues à des conditions normales.

33.3.1. Soldes au bilan

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Créances nettes sur RFF (*)	392	1 147
Dettes RFF	156	444
Bilan RFF	236	703

(*) Soldes au bilan hors créance financière présentée séparément à l'actif du bilan.

33.3.2. Produits et charges

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Chiffre d'affaires réalisé avec RFF	4 411	4 333
Péages payés sur le réseau ferroviaire français (1)	3 119	3 026
Chiffre d'affaires net des péages	1 292	1 307

(1) Dont 2 920 M€ réglés directement à RFF et 199 M€ via l'intermédiaire du STIF

S'agissant de transactions entre parties liées dépendantes de l'Etat, le risque de crédit est considéré comme inexistant. Aucune créance douteuse n'est identifiée.

33.4. TRANSACTIONS AVEC LES SOCIETES HLM DU GROUPE ICF

33.4.1. Soldes au bilan

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers courants	37	3
Actifs financiers non courants	372	396
Passifs financiers courants	48	49
Passifs financiers non courants	-	-
Bilan Parties liées	361	350

Les actifs financiers non courants sont constitués principalement par les prêts liés à l'effort constructions accordés par SNCF et par ICF aux filiales ESH, et par les titres de participation des filiales ESH. Ces derniers s'élèvent à 124 M€, comme en 2009 et sont inclus dans les actifs disponibles à la vente (cf. note 9).

Les passifs financiers correspondent aux placements effectués par les filiales ESH chez ICF.

33.4.2. Produits et charges

Les transactions avec les sociétés HLM ne sont pas significatives au compte de résultat.

33.5. TRANSACTIONS AVEC LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Les transactions avec les sociétés mises en équivalence ne sont pas significatives.

34. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du Groupe sont les membres du Comité Exécutif du Groupe SNCF. Leur rémunération imposable cumulée s'élève à :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009	Variation
Nombre de dirigeants concernés	12	13	1
Nombre de dirigeants moyen sur l'année	12	12	0
Rémunération totale en M€	4	4	0

35. LITIGES

Le Groupe est impliqué dans plusieurs procédures juridiques et contentieuses non résolues dans le cadre de ses activités courantes. Les charges qui pourraient en résulter font l'objet de provisions quand elles sont probables et qu'elles peuvent être raisonnablement soit quantifiées, soit estimées.

35.1. CONTENTIEUX LIE A LA CONCURRENCE

Les sociétés Karavel, Promovacances.com, Lastminute et Switch ont respectivement saisi le Conseil de la Concurrence les 5 août 2002, 25 juin 2004 et 4 avril 2007 de plaintes relatives à des pratiques mises en œuvre dans le secteur des voyages en ligne entre l'entreprise SNCF et Expédia.

Suite à la procédure de non contestation des griefs (article L 462-2 III du code de commerce) dans laquelle la SNCF s'était engagée pendant l'été 2008 et après les audiences du Conseil de la Concurrence intervenues les 2 et 9 décembre 2008, le Conseil de la Concurrence a rendu le 5 février 2009 sa décision. Aux termes de celle-ci, la SNCF est condamnée à une sanction pécuniaire de 5 M€. Le Conseil de la Concurrence a par ailleurs pris acte des engagements souscrits par l'entreprise SNCF en soulignant dans son communiqué de presse qu'ils donneront une meilleure visibilité aux entreprises ferroviaires qui arriveront sur le marché à l'ouverture de la concurrence au transport international de voyageurs.

SNCF n'a pas fait appel de la décision du Conseil de la Concurrence, ce qui n'a pas été le cas de Expédia et de Karavel. De ce fait, SNCF a présenté, le 10 avril 2009, une demande de jonction volontaire à l'instance, procédure ouverte lorsque le recours risque d'affecter les droits et charges des

autres parties à l'instance devant l'Autorité de la Concurrence. L'affaire a été plaidée le 15 décembre 2009 et l'arrêt de la Cour d'Appel a été rendu le 23 février 2010, confirmant la décision du Conseil de la Concurrence du 5 février 2009.

Expedia et Karavel ont formé un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel. De la même manière qu'en appel, SNCF s'est jointe à cette procédure. La Cour de cassation devrait vraisemblablement rendre son arrêt en 2011. Les deux questions prioritaires de constitutionnalité présentées par Karavel et Expedia ont été quant à elle rejetées.

Parallèlement Lastminute a intenté une action en réparation du préjudice prétendument subi devant le Tribunal de Commerce de Paris à hauteur de 27 M€. Le dossier a été plaidé fin septembre, pour un délibéré le 26 novembre.

Le 6 août 2010, la société Karavel a également introduit une action en réparation devant le Tribunal de commerce de Paris contre la SNCF. Dans son assignation, Karavel prétend que son préjudice s'élèverait à un peu plus de 46 M€. Il s'agit d'une assignation à bref délai (procédure rapide) et une première audience s'est tenue devant le Tribunal le 20 septembre 2010, puis l'affaire a été renvoyée pour conclusions au 24 janvier 2011. A la demande de Karavel, l'audience a été repoussée pour conclusions au 7 mars 2011.

36. PERIMETRE

36.1. NOMBRE DE SOCIETES CONSOLIDEES

Le nombre de sociétés consolidées par le groupe SNCF se détaille comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Sociétés intégrées globalement	841	515	326
Sociétés intégrées proportionnellement	72	78	-6
Sociétés mises en équivalence	24	319	-295
Périmètre total	937	912	25

La variation entre les sociétés mises en équivalence et les sociétés intégrées globalement s'explique principalement par la prise de contrôle au premier semestre de Groupe Keolis SAS.

36.2. PERIMETRE DETAILLE

Méthodes de consolidation :

IG : Intégration Globale

IP : Intégration Proportionnelle

ME : Mise en Equivalence

NC : Non Consolidée

F : Société absorbée par une autre société du Groupe

Pourcentage d'intérêt : part détenue dans le capital par l'entreprise consolidante dans l'entreprise consolidée directement ou indirectement.

Pourcentage de contrôle : pourcentage de droit de vote dont dispose l'entreprise consolidante dans l'entreprise consolidée directement ou indirectement.

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1	Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
SOCIETE MERE							Foncière du Coq	FRANCE	IP	50,00	35,87	50,00	35,87
SNCF	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	INEXIA	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNCF VOYAGES							INEXIA - AFACOR	FRANCE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00
ALLEO	ALLEMAGNE	IP	50,00	50,00	50,00	50,00	Menighetti	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Artesia	FRANCE	IP	50,00	50,00	50,00	50,00	Mexistra	MEXIQUE	IP	50,00	35,87	50,00	35,87
Brit Cities Limited	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	MVA Asia	HONG KONG	IP	50,00	35,87	50,00	35,87
CRM Services	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	MVA Beijing	CHINE	ME	25,00	17,93	25,00	17,93
Elipsos	ESPAGNE	IP	50,00	50,00	50,00	50,00	MVA Consulting Group	GRANDE BRETAGNE	IP	50,00	35,87	50,00	35,87
Eurostar Express Limited	GRANDE BRETAGNE	IP	55,00	55,00	0,00	0,00	MVA Hong Kong Limited	HONG KONG	IP	50,00	35,87	50,00	35,87
Eurostar Group	GRANDE BRETAGNE	IP	55,00	55,00	62,00	62,00	MVA limited	GRANDE BRETAGNE	IP	50,00	35,87	50,00	35,87
Eurostar International Ltd	GRANDE BRETAGNE	IP	55,00	55,00	0,00	0,00	MVA Shenzen	CHINE	IP	50,00	35,87	50,00	35,87
Eurostar International S.A.	FRANCE	IP	55,00	55,00	0,00	0,00	MVA Singapour	SINGAPOUR	IP	50,00	35,87	50,00	35,87
Eurostar International SPRI	BELGIQUE	IP	55,00	55,00	0,00	0,00	MVA Thaïlande	THAÏLANDE	IP	49,99	35,86	49,99	35,86
Findworks Technologies	FRANCE	IG	83,71	83,71	0,00	0,00	RWPM Saoudi Arabia	ARABIE SAOUDITE	IP	21,75	13,85	21,75	13,85
Findworks Technologies Hungary	HONGRIE	IG	80,34	80,34	0,00	0,00	SNCF International	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
French Rail Inc	ETATS UNIS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	SNSR-PMA JV Saoudi Arabia	ARABIE SAOUDITE	IP	21,75	13,85	21,75	13,85
French Railways Ltd (FRL)	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	SOGET	ETATS UNIS	IP	50,00	35,87	50,00	35,87
French Travel Service	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	SOTEC Ingénierie	FRANCE	IP	32,50	23,31	32,50	23,31
GIE SysRailData	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Consulting Co Ltd	CHINE	IP	50,00	35,87	50,00	35,87
IDTGV	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Systra Algérie	ALGERIE	IP	50,00	35,75	50,00	35,75
Intercapital Regional Rail Ltd	GRANDE BRETAGNE	ME	35,00	35,00	35,00	35,00	Systra Asia Pacific Ltd	HONG KONG	IP	45,00	32,28	45,00	32,28
L'Agence Voyages- snCF.com	FRANCE	IG	50,10	50,10	50,10	50,10	Systra Consulting	ETATS UNIS	IP	50,00	35,87	50,00	35,87
Lyria	FRANCE	IP	74,00	74,00	74,00	74,00	Systra Inc	ETATS UNIS	IP	50,00	35,87	50,00	35,87
NTV	FRANCE	ME	20,00	20,00	20,00	20,00	Systra India	INDE	IP	50,00	35,87	50,00	35,87
Rail Europe Bénélux	BELGIQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Systra Ingeneria SL	ESPAGNE	IP	47,50	34,07	47,50	34,07
Rail Europe Deutschland	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Systra Ltd	GRANDE BRETAGNE	IP	50,00	35,87	50,00	35,87
Rail Europe Espana	ESPAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Systra Maroc	MAROC	IP	49,90	35,79	49,90	35,79
Rail Europe Group Limited	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Systra Mobilty	ETATS UNIS	IP	50,00	35,87	50,00	35,87
Rail Europe Inc	ETATS UNIS	IG	88,00	88,00	88,00	88,00	Systra Philippines	PHILIPPINES	IP	32,97	23,65	32,97	23,65
Rail Europe Italia	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Systra SA	FRANCE	IP	50,00	35,87	50,00	35,87
Rail Europe Limited	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Systra Singapore Pte Ltd	SINGAPOUR	NC	0,00	0,00	50,00	35,87
Rail Europe Suisse	SUISSE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Systra Sotegni SpA	ITALIE	IP	50,00	35,87	50,00	35,87
Rail Solutions SAS	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Systra Venezuela	VENEZUELA	IP	50,00	35,87	50,00	35,87
RailLink bv	PAYS BAS	ME	25,00	25,00	25,00	25,00	SYSTRACADE	CHILI	IP	25,00	17,93	25,00	17,93
Railteam bv	PAYS BAS	ME	25,00	25,00	25,00	25,00	Taylor Raynault Amar & Associate Ltd	CANADA	NC	0,00	0,00	39,29	28,59
RE 4A	FRANCE	IP	50,00	50,00	50,00	50,00	FONCTIONS COMMUNES ET PARTICIPATIONS						
SNCF America Inc	ETATS UNIS	IG	100,00	100,00	0,00	0,00	Eco-Mobilité Partenaires SAS	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SVD SAS	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Espaces Ferroviaires	FRANCE	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
SVI srl	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Espaces Ferroviaires	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Thalys International	BELGIQUE	IP	62,00	62,00	62,00	62,00	EUROFIMA	SUISSE	ME	22,60	22,60	22,60	22,60
Transmanche Night Travel Ltd (TNTL)	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	GARE	FRANCE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00
VFE e-commerce	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	GIE Eurail Test	FRANCE	IG	90,00	90,00	90,00	90,00
Voyages-SNCF.com	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Gie Financière Sceta	FRANCE	NC	0,00	0,00	100,00	94,84
VSC Technologies	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	ICF	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNCF INFRA							IMTS SAS	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
4051726 Canada inc.	CANADA	NC	0,00	0,00	39,86	28,59	NOVEDIS-ICF	FRANCE	IG	99,98	99,98	99,97	99,97
Canarail consultant	CANADA	IP	39,86	28,49	39,86	28,49	Orfea- SERHR	FRANCE	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
Citilabs Inc	ETATS UNIS	IP	50,00	34,82	50,00	34,82	S2FIT	FRANCE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00
Citilabs Ltd	GRANDE BRETAGNE	IP	50,00	34,82	50,00	34,82	S2FIT1	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Systra / Cade Idepe / Geoconsult	CHILI	IP	20,00	14,35	20,00	14,35	SARL Molière	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Financière Systra	FRANCE	IP	50,00	50,00	50,00	50,00	SCI du Cercle	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
							SCI La Chapelle	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
							SCI Ney	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Société	Pays	M	PC	PI	PC	PI	Société	Pays	M	PC	PI	PC	PI
			Année	Année	Année	Année				Année	Année		
			N	N	N-1	N-1				N	N	N-1	N-1
Seafrance	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Citypendeln	SUEDE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
SNC Monceau	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Compagnie du Blanc	FRANCE	IG	56,20	56,20	45,11	45,01
SNC VEZELAY	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	CSG Commuter Security	SUEDE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
SNCF Conseil	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Delion Tourisme	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
SNCF Participations	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Devillairs	FRANCE	IG	56,48	56,48	45,34	45,24
Société des Trains	FRANCE	IG	90,46	90,46	90,46	90,46	Drop & go EURL	FRANCE	IG	56,53	56,53	0,00	0,00
SPFRD	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	EFFIA Stationnement	FRANCE	IG	56,53	56,53	0,00	0,00
Ste Nationale d Espaces Ferroviaires	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Easybus	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
STELSIA	FRANCE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00	Effia (holding)	FRANCE	IG	56,53	56,53	99,99	99,99
Trans'actif Immobilier (ex SNCF B6)	FRANCE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00	Effia Concessions	FRANCE	IG	56,53	56,53	100,00	99,99
							Effia MTI	FRANCE	IG	56,53	56,53	100,00	99,99
SNCF PROXIMITES							Effia Services	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	99,99
							Effia Stationnement et	FRANCE	IG	56,53	56,53	100,00	99,99
Aerobag	FRANCE	IG	31,96	56,53	20,59	45,28	EFFIA Synergie	FRANCE	IG	56,53	56,53	100,00	99,99
Aerolignes	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Effia Transport	FRANCE	IG	56,53	56,53	100,00	99,99
Aerolis	FRANCE	IG	28,32	28,32	22,73	22,68	Eltebe	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Aéroport Angers Marce	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Entreprise Charles Caron	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Aéroport de Troyes	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Entreprise Philippe Détré	FRANCE	NC	0,00	0,00	45,38	45,28
Aerosat	FRANCE	IG	48,05	48,05	38,57	38,49	Etablissement Via Autoroute	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,28	45,28
Airelle	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Etasse Voyages	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
ALPHACARS	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Eurobahn Verkers	ALLEMAGNE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
ALPHAMECA	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Eurobus Holding	BELGIQUE	IG	50,89	56,53	28,94	32,07
Athis Cars	FRANCE	IG	56,22	56,22	45,13	45,03	Eurobussing Airport	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	32,08
Autobus de Genvat	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	32,13	Eurobussing Brussels	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	32,07
Autobus Dony	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Eurobussing Vlaanderen	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	32,08
Autobus Dujardin	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	32,08	Eurobussing Wallonie	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	32,08
Autobus Lienard	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	32,24	ExtertalBahn	ALLEMAGNE	NC	0,00	0,00	34,03	33,96
Autobussen Monserez-Verhenne	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	First / Keolis Holdings Limited	GRANDE BRETAGNE	IP	25,44	25,44	20,42	20,38
Autocars Charriere Fils	FRANCE	IG	56,25	56,25	45,15	45,05	First / Keolis Transpennine Holding Ltd	GRANDE BRETAGNE	IP	25,44	25,44	20,42	20,38
Autocars Corre	FRANCE	NC	0,00	0,00	45,38	45,28	First / Keolis Transpennine	GRANDE BRETAGNE	IP	25,44	25,44	20,42	20,38
Autocars Delion SAS	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Fjord1 Partner AS	NORVEGE	IG	28,83	28,83	23,14	23,09
Autocars Jean Vandermeersch	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Flanders Bus	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Autocars Planche	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Flanders Coach Group	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Autocars Roche	FRANCE	NC	0,00	0,00	45,38	45,28	Garage du Perron	BELGIQUE	IG	56,38	56,38	45,25	32,02
Autocars Valenciennois	FRANCE	IG	54,27	54,27	43,56	43,47	Garrel et Navarre	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Belbus	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Gep Vidal	FRANCE	IG	56,52	56,52	45,37	45,27
Brussels City Tours	BELGIQUE	IG	28,27	28,27	22,69	16,04	GIE Centre Cars	FRANCE	NC	0,00	0,00	45,38	45,28
Bus Immo	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Gie Orset	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Sveridge	SUEDE	IG	56,53	56,53	31,76	31,69	Gino Tours	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
C.T.C.O.P.	FRANCE	IP	28,27	28,27	22,69	22,64	Govia	GRANDE BRETAGNE	IP	19,79	19,79	15,88	15,85
Caennaise de Services	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Groupe Orleans Express	CANADA	IG	42,40	42,40	34,03	33,96
Canal TP	FRANCE	IG	56,53	56,53	100,00	86,34	Heyerick	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Cardona-Deltenre	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	32,13	Institut Keolis	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Cariane Adour	FRANCE	NC	0,00	0,00	45,38	45,27	Interhone	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Sud Lorraine	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Intrabus Orly	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Cariane Internationale Développement	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Jobard et Cie	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Cariane Littoral	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	KDR Victoria Pty Ltd	AUSTRALIE	IG	28,83	28,83	23,14	23,09
Cariane Loiret	FRANCE	NC	0,00	0,00	45,38	45,27	Keolis	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,28	45,28
Cariane Multimodal International	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Keolis Abbeville	FRANCE	IG	55,98	55,98	44,93	44,84
Cars de Bordeaux	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Keolis Agen	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Cars Planche	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Keolis Aix Les Bains	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Cie Tpts Méditerranéens	FRANCE	IG	56,25	56,25	45,15	45,05	Keolis Alençon	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
CINTRA	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	32,08	Keolis America Inc.	ETATS UNIS	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
CINTRAL	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Keolis Angers	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
City Liner	BELGIQUE	IG	56,30	56,30	45,20	32,00	Keolis Artes	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
City Trafik	DANEMARK	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Keolis Amor	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28

Société	Pays	M	PC	PI	PC	PI	Société	Pays	M	PC	PI	PC	PI
			Année	Année	Année	Année				Année	Année		
			N	N	N-1	N-1				N	N	N-1	N-1
Keolis Artois	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,37	45,28	Keolis Nederland Holding	PAYS BAS	IG	56,53	56,53	0,00	0,00
Keolis Atlantique	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,37	45,27	Keolis Nevers	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Auch	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Keolis Nordic	SUEDE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Aude	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Keolis Oïse	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,37	45,27
Keolis Australie Pty	AUSTRALIE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Keolis Pays de	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Bassin de Thau	FRANCE	IG	56,42	56,42	45,29	45,19	Keolis Pays des Volcans	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Besançon	FRANCE	IG	56,51	56,51	45,36	45,26	Keolis Pays Nancéien	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Blois	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Keolis Pays Normands	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Bordeaux	FRANCE	IG	56,52	56,52	45,37	45,27	KEOLIS PMR RHONE	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Boulogne sur Mer	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Keolis Provence	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Bourgogne	FRANCE	IG	55,96	55,96	44,92	44,83	Keolis Pyrénées	FRANCE	IG	53,79	53,79	43,18	43,09
Keolis Brest	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Keolis Quimper	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Caen	FRANCE	IG	55,85	55,85	44,83	44,74	Keolis Rail Service	ETATS UNIS	IG	56,53	56,53	0,00	0,00
Keolis Cahors	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Keolis Rail Service	ETATS UNIS	IG	56,53	56,53	0,00	0,00
Keolis Calvados	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Keolis Rennes	FRANCE	IG	56,44	56,44	45,30	45,21
Keolis Camargue	FRANCE	IG	56,51	56,51	45,36	45,27	Keolis Réseau	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,27
Keolis Canada Inc	CANADA	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Keolis Saint Brieu	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Centre	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Keolis Saint Malo	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Chalons-en-	FRANCE	IG	54,95	54,95	44,11	44,01	Keolis Saintes	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Obemail	FRANCE	IG	56,53	56,53	0,00	0,00	Keolis Seine et Eure	FRANCE	NC	0,00	0,00	45,38	45,28
Keolis Charente Maritime	FRANCE	IG	53,78	53,78	43,17	43,08	Keolis Seine Maritime	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Château Thierry	FRANCE	IG	56,53	56,53	0,00	0,00	Keolis Somme	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Chateauroux	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Keolis Sud Allier	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Châtelleraut	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Keolis Tours	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Chaumont	FRANCE	IG	56,53	56,53	0,00	0,00	Keolis UK	GRANDE BRETAGNE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Cherbourg	FRANCE	IG	56,48	56,48	45,31	45,21	Keolis Urbest	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Concarneau	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Keolis Val d'Oise	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Conseil et Projets	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Keolis Val de Maine	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Deutschland Berlin	ALLEMAGNE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Keolis Val de Saone	FRANCE	IG	56,53	56,02	45,38	44,87
Keolis Deutschland COGK	ALLEMAGNE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Keolis Vesoul	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Deutschland	ALLEMAGNE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Keolis Vichy	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Dijon	FRANCE	IG	56,06	56,06	45,00	44,90	Keolis Vlaanderen	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Drôme	FRANCE	IG	56,49	56,49	45,35	45,25	Keolis Voyages	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Drouais	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Keolis Yvelines	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Emeraude	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	KTA	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis en Cévennes	FRANCE	IG	53,76	53,76	43,15	43,06	Groupe Keolis SAS	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,38
Keolis Espagne	ESPAGNE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	L.I.M. Collard-Lambert	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	32,08
Keolis Eure	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Les Autobus d'Arcachon	FRANCE	IG	56,53	56,53	0,00	0,00
Keolis Eure et Loir	FRANCE	IG	56,40	56,40	45,28	45,18	Les bus Boiens	FRANCE	IG	56,53	56,53	0,00	0,00
Keolis Garonne	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Les Cars de Camargue	FRANCE	NC	0,00	0,00	44,94	44,84
Keolis Gascogne	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Les Cars du Bassin de	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Gironde	FRANCE	NC	0,00	0,00	45,28	45,28	Les cars Roannais	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Gironde (ex SNCOA)	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Les Cars Tixier	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Givros	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Les Courriers Catalans	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,37	45,28
Keolis Grand Tarbes	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Les Courriers d'Ile de France	FRANCE	IG	56,52	56,52	45,37	45,27
Keolis La Roche sur Yon	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Les Courriers Du Midi	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,37	45,28
Keolis Languedoc	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Keolis Trois Frontières	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Laval	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Les Transports Dunois	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Littoral	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Loisirs et Voyages	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Lorient	FRANCE	IG	56,49	56,49	45,34	45,25	London Midland	GRANDE BRETAGNE	IP	19,79	19,79	15,88	15,85
Keolis Lyon	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	London&South Eastern Railway - LSER	GRANDE BRETAGNE	IP	19,79	19,79	15,88	15,85
Keolis Manche	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Lussiez Tourisme	FRANCE	IG	55,96	53,73	44,92	43,03
Keolis Maritime	FRANCE	IG	55,96	55,96	44,92	44,83	Luxbus	LUXEMBOURG	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Maritime Brest	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Millau Cars	FRANCE	IG	56,45	56,45	45,32	45,22
Keolis Marmande	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Monnet Tourisme	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Mobilité Hauts de	FRANCE	IG	56,53	56,53	0,00	0,00	Monts Jura Autocars	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,37	45,28
Keolis Mobilité Roissy	FRANCE	IG	56,53	56,53	0,00	0,00	N.V. Autob. Bronckaers Hamont	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Montargis	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	N.V. Autobusbedrijf Bronckaers	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Montélimar	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	N.V. Autobussen De Reyes	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Keolis Montluçon	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	N.V. Garagebedrijf Bronckaers	BELGIQUE	NC	0,00	0,00	45,38	45,28
Keolis Morlaix	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Netlog	ALLEMAGNE	ME	18,65	18,65	14,97	14,94
Keolis Narbonne	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	New Southern Railway	GRANDE BRETAGNE	IP	19,79	19,79	15,88	15,85

Société	Pays	M	PC	PI	PC	PI	Société	Pays	M	PC	PI	PC	PI
			Année	Année	Année	Année				Année	Année	Année	Année
			N	N	N-1	N-1				N	N	N-1	N-1
NV Autocars De Boeck	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	32,07	Sté Tpts Agglom. Chartraine	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
NV De Boeck Invest	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	32,07	Sté Tpts Commun Nimois	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Orgebus	FRANCE	IP	28,27	28,11	22,69	22,51	Sté Tpts Robert	FRANCE	IG	56,44	56,44	45,30	45,21
Pacific Car	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Sté Transports Services Aéroportuaires	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Passerelle CDG	FRANCE	ME	19,22	19,22	15,43	15,39	Strasb. d'Enlèv. et de Gard.	FRANCE	IG	56,53	56,53	100,00	99,99
Prioris	FRANCE	IG	37,31	37,31	29,95	29,88	STUV	FRANCE	NC	0,00	0,00	23,09	23,04
Prometro	PORTUGAL	ME	11,31	11,31	0,00	0,00	SVTU	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Quiberon Stationnement	FRANCE	IG	29,40	29,40	52,00	51,99	Syntus	PAYS BAS	IP	28,27	28,27	22,69	22,64
Ramoudt Tours	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	T.C.M. Cars	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	32,08
Reizen de Ra	BELGIQUE	NC	0,00	0,00	45,38	45,28	T.I.C.E.	FRANCE	ME	10,60	10,60	8,51	8,49
Reniers & C°	BELGIQUE	IG	28,28	28,28	22,70	22,65	T.S.B.	BELGIQUE	NC	0,00	0,00	45,38	32,13
Réseau en Vosges	FRANCE	IG	39,57	39,57	0,00	0,00	TDM	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
RITMx SAS	FRANCE	IG	100,00	97,30	100,00	97,30	Thameslink	GRANDE BRETAGNE	IP	19,79	19,79	15,88	15,85
S.A.D.A.R.	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	32,08	Tixier Voyages	FRANCE	NC	0,00	0,00	45,38	45,28
S.N.T. Comett	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Tourisme garage vermot	FRANCE	IG	56,51	56,50	45,36	45,26
S.T.2.L. Westell	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28							
S.T.A. Chauny	FRANCE	IP	28,27	28,27	22,69	22,64	TPR	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
S.T.A.V.S.	FRANCE	NC	0,00	0,00	45,24	44,91	Tpt de la Brière	FRANCE	IG	33,92	33,92	27,14	27,08
S.T.C. (Cagnes)	FRANCE	NC	0,00	0,00	45,34	45,24	Tpts Commun Metropole Lilloise	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,37	45,28
S.T.E.F.I.M.	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Tpts Evrard	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
S.T.U. Valentinois	FRANCE	IG	56,53	56,48	45,34	45,24	Train Bleu St Marcellin	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
SA ABC Cars	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	32,08	Trans Pistes	FRANCE	IP	22,61	22,61	18,15	18,11
SA Sap Drogoul	FRANCE	IG	56,06	56,06	45,00	44,90	Trans Val de Lys	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,37	45,28
SAP Cariane Provence	FRANCE	IG	56,46	56,46	45,32	45,22	Transétude	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Satracom	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	32,09	Transévry	FRANCE	IP	22,29	22,29	17,89	17,85
SCAC	FRANCE	IG	56,52	56,52	45,37	45,27	Transferis	FRANCE	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
SCAC Bagnis	FRANCE	IG	28,83	28,82	23,14	23,09	Transholding	FRANCE	NC	0,00	0,00	45,38	45,28
SCE A14	FRANCE	IG	28,81	28,81	23,12	23,07	Transorly	FRANCE	NC	0,00	0,00	45,38	45,27
Scodec	FRANCE	ME	19,78	19,78	15,88	15,85	Transports George's	FRANCE	NC	0,00	0,00	45,38	45,28
SEA Albert-Picardie	FRANCE	IG	28,80	28,80	23,11	23,06	Transports Lambin	BELGIQUE	NC	0,00	0,00	45,38	32,18
Setver	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Transports Penning	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	32,09
SFD	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Transports Urbains de Reims	FRANCE	IG	55,67	55,67	44,69	44,59
Sivet Voyages	FRANCE	NC	0,00	0,00	45,38	45,28	Transroissy	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
SLIVIA INC	CANADA	IP	22,61	22,61	18,15	18,11	Transthermal	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Société de Promotion et d'Exploitation de Parkings	FRANCE	IP	28,25	28,25	0,00	0,00	Transtub	FRANCE	IG	56,46	56,46	45,32	45,22
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Quimper	FRANCE	NC	0,00	0,00	22,69	22,64	Var Tour	FRANCE	IG	56,22	53,45	45,13	42,81
Société d'exploitation de l'aéroport d'Epinal	FRANCE	IG	28,83	28,83	0,00	0,00	Via Autoroute	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Société d'Exploitation de l'Aéroport Dole Jura	FRANCE	IG	28,83	28,83	0,00	0,00	Voyages Autocars Services	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Société d'exploitation des Cars Coudert	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Voyages Buchet	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Société du Parc Lyon-Diderot	FRANCE	IP	28,27	28,27	0,00	0,00	Voyages Chargelègue	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Sodetrav	FRANCE	IG	53,74	53,74	43,14	43,05	Voyages Dourlens	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
SOFITRA	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Voyages Lambin	BELGIQUE	NC	0,00	0,00	45,38	32,21
SOMAP	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Voyages MONNET	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Sophibus	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	32,13	Voyages Nicolay	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	32,11
Sotragaume	BELGIQUE	NC	0,00	0,00	45,38	32,07	VS Voyages	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
Southern Railway Ltd	GRANDE BRETAGNE	IP	19,79	19,79	15,88	15,85	VTS Roissy	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
SPRL Taxis Melkior	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	32,08	West Belgium Coach Company	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28
SPRL Truck Bus Repair	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	32,09							
SPRL Voyages F. Lenoir	BELGIQUE	IG	56,53	56,53	45,38	32,13							
SPRL Voyages Frédéric Lenoir	BELGIQUE	NC	0,00	0,00	45,38	32,09							
STA	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	A.A.T.	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	82,08
STA Creilloise	FRANCE	IG	56,36	56,36	45,24	45,14	AFA	ITALIE	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
STCAR	FRANCE	IG	56,53	56,06	45,38	44,90	Agrofreight	AUTRICHE	ME	25,00	25,00	25,00	12,27
Sté des tpts urbains d'Oyonnax	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	Aisne Express	FRANCE	IG	100,00	99,76	100,00	99,93
Sté Expl. Etab. Lenegre	FRANCE	NC	0,00	0,00	45,38	45,28	Akidis	FRANCE	IP	50,01	48,03	100,00	82,08
Sté Rennaise Tpts et Services	FRANCE	IG	56,53	56,53	45,38	45,28	AKIEM	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sté Tpt com.urbaine d'Arras	FRANCE	IG	56,19	56,19	45,10	45,01	ALLHAND Allgemeine Warenhandelsges, mbH	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Société	Pays	M	PC	PI	PC	PI	Société	Pays	M	PC	PI	PC	PI
			Année N	Année N	Année N-1	Année N-1				Année N	Année N	Année N-1	Année N-1
Alpes Maritimes Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Calberson Armorique	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Arca	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Calberson Aube	FRANCE	F	0,00	0,00	100,00	99,76
Artois Express	FRANCE	IG	49,90	49,90	49,90	49,90	Calberson Autun	FRANCE	NC	0,00	0,00	100,00	100,00
Ateliers d'Orval	FRANCE	IG	100,00	100,00	49,60	49,10	Calberson Auvergne	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Autotrasporti Ribì S.p.A.	ITALIE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00	Calberson Bretagne	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Aveyron Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Calberson Croatia - 4PL	CROATIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Avirail	FRANCE	IP	50,00	50,00	0,00	0,00	Calberson Eure et Loir	FRANCE	IG	99,04	99,04	99,04	99,04
Barbour European Ltd	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00	Calberson Europe Ile-de-France	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Batrans	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	82,08	Calberson Europe Nord	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BCB	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00	Calberson Europe Rhône-Alpes	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Blazy	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Calberson F.M. (ex Ferry Mougín)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BM Chimie (ex Innocenti)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Calberson GE	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BM Luxembourg	LUXEMBOURG	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Calberson Grèce	GRECE	IG	52,00	52,00	52,00	52,00
BM Services	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Calberson Hainaut	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BM Virolle	FRANCE	ME	35,50	35,50	35,50	35,50	Calberson Ile de France	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bouches du Rhône	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Calberson International	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Calberson Location	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil	FRANCE	NC	0,00	0,00	100,00	100,00	Calberson Loiret	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Alsace	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Calberson Lorraine	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	99,98
Bourgey Montreuil Aquitaine (ex Telf)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Calberson Méditerranée	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Atlantique (ex Transport Huet)	FRANCE	IG	99,97	99,97	99,97	99,97	Calberson Moselle	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Automotive Ouest	FRANCE	F	0,00	0,00	100,00	100,00	Calberson Normandie	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Auvergne	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Calberson Oise	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Champagne Bourgogne	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Calberson Paris	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Deutschland	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Calberson Paris Europe	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Equipement 1	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Calberson Picardie	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Equipement 2	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Calberson Rhône Alpes	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Equipement 3	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Calberson Romania (devise RON)	ROUMANIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Francilienne	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Calberson Romania (devise RON) - 4PL	ROUMANIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Ile de France	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Calberson Roussillon	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Italia	ITALIE	IG	99,75	99,75	99,75	99,75	Calberson SAS	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Limousin (ex SMC)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Calberson Seine et Marne	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Lorraine (ex Sotrameuse)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Calberson Seine-Saint-Denis	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Calberson Sotrab	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Nord (ex Transnord)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Calberson Sud-Ouest	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Normandie	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Calberson Yvelines	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Presse (ex Beugniot)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Calvados Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Provence	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Cap Train Bénélux BV	PAYS BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Rhône-Alpes (ex Foissin)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Cap Train Deutschland	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00
Bourgey Montreuil Savoie (ex BM Route)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Cap Train Italia	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BSL S.p.a.	ITALIE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00	Cap Train Nederlands	PAYS BAS	IG	100,00	100,00	0,00	0,00
C.A.A.T.	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	82,08	Cap Train UK	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
C.W.S.	FRANCE	NC	0,00	0,00	33,93	33,93	CapTrain Romania	ROUMANIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CADEFER	ESPAGNE	ME	20,00	20,00	20,00	20,00	CapTrain Belgium	BELGIQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Alsace	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Car & Commercial	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	96,04	100,00	82,08
Calberson Ardennes	FRANCE	IG	100,00	99,76	99,90	99,90	Car & Commercial deliveries	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	96,04	100,00	82,08

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1	Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
Car & Commercial land	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	96,04	100,00	82,08	Ermewa investissements	FRANCE	IG	51,01	51,01	49,60	25,05
Cargo Docks	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Euromatic Belgium	BELGIQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Cargo Link AB	SUEDE	IG	93,89	93,89	93,89	93,89	Eurotainer Asie	SINGAPOUR	IG	100,00	100,00	49,60	49,10
CFD Industrie	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Eurotainer Inc	ETATS UNIS	IG	100,00	100,00	49,60	49,10
CferJ	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Eurotainer SAS	FRANCE	IG	100,00	100,00	49,60	49,10
Challenge International SA	FRANCE	IG	100,00	100,00	95,00	95,00	Eurotainer Shanghai	CHINE	IG	100,00	100,00	49,60	49,10
Challenge International Belgium	BELGIQUE	IG	99,98	99,98	99,98	94,99	EVS	FRANCE	IG	65,08	65,08	34,79	36,09
Challenge International Méditerranée	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	95,00	Exceed AB	SUEDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Challenge Overseas Caraïbes	FRANCE	IG	65,98	65,98	65,98	62,68	Exceed Denmark A/S	DANEMARK	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Chaveneau Bernis Transport	FRANCE	IG	99,98	72,40	99,98	72,40	Exceed Finland Oy	FINLANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Chemfreight Gmbh	AUTRICHE	IP	50,00	50,00	24,80	24,55	Exceed Sweden AB	SUEDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ciblex Belgique	BELGIQUE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00	Express Seine et Marne	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ciblex Financière	FRANCE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00	Férfos	FRANCE	IG	100,00	100,00	49,60	49,10
Ciblex France	FRANCE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00	Feron de Clebsattel	FRANCE	IG	99,95	99,95	99,97	99,95
Ciblex Pays-Bas	PAYS BAS	IG	100,00	100,00	0,00	0,00	Ferus Immo	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	82,08
Cical	FRANCE	ME	49,98	49,98	24,79	18,40	Financière Ermewa	SUISSE	IG	98,99	98,99	49,60	49,10
Cobatrans	FRANCE	IG	96,00	92,20	96,00	78,80	Flandre Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Cofital	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	82,08	Fondimare	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	95,00
Cogewip	FRANCE	IG	100,00	95,94	100,00	80,51	Fortec Distribution Network Ltd	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Combined Logistics (Hong Kong) Limited	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	France Location Distribution	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Compagnie des Conteneurs Réservoirs	FRANCE	IG	99,97	99,97	49,60	49,08	France Toupie Location	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Compagnie Modalohr Express Holding	FRANCE	IG	50,98	50,98	50,98	50,98	France Wagons	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Coquelle Gourdin	FRANCE	IG	98,37	98,32	98,33	98,32	Froidcombi	FRANCE	IG	49,00	49,00	49,00	49,00
CTC	FRANCE	IG	95,00	95,00	73,07	66,38	FVE	ALLEMAGNE	IG	98,00	98,00	0,00	0,00
DE	ALLEMAGNE	IG	65,00	65,00	0,00	0,00	Gard Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Districhrono (Geodis)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Gemafer	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Drôme Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Automotive	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
DUSOLIER 79 Express	FRANCE	F	0,00	0,00	100,00	99,94	Geodis Automotive Est	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Dusolier Calberson	FRANCE	IG	99,94	99,94	99,94	99,94	Geodis Automotive Nord	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ecorail	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis BM Netherlands	PAYS BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ECT	ALLEMAGNE	IG	100,00	71,07	0,00	0,00	Geodis BM Rakotrans	REPUBLIQUE TCHEQUE	IG	52,00	52,00	52,00	52,00
Edifret	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis BM Réseau	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Egerland France	FRANCE	IG	100,00	83,80	51,00	49,90	Geodis BM Unitrans	POLOGNE	NC	0,00	0,00	100,00	100,00
Egerland Lease	ALLEMAGNE	IG	100,00	19,20	0,00	0,00	Geodis Brock	NOUVELLE CALEDONIE	IG	99,80	99,80	0,00	0,00
Egerland Sud	ALLEMAGNE	IG	100,00	71,07	0,00	0,00	Geodis Calberson Finland Oy	FINLANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ermechem	FRANCE	IG	100,00	100,00	99,96	99,96	Geodis Calberson	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Emefret Berlin	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	49,60	49,10	Geodis Calberson	TURQUIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Emefret Italie	ITALIE	IG	100,00	100,00	66,23	65,90	Geodis Calberson Hungaria 4PL	HONGRIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ermewa (Berlin)	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	49,60	49,10	Geodis Calberson Hungaria Kft	HONGRIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ermewa (Genève)	SUISSE	IG	100,00	100,00	49,60	49,10	Geodis Calberson midi Pyrénées	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ermewa (Paris)	FRANCE	IG	100,00	100,00	49,60	49,10	Geodis Calberson Paris Normandie	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ermewa Ferroviaire	FRANCE	IG	100,00	100,00	49,60	49,10	Geodis Calberson Polska	POLOGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ermewa France	FRANCE	IG	100,00	100,00	49,60	49,10	Geodis Calberson Polska SP zoo	POLOGNE	F	0,00	0,00	100,00	100,00
Ermewa Holding	FRANCE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00	Geodis Calberson Polska SP zoo 4PL	POLOGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ermewa Iberica	ESPAGNE	IG	100,00	100,00	49,60	49,10	Geodis Calberson RUS	RUSSIE, FEDERATION	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ermewa Intermodal	FRANCE	IG	100,00	100,00	49,60	49,10	Geodis Calberson Russia 3PL	RUSSIE, FEDERATION	IG	100,00	100,00	0,00	0,00
Ermewa Interservices	FRANCE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00	Geodis Calberson s.r.o.	REPUBLIQUE TCHEQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1	Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
Geodis Calberson s.r.o. 4PL	REPUBLIQUE TCHÉQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Ireland Ltd	IRLANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson Slovensko 4PL	SLOVAQUIE (République Slovaq)	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Logistics	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson Slovensko s.r.o. (Euro)	SLOVAQUIE (République Slovaq)	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Logistics Almere BV	PAYS BAS	IG	100,00	100,00	0,00	0,00
Geodis Deutschland Logistique contractuelle	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Logistics Belgium NV	BELGIQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Division Messagerie Services	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Logistics Beverage	FRANCE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00
Geodis Euromatic	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Logistics Champagne-Ardenne	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Freight Forwarding	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Logistics Europarts	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Freight Management	FRANCE	F	0,00	0,00	100,00	100,00	Geodis Logistics Ile-de-France	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Gestion	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Logistics Maroc	MAROC	IG	99,99	99,99	99,87	99,87
Geodis Global Lojistik Hizmetleri	TURQUIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Logistics Méditerranée	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solution Ireland	IRLANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Logistics Nord	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solution Israel	ISRAEL	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Logistics Nord Ouest	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Argentina	ARGENTINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Logistics Ouest	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Argentina (Ecuador)	EQUATEUR	IG	100,00	100,00	0,00	0,00	Geodis Logistics Rhône-Alpes	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Argentina (Uruguay)	URUGUAY	IG	100,00	100,00	0,00	0,00	Geodis Logistics S.p.a.	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Australia	AUSTRALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Logistics Services	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Austria	AUTRICHE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Logistics Spain	ESPAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Belgium NV	BELGIQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Logistics Sud	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Canada	CANADA	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Logistics Sud-Ouest	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Colombia	COLOMBIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Logistique Tunisie	TUNISIE	IG	100,00	50,00	0,00	0,00
Geodis Global Solutions Corporate	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Networks	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Italy	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Networks 4PL	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Italy	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Nova Logistics	BELGIQUE	IG	60,00	60,00	60,00	60,00
Geodis Global Solutions Japan	JAPON	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Oil and Gaz	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Mexico	MEXIQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Overseas Hong Kong - 4PL	HONG KONG	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Philippines	PHILIPPINES	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Overseas Hong-Kong Ltd	HONG KONG	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Spain	ESPAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Overseas India	INDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Switzerland	SUISSE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Overseas international Forwarding -	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions UK	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Overseas International Freight	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions USA Inc	ETATS UNIS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Overseas Tunisie	TUNISIE	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
Geodis Global Solutions Venezuela	VENEZUELA	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Overseas India - 4PL	INDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Holding BV	PAYS BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Projets	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Holding Italia	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis SA	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Holding Japan	JAPON	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis solucoesGlobais de Logistica do Brasil	BRESIL	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Iberia Holding	ESPAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Solutions	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Ile-de-France Service	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Tanger Méditerranée	MAROC	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Immobiliare Italia	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis transport Slovakia	SLOVAQUIE (République Slovaq)	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis International	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis UK Ltd Logistique contractuelle	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Interservices	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis UK Ltd Messagerie	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Société	Pays	M	PC	PI	PC	PI	Société	Pays	M	PC	PI	PC	PI
			Année N	Année N	Année N-1	Année N-1				Année N	Année N	Année N-1	Année N-1
Geodis Wilson Antilles	FRANCE	F	0,00	0,00	100,00	100,00	Geodis Wilson Polynésie SA	POLYNESIE FRANCAISE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Argentina S.A.	ARGENTINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Wilson Projects USA, Inc	ETATS UNIS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Australia	AUSTRALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Wilson Pty Ltd	AUSTRALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson	BANGLADESH	IG	60,00	60,00	60,00	60,00	Geodis Wilson Qatar LLC	QATAR	IG	70,00	70,00	70,00	70,00
Geodis Wilson Belgium N.V.	BELGIQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Wilson Réunion	FRANCE	IG	89,96	89,96	89,96	89,96
Geodis Wilson Cameroun	CAMEROUN	NC	0,00	0,00	90,18	90,17	Geodis Wilson Shanghai - 4PL	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Canada Limited	CANADA	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Wilson Shanghai Ltd.	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Chile - 4PL	CHILI	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Wilson Singapore 4PL	SINGAPOUR	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Chile Limitada	CHILI	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Wilson Singapore Pte Ltd	SINGAPOUR	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Chile S.A.	CHILI	IG	99,86	99,86	99,50	99,50	Geodis Wilson South Africa - 4PL	AFRIQUE DU SUD	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Côte d'Ivoire	COTE D'IVOIRE	NC	0,00	0,00	100,00	100,00	Geodis Wilson Spain, S.L.U.	ESPAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Denmark - 4PL	DANEMARK	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Wilson Sweden - 4PL	SUEDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Denmark A/S	DANEMARK	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Wilson Sweden AB	SUEDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Far East Ltd	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Wilson Tai - 4PL	THAILANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Finland - 4PL	FINLANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Wilson Taiwan - 4PL	TAIWAN, PROVINCE CHINOISE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Finland Oy	FINLANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Wilson Taiwan Ltd	TAIWAN, PROVINCE CHINOISE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson France	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Wilson Tchad	TCHAD	NC	0,00	0,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Freight Management - 4PL	MALAISIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Wilson Thaï Ltd	THAILANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Freight Management Holdings AB	SUEDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Wilson Thailand Ltd.	THAILANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Freight Management Sdn Bhd,	MALAISIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Wilson UAE L.L.C	EMIRATS ARABES UNIS	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
Geodis Wilson Germany GmbH & Co KG	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Wilson UK Ltd	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Holding AB	SUEDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Wilson USA Inc.	ETATS UNIS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Hong Kong Ltd.	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Wilson Vietnam Ltd	VIETNAM	IG	50,96	50,96	51,00	51,00
Geodis Wilson Indonesia - 4PL	INDONESIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Wilson Vietnam Ltd - 4PL	VIETNAM	IG	100,00	50,96	0,00	0,00
Geodis Wilson International GmbH	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Wilson, South Africa (Pty.) Ltd.	AFRIQUE DU SUD	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Italia Spa	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Wilson, Colombia Ltda	COLOMBIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Korea - 4PL	COREE, REPUBLIQUE DE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Wilson, New Zealand Ltd	NOUVELLE ZELANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Korea Ltd	COREE, REPUBLIQUE DE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Wilson Transport Ltd, Thailand	THAILANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Kuwait LLC	KOWEIT	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodis Züst Ambrosetti S.p.A.	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Malaysia SDN BHD	MALAISIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geodisglob, Solucoes Globais de Logistica	PORTUGAL	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Management B.V.	PAYS BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	GeodisGlobal Solutions Netherlands BV	PAYS BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Maroc	MAROC	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geoparts	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Mexico S.A. de C.V.	MEXIQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Geosiap Cameroun	CAMEROUN	NC	0,00	0,00	100,00	100,00
Geodis Wilson	PAYS BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	GGs USA Inc	ETATS UNIS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Network SAS	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	GIE BM Combi	FRANCE	IG	100,00	99,95	100,00	99,95
Geodis Wilson New Zealand - 4PL	NOUVELLE ZELANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	GIE France Express	FRANCE	IG	76,29	74,50	76,29	74,50
Geodis Wilson Norway - 4PL	NORVEGE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	GIE Prisme	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Norway AS	NORVEGE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Giraud CEE	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Overseas AB	SUEDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Giraud Europe du Nord et France	FRANCE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00
Geodis Wilson Peru - 4PL	PEROU	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Giraud Hungary Zrt	HONGRIE	F	0,00	0,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Peru S.A.	PEROU	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Giraud Iberica SA	ESPAGNE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00

Société	Pays	M	PC	PI	PC	PI	Société	Pays	M	PC	PI	PC	PI
			Année N	Année N	Année N-1	Année N-1				Année N	Année N	Année N-1	Année N-1
Giraud Intern.Spéditionsgesellschaft GMBH	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Ortrans	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	82,08
Giraud International France	FRANCE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00	Oughtred Harrison (shipping) Limited P.L.C.	GRANDE BRETAGNE	NC	0,00	0,00	100,00	100,00
Giraud International Italia	ITALIE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00		FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Giraud Lorraine	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Pan European Transport UK Logistics	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Giraud Luxembourg	LUXEMBOURG	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Pargesco	SUISSE	IG	100,00	100,00	49,60	49,10
Giraud Nord	FRANCE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00	Paris 8	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Giraud Ouest	FRANCE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00	Pelsolutions SA.	CHILI	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Giraud Portugal	PORTUGAL	IG	100,00	100,00	0,00	0,00	Polar Air & Sea Cargo Oy	FINLANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Giraud Région Parisienne	FRANCE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00	Provence Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Giraud Rhône-Alpes	FRANCE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00	PT Geodis Wilson	INDONESIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Giraud SRL	ROUMANIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	R4C-D	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00
Gironde Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	R4C-T	SUISSE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00
GOGLS Algeria Sarl	ALGERIE	IG	99,80	99,80	0,00	0,00	Rail Euro Concept	FRANCE	NC	0,00	0,00	50,00	50,00
Grimaldi ACL France	FRANCE	IP	40,00	39,98	40,00	39,99	RBB	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00
Groupe Emewa	SUISSE	IG	100,00	100,00	49,60	49,10	Recontec	ALLEMAGNE	IG	100,00	71,07	0,00	0,00
Groupe MOVIS	FRANCE	ME	40,00	40,00	0,00	0,00	Rhône Dauphiné Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GTL Srl	ITALIE	F	0,00	0,00	100,00	100,00	Rhône Ferrus	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	82,08
GW Freight Management Brazil	BRESIL	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Rohde & Liesenfeld Canada Inc.	CANADA	ME	50,00	50,00	50,00	50,00
H F	FRANCE	IP	50,00	49,98	50,00	49,98	Rohde & Liesenfeld Forwarding Logistics	EMIRATS ARABES UNIS	NC	0,00	0,00	49,00	49,00
Hansebahn Bremen	ALLEMAGNE	IG	51,00	51,00	0,00	0,00	Rohde & Liesenfeld International GmbH & Co.	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Haute Provence Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Rohde & Liesenfeld Project GmbH (India)	INDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Heif	ALLEMAGNE	IG	100,00	94,78	94,95	78,76	Rohde & Liesenfeld Projects (China) Ltd.	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Helu Trans Malaysia	MALAISIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Rohde & Liesenfeld Projects GmbH	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Hérault Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Rohde & Liesenfeld Pty. Ltd. Australia	AUSTRALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Holding Siderurgie	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Rohde & Liesenfeld Verwaltungsges. mbH	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
HTB	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00	Rohde & Liesenfeld Ltd.New Zealand	NOUVELLE ZELANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
IGB	ALLEMAGNE	IG	50,21	50,21	0,00	0,00	Rouch Intermodal	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ile de France Ouest	FRANCE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00	S.G.W.	FRANCE	IG	100,00	100,00	99,96	99,96
Immobilière Geodis I	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	S.M.T.R. Calberson	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Immobilière Geodis II	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	S.N.T.C.	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	82,08
Institut. de Form. Eur.	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	SARI	FRANCE	IG	99,97	99,97	65,68	54,87
ITL Cargo GmbH	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	75,00	75,00	SCI BM Chelles	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ITL Eisenbahngesellschaft	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	75,00	75,00	SCI BM Le Fontanil	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ITL Polska	POLOGNE	IG	100,00	100,00	60,00	60,00	SCI BM Mery	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ITL Prag	REPUBLIQUE TCHEQUE	IG	100,00	100,00	75,00	75,00	SCI BM Salaise	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Joud Libya	UBYE	IG	51,00	51,00	51,00	51,00	SCI Borny	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
JWE	REPUBLIQUE TCHEQUE	ME	50,00	35,53	0,00	0,00	SCI CEL	FRANCE	NC	0,00	0,00	100,00	100,00
Le Bois Chaland	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	SCI Ceretif	FRANCE	IG	100,00	95,00	98,00	65,06
Les Rouleurs du Cambresis	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	SCI Charval	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Lexser France	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	SCI Danjoutin	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Lexser Luxembourg	LUXEMBOURG	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	SCI de la Brèche	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Lexsis	LUXEMBOURG	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	SCI de la Poudrière	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Logifer	FRANCE	ME	50,00	50,00	50,00	50,00	SCI de Vaux	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Logistica	FRANCE	IP	50,00	50,00	50,00	50,00	SCI du Rouvray	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Logistra	FRANCE	F	0,00	0,00	100,00	100,00	SCI Etupes	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
MAW	FRANCE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00	SCI FGH	FRANCE	IG	75,00	62,97	75,00	62,97
MAY	FRANCE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00	SCI Horizons	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Messagerie Parisienne du	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	SCI Immolog	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
MG Transports	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	SCI JCC	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
MGL	FRANCE	IG	99,91	99,91	99,91	99,91	SCI Le Polygone	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
MOSTVA	POLOGNE	ME	50,00	48,02	50,00	41,04	SCI Le Revard	FRANCE	IG	66,70	66,70	66,70	66,70
Naviland Cargo	FRANCE	IG	99,98	99,98	99,96	99,96	SCI Ouest	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
NEB	ALLEMAGNE	IG	66,92	33,60	0,00	0,00	SCI Région Alsace	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Norferrus	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	82,08	SCI Région Bretagne	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Normanche	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	82,08	SCI Région Champagne Ardennes	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Novatrans	FRANCE	IG	96,39	96,39	96,39	96,39	SCI Région Ile-de-France	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Noyon	FRANCE	ME	35,59	35,59	35,59	35,59	SCI Région Normandie	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ONH Limited	GRANDE BRETAGNE	NC	0,00	0,00	100,00	100,00	SCI Région Sud-Est	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
OOO Geodis Rus (Log)	RUSSE FEDERATION	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	SCI Région Sud-Ouest	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Société	Pays	M	PC	PI	PC	PI	Société	Pays	M	PC	PI	PC	PI
			Année N	Année N	Année N-1	Année N-1				Année N	Année N	Année N-1	Année N-1
SCI Royneau Le Coudray	FRANCE	IG	100,00	99,05	100,00	99,05	TWE	ALLEMAGNE	IG	88,02	88,02	0,00	0,00
SCI SVIG	FRANCE	NC	0,00	0,00	99,97	99,97	Uniroute	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	82,08
SCI Voujeaucourt	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Val Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SD Calberson	FRANCE	IG	99,98	99,98	99,98	99,98	Val Ferrus	FRANCE	IG	100,00	96,04	80,00	65,66
Sealogis	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Valenda	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SEGI	FRANCE	IG	100,00	100,00	99,75	99,75	Valtrans	FRANCE	IG	100,00	96,04	80,00	65,66
Seine Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Var Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sénart Affrètement	FRANCE	IG	65,00	65,00	65,00	65,00	VC Holding	FRANCE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00
SEP Transpul	FRANCE	IG	100,00	41,50	49,60	20,38	VC Italia	ITALIE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00
Setcargo	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	VFLI	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Setrada	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	82,08	VFLI Cargo	FRANCE	F	0,00	0,00	100,00	100,00
Setram	ESPAGNE	ME	25,00	24,01	25,00	20,52	Vilogistique	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	82,08
SFC / Agence de gestion de services maritimes	FRANCE	IG	100,00	99,95	99,98	99,93	Vitesse Logistics BV	PAYS BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Shanghai E&T Calberson Overseas	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Vitesse Logistics NL BV	PAYS BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SIBELIT	LUXEMBOURG	ME	42,50	42,50	42,50	42,50	Walbaum	FRANCE	IG	99,76	99,76	99,76	99,76
Sideuropa	ITALIE	NC	0,00	0,00	50,00	50,00	Waren Shipping	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sincrolog Srl	ITALIE	NC	0,00	0,00	100,00	100,00	WEA	ALLEMAGNE	IG	74,00	71,07	0,00	0,00
SLV	FRANCE	F	0,00	0,00	100,00	100,00	Werner Egerland	ALLEMAGNE	NC	0,00	0,00	20,00	16,42
Smethwick Properties Management Ltd	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	Wilson Denmark Holding A/S STP	DANEMARK	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Bercy	FRANCE	IG	100,00	100,00	51,00	51,00	XP LOG	FRANCE	IG	99,97	99,97	99,97	94,97
SNCF Fret Deutschland GmbH	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00							
SNCF Geodis Services	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00							
SNTN Calberson	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00							
Sogewag	FRANCE	IG	100,00	96,07	100,00	78,36							
Somap	FRANCE	IG	81,75	81,71	81,75	81,71	A2C	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Somedat	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	82,08	AREP	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Soptrans	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	82,08	AREP Architecture	FRANCE	ME	25,00	25,00	25,00	25,00
Sopyrim	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	82,08	AREP Pekin	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sotraf	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	82,08	AREP Vietnam	VIETNAM	IG	100,00	100,00	0,00	0,00
Speditionsservice Oy (dormant)	FINLANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	AREP Ville	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sté de Gestion du Terminal d'AITON	FRANCE	IG	65,00	33,14	65,00	33,14	Parvis	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sté Propriétaire Wagons Modalohr	FRANCE	IG	100,00	50,98	100,00	50,98	Sté d'Aménagement Mézzanine Paris Nord	FRANCE	IG	60,00	60,00	60,00	60,00
Stesimaf	FRANCE	IG	100,00	100,00	80,00	86,78	VALGA	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
STSI	FRANCE	IG	99,45	99,45	99,46	99,46							
STVA SA	FRANCE	IG	96,04	96,04	82,23	82,08							
STVA UK	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	96,04	100,00	82,08							
TBB	ALLEMAGNE	IG	100,00	88,02	0,00	0,00							
TCL Cameroun	CAMEROUN	IG	100,00	100,00	100,00	100,00							
TCL Houston	ETATS UNIS	IG	88,63	88,62	88,63	88,62							
TCL Tchad	TCHAD	IG	100,00	100,00	100,00	100,00							
Tethys	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	82,08							
TGP	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00							
Thales Geodis Freight & Logistics	FRANCE	IP	50,00	50,00	50,00	50,00							
TMF	FRANCE	IG	100,00	75,00	37,20	36,82							
TMF Cita Belgium	BELGIQUE	IG	100,00	75,00	49,60	36,79							
TMF Cita Deutschland	ALLEMAGNE	IG	100,00	75,00	44,64	36,79							
TMF Cita Nederland	PAYS BAS	IG	100,00	75,00	49,60	36,82							
Top CoolJet	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00							
TOP Wilson	PAYS BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00							
Transengrais	FRANCE	F	0,00	0,00	100,00	100,00							
Transfesa	ESPAGNE	NC	0,00	0,00	20,20	16,58							
Transinformatique	FRANCE	IG	99,86	94,87	99,84	66,28							
Transplus	FRANCE	IG	100,00	100,00	0,00	0,00							
Transport Ferroviaire Holding	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00							
Transport Ferroviaire Services	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00							
Transport Logistique Partenaires	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00							
Transports Bemis	FRANCE	IG	67,69	67,69	67,69	67,69							
Transports J. Savin	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00							
Transportvoiture	BELGIQUE	IG	99,95	96,00	99,95	82,04							
Transquercy	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00							
Transucre	FRANCE	IG	100,00	100,00	69,76	69,46							
Transwaters	FRANCE	IG	50,00	50,00	50,00	50,00							

GARES ET CONNEXIONS